

# PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 AVRIL 2026 À 17H00

Approuvé par délibération n° DC2026\_06\_085 du 02/06/2026

Publié le 05/06/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

---

## PRÉSENTS :

Mmes **BONAGLIA** Chantal, **COLAS** Camille, **DANERI** Sabine, **GARCIER** Clarisse (quitte la séance avant le vote de la question n°11), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Élisabeth, **LOMBARD** Corinne, **OKROGLIC** Dominique, **PIGEARD** Isabelle (quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à VATHAIRE (de) Gonzague), **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra (quitte la séance avant le vote de la question n°29 et donne pouvoir à REYNAUD Frédéric), **TRON** Eloïse, **ZUMTANGWALD** Sarah.

MM. **BARBO** Bertrand, **BARNEAUD** Christophe (quitte la séance avant le vote de la question n°11), **BOUGUYON** Yvan, **FORTOUL** Evan, **MAURI** Philippe, **REYNAUD** Frédéric, **TRON** Jean-Michel et **VATHAIRE** (de) Gonzague.

## ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **COUSTOULIN** Évelyne (pouvoir à BONAGLIA Chantal), **PETETIN** Christiane (pouvoir à FORTOUL Evan),

MM. **ENJALRIC** Frank (pouvoir à ZUMTANGWALD Sarah), **GARNIER** Sébastien (suppléé par TRON Eloïse), **GINOUVES** Henri (pouvoir à MAURI Philippe), **MARTINEZ** Éric (suppléé par LOMBARD Corinne).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

---

Ordre du jour de la séance :

### **MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026

### **MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES**

2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE LE PONT LONG
3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES
4. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE
5. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE POLE ÉCO BOIS
6. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

7. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP
  8. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC
  9. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE UBAYE SKI
  10. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVUSP
  11. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE REGIE UBAYE SKI
  12. BUDGET ANNEXE « REGIE UBAYE SKI » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2224-2 ALINEAS 1 A 3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
  13. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »
  14. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – REGIE « SPANC VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON »
  15. BUDGET REGIE « SPANC VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
  16. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE REGIE « ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON »
  17. BUDGET REGIE « ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
  18. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « ZAE LE PONT LONG »
  19. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES »
  20. BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
  21. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « POLE ÉCO BOIS »
  22. BUDGET ANNEXE « POLE ÉCO BOIS » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
  23. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »
  24. BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
  25. VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS – ANNEE 2026
  26. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2026
  27. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)/FIXATION DU PRODUIT – ANNEE 2026
  28. STATION DE PRA-LOUP – CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL – ANNEE 2026
  29. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026 DE LA CCVUSP
- CADRE DE VIE – JEUNESSE ET SERVICES AU PUBLIC**
30. TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL – SIGNATURE DE CONVENTION
- CADRE DE VIE – PATRIMOINE**
31. CONVENTION DE PARTENARIAT MULTIPARTITE POUR L'ACCUEIL DU MUMO X CENTRE POMPIDOU SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON
- ...

*Mme la Présidente – Je vous remercie d'être présents pour cette séance du 28 avril 2026. Nous avons choisi de vous proposer un ordre du jour concentré autour des actions relatives au vote des CFU et des budgets, exceptions faites des urgences (on va dire que l'on a pour le*

pôle Cadre de vie, sur la jeunesse et le patrimoine. Je vous remercie de pouvoir tenir la durée de la séance.

Je vais procéder tout de suite à l'appel, afin de vérifier que nous ayons bien le quorum et on est parti.

[Appel]

Je vous remercie beaucoup. La séance est ouverte.

Je vous propose, avant de commencer la séance, de transmettre la parole à Madame la Maire de Saint-Paul-sur-Ubaye, au titre de sa délégation aux affaires juridiques, afin qu'elle fasse un point sur les affaires juridiques en cours de la collectivité. La parole est à toi, Camille.

**Mme Camille COLAS** – Je ne pensais pas commencer tout de suite, mais allons-y ! J'ai soulevé l'importance de faire œuvre, peut-être, de pédagogie, sur la question des affaires juridiques, auprès de Madame la Présidente et des vice-présidents, et donc travailler à cette pédagogie et à cette transparence. Je ne vais pas retranscrire l'intégralité de l'affaire qui oppose la Communauté de communes à la famille Couttolenc : en réalité, il y a plusieurs sociétés derrière, etc., mais vous le savez toutes et tous, la Cour administrative d'appel de Marseille a rendu son arrêt le 9 février 2026. Quelle est la décision de cette Cour administrative d'appel ? Il faut savoir que le recours était introduit par la com'com. Il vient annuler le protocole transactionnel qui était conclu en date du 29 novembre 2013 entre la com'com et les différentes sociétés. La com'com demandait cette annulation du protocole et demandait aussi un avis au Conseil d'État, sur une question de droit, à savoir si, dans le cadre d'une concession de service public, en l'occurrence les remontées mécaniques, les biens appartenant à des tiers mis à la disposition du concessionnaire pour être affectés à l'exploitation du service constituaient ce qu'on appelle des biens de retour. Cela peut paraître un peu barbare, des biens de retour. Les biens de retour, ce sont des biens meubles ou immeubles nécessaires au fonctionnement du service public, ici donc le service public des remontées mécaniques. La Cour administrative d'appel a rendu un long arrêt, qui dit deux choses. La première, elle répond à cette question de droit et elle estime que les biens de retour sont des biens immobiliers appartenant à ces tiers compte tenu des liens étroits les unissant au concessionnaire et du caractère indispensable de ces biens pour l'exploitation du service public, le caractère de biens de retour dont la propriété a été transférée à l'autorité concédante à la fin de la concession. Donc on voit bien qu'elle vient qualifier ces biens de retour, et elle dit aussi qu'il n'est pas besoin de saisir le Conseil d'État. Pourquoi la Cour administrative d'appel de Marseille dit-elle cela ? Elle s'appuie sur une décision du 17 juillet 2025 du Conseil d'État qui clarifie la situation des biens de retour. Vous avez peut-être tous déjà été confrontés à cette question des biens de retour, et le Conseil d'État, dans cette décision, vient poser deux conditions pour que l'on qualifie un bien d'un tiers comme un bien de retour. Elle vient relever la nécessité « d'influence » du délégataire sur les entités tiers (6.24), et il faut que ces biens soient affectés au service public. C'est très complexe, mais je voulais juste vraiment vous dire où on en est aujourd'hui, parce qu'on va devoir prendre une décision, au budget.

La famille Couttolenc, pour faire très rapidement, a déposé un recours, un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État, et pose cette question sur la nature juridique des biens de retour, entre autres. Je veux vraiment que vous compreniez où on en est. Le Conseil d'État a quoi comme possibilités ? Soit il va rejeter le pourvoi, soit il va annuler la décision de la Cour administrative d'appel, et là, deux options : soit il rejuge lui-même l'affaire, soit il renvoie l'affaire devant la même Cour administrative d'appel ou devant une autre cour administrative d'appel.

Il y a cette décision du 17 juillet 2025 qui vient définir ce qu'est un bien de retour. Il paraît inconcevable que le Conseil d'État se contredise. Cette décision du 17 juillet 2025 opposait les casinos Partouche à la Ville de Berck-sur-Mer. Donc on va devoir prendre une décision, à savoir : est-ce qu'on inscrit la somme due par la famille Couttolenc au budget ? Il faut savoir déjà que le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Ça veut dire que la Communauté de communes peut réclamer les sommes dues. Ce sont les sommes qui sont listées dans la

décision de la Cour administrative d'appel. Peut-être qu'on fera un point sur ces sommes après. Donc ça devient, pour la Communauté de communes, une recette. Vous le savez tous, le budget est un acte de prévision. Il y a donc lieu d'inscrire toutes les recettes prévisionnelles au budget. Je ne veux pas rentrer dans le fond de cette affaire, mais nous avons cette décision de la Cour administrative d'appel qu'il faut prendre en compte. Et je voulais vraiment que vous sachiez où on en est. Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État a été déposé le 13 avril 2026, c'est tout frais. Pour l'instant, il faut attendre la décision du Conseil d'État, mais vous allez devoir prendre une décision relative au budget, et je pense que c'est important de prendre cette décision en connaissant l'affaire, du moins au point où on en est aujourd'hui, et quelles sont les questions de droit qui se traitent.

**Mme la Présidente** – Merci beaucoup, Camille. Je pense que je peux vous laisser la parole s'il y a des questions. Je pense que Camille est claire, mais...

**Mme Camille COLAS** – Ce n'est pas une question simple, la question des biens de retour.

**Mme la Présidente** – On est à votre disposition si cette intervention a engendré des questions.

**M. Bertrand BARBO** – J'en étais resté sur le fait que le protocole d'accord avait été débouté, donc que la famille Couttolenc devait rembourser des sommes (si c'est bien de ça dont on parle). Et là, je ne sais pas si j'ai bien compris, là, la communauté de communes a demandé de faire appel ? Non, je n'ai rien compris ?

**Mme Camille COLAS** – C'est l'inverse.

**Mme la Présidente** – Les personnes qui ont fait appel sont bien la famille Couttolenc. L'appel n'étant pas suspensif et l'acte budgétaire étant un élément prévisionnel de recettes, vous allez voir passer au budget une proposition d'inscription de recettes, à hauteur de la somme que les Couttolenc sont condamnés à verser à la Communauté de communes (non définitivement, puisqu'il y a un appel).

**M. Bertrand BARBO** – Et cet appel doit être rendu dans quels délais ?

**Mme Camille COLAS** – C'est toute la question des délais de la justice en France.

**M. Bertrand BARBO** – Parce que si c'est 2029, on n'est pas pressés de les mettre au budget...

**Mme la Présidente** – En fait, comme l'indiquait Camille, il va falloir d'abord savoir si le Conseil d'État se saisit ou non. Il peut très rapidement décider de ne pas se saisir. Ça voudrait dire : « écoutez, j'ai déjà rendu la décision la dernière fois, donc je ne me repositionne pas sur la thématique, on s'arrête là ». Donc là, ça peut être relativement rapide. En revanche, s'il se saisit de l'affaire, cela implique les deux possibilités que Camille vous a exposées : soit il juge lui-même, soit il fait rejurer donc on allonge à nouveau les délais. S'il juge lui-même, il peut juger dans le même laps de temps, c'est-à-dire juger l'ensemble dans la même décision. Cependant, si le tribunal est saisi, voire un autre tribunal et ils pourraient même choisir une autre localité, là ça va être encore plus long. Donc ça devient complexe de pouvoir te répondre sur les délais.

**Mme Camille COLAS** – Et ce qu'il faut bien comprendre, ce n'est pas simple, et c'est pour ça que je veux vraiment faire œuvre de pédagogie, c'est que le Conseil d'État ne va pas rejurer le fond. Là, ça veut dire qu'on sort du fond, il va répondre à une question de droit qui lui est posée. C'est pour ça que, potentiellement, on a encore un autre jugement sur le fond, derrière. Donc ce n'est pas simple, mais il faut bien comprendre le mécanisme juridique qui est derrière tout ça, et aussi du coup les délais.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Cela me paraît un peu prématuré d'inscrire au budget une somme issue d'un procès qui n'a pas été finalisé. Je pense que c'est un peu vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

**Mme la Présidente** – Nous, la précaution que l'on a prise, et c'est une préconisation de notre avocat, c'est de l'inscrire en vue d'une cohérence sur le positionnement juridique de la

collectivité. Donc on répond à la demande qui est faite par le cabinet d'avocat. Et la précaution que l'on a prise, c'est de ne pas dépenser ces sommes. Donc c'est inscrit d'un côté, mais elles sont utilisées sur des provisions : soit des provisions d'investissement, soit des provisions sur grandes inspections, qui elles-mêmes sont plutôt attribuées à une diminution de la subvention d'équilibre versée à la régie Ubaye Ski. En fait, la précaution prise en réponse aux mêmes interrogations, en se disant « on veut bien, mais, comme il faut proposer un budget qui est équilibré, on ne va pas dépenser de l'argent qu'on n'est pas certains d'obtenir », c'est que les dépenses qui sont inscrites au budget sont des dépenses non réalisées. En tout cas, qui compensent une subvention que l'on verserait habituellement à la régie Ubaye Ski.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Oui, après, une ligne comptable, ça se comprend, mais je pense qu'il faut s'arrêter là.

**Mme la Présidente** – Oui, il vaut mieux être prudents sur l'issue finale.

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Je ne sais pas, mais moi, je pense que, comme il y a eu un jugement qui a condamné à la famille Couttolenc à verser ces sommes à la Communauté de communes, il me semble logique qu'elles soient inscrites au budget de la Communauté de communes, pour que tous les Ubayens sachent que, au jour et à l'heure où l'on parle, il y a un jugement qui a été rendu et donc ces sommes sont inscrites. On ne les dépense pas, mais elles sont quand même inscrites pour acter le fait qu'il y a eu ce jugement, et qu'on doit récupérer cet argent, pour l'instant.

**Mme la Présidente** – Auquel on peut ajouter une observation, malgré tout : il y a ce qu'on inscrit, ce qu'on a de manière définitive, et ce qu'on va percevoir. Il y a encore des incertitudes.

**M. Bertrand BARBO** – Justement, j'avais une question là-dessus. Admettons que le jugement reste en l'état, on n'a pas parlé de la somme, mais j'imagine qu'il ne s'agit pas de 40,22 €... Est-ce qu'ils peuvent négocier un délai de paiement, qui nous ferait sortir du délai du budget ?

**Mme la Présidente** – Oui, vous connaissez globalement les règles. Nous, on ordonne mais on ne paye pas. Donc une négociation sera soit rédigée dans le cadre d'un protocole, c'est-à-dire qu'on se met d'accord avec des avocats, soit ils obtiendront directement des délais auprès du trésorier.

**M. Yvan BOUGUYON** – Il me semble qu'une inscription qui serait compensée par une constitution d'une provision sur peut-être un certain temps, parce que, de toute manière, en plus... Je ne sais pas, peut-être sur deux ou trois ans... Alors, est-ce que c'est exactement comme ça que ça se présente ? Inscire, je crois que c'est quelque part un souhait... On n'a pas le choix. Si, je pense qu'il y a toujours le choix. En revanche, le choix d'inscrire ou pas signifie beaucoup de choses. C'est-à-dire que, si on n'inscrit pas, on n'applique pas une décision de justice. Si on inscrit, on applique la décision de justice. Je veux dire que c'est une prise de position politique, et en matière juridique, j'ai l'impression qu'il vaut mieux essayer de rester juridique que de devenir politique, parce que sinon, on peut tomber dans des choses où on n'a pas envie de tomber, même avec la meilleure volonté et la meilleure bonne foi du monde. L'appel serait suspensif, ce serait plus simple ; là, il ne l'est pas. Donc inscrire et avoir une forme d'amortisseur sous forme de provision à constituer pour le cas où on devrait le rendre...

**Mme la Présidente** – Merci. Clarisse ?

**Mme Clarisse GARCIER** – Je me dis quand même que c'est une situation qu'on aurait pu éviter, puisque ce protocole n'avait pas lieu d'être. Et aujourd'hui, on parle peut-être d'un nouveau protocole. Et on est repartis encore pour des procédures et des frais. La famille Couttolenc, qui, à la base, devait récupérer 2 M€, se retrouve à devoir 1 M€.

**Mme la Présidente** – En fait, les mots ne suffisent pas, Madame GARCIER. En fait, en quoi le protocole pouvait être évité ? Expliquez-moi !

**Mme Clarisse GARCIER** – Parce que le jugement avait déjà été rendu. Il n'y avait pas de quoi repartir dans les procédures.

**Mme la Présidente** – Alors, en 1), c'est faux ; et en 2), ça a été validé par l'intégralité des Maires, y compris le Maire de Barcelonnette, qui était Madame VAGINAY, la transaction et la démarche de réaliser un protocole d'accord. Et la démarche transactionnelle, ce n'est pas moi qui l'ai demandée. Elle a été demandée à l'époque de Madame VAGINAY et acceptée par Madame VAGINAY. Donc moi, je veux bien qu'on entende tout et n'importe quoi : autant, sur les réseaux sociaux, vous pouvez vous dire « on peut dire des mensonges », mais au sein de cet hémicycle, c'est impossible. La première chose, c'est que le protocole d'accord a émergé du fait que le Conseil d'État avait jugé, dans son attendu, que les biens des tiers ne constituaient pas des biens de retour ; et c'est bien pour ça qu'il nous a renvoyés devant la juridiction, pour qu'on se mette d'accord. On n'aurait pas eu l'opportunité de se mettre d'accord devant la justice et un médiateur, si le tribunal n'avait pas jugé que ces biens en question n'étaient pas des biens de retour. S'ils avaient été des biens de retour, il ne nous aurait pas renvoyés devant la juridiction. Donc on arrête de dire n'importe quoi. Sur Ubaye Avenir, si vous voulez, mais pas ici. Ici, vous faites honte aux gens que vous représentez.

La deuxième chose (mais je vais terminer, parce que vous ne connaissez pas le dossier), la deuxième chose c'est que l'accord a été rédigé après qu'on s'est mis d'accord de le faire. La question est : à quelle date il a été proposé à la collectivité d'aller devant un médiateur ? Je n'étais pas Présidente. Alors, vous pouvez essayer de donner 1 000 excuses... Ce coup de fil que Madame VAGINAY a passé à Madame la Préfète disait « nous avons deux sujets en cours, 1) une médiation, 2) une réponse à donner à la Cour des comptes ». Dans les deux cas, je n'étais pas Présidente. Sachez que par acquit de conscience, j'ai demandé aux services de me sortir les bandes-son. Sur ces bandes-son, je dis « Madame VAGINAY, autour de la table en qualité de Maire de Barcelonnette, vous me dites que nous devons aller en médiation. Mesdames, Messieurs les Maires, l'intégralité des Maires autour de la table, dites-moi si je continue ou pas cette médiation. Donnez-moi l'ordre de le faire ». À l'unanimité des maires, Madame VAGINAY comprise, il a été dit : « continuez la médiation ». Donc je vais à la médiation. À trois reprises, je reviens devant les maires, je leur propose une médiation. Vous connaissez le concept ? Peut-être pas encore. Une médiation, c'est : on a un point de vue, ils ont un point de vue, et on essaie de trouver un accord entre les deux points de vue. Je présente ça aux maires : à l'unanimité, ils me demandent de présenter cela au Conseil communautaire. Le Conseil communautaire vote à la grande majorité cet accord. Quand moi, au mois de juillet 2025, je vois qu'il y a un changement de jurisprudence – et c'est bien ce qu'on vient de vous dire, le Conseil d'État vient de changer la jurisprudence et précise pour la première fois ce qu'est un bien de retour –, à cette occasion-là, et dès que j'en suis au courant, je suspends immédiatement l'exécution du protocole. Immédiatement. Et c'est bien la Communauté de communes qui demande que ce protocole soit étudié par la Cour.

**Mme Clarisse GARCIER** – Pas parce qu'il y a eu un recours, peut-être ?

**Mme la Présidente** – Absolument pas. Le recours de Madame VAGINAY a été rejeté. Elle a perdu son recours. Regardez le jugement, il est clair. Vous voulez que je le sorte ? Merci de me le sortir, je vais le lire. Je vais le lire devant vous. Rejeté. Non jugé au fond. Même pas jugé au fond. Parce qu'elle a attaqué la délibération. C'est la délibération du Conseil, ce n'est pas le protocole qu'elle a attaqué. Soit on se fait bien conseiller, soit on est juriste.

Maintenant, je rappelle aux Barcelonnettes qui sont là et peut-être à la presse qui nous écoutent : vous représentez les Barcelonnettes autour de cette table, vous n'êtes pas l'attachée parlementaire de Madame VAGINAY. Ne l'oubliez pas. À défaut, je ferai moi aussi une petite précision aux habitants de Barcelonnette !

Madame VAGINAY a perdu, pas sur le fond mais parce qu'elle s'y est mal prise.

Dès qu'on a eu l'information qui émane de la Cour, au mois de juillet, j'ai dit par téléphone à notre avocate « Que fait-on ? ». À l'heure actuelle, je ne peux pas acheter quelque chose qui nous appartiendrait. Je veux une clarification. Le tribunal doit se prononcer parce que la loi est une et une seule dans toute la France. Si, à Marseille, on me dit que ce n'est pas un bien de retour et qu'à Berck, on me dit que c'en est un, ce n'est pas normal. Je demande donc

*l'homologation du protocole : cet accord est-il homologable ? On me répond : « On va se défendre ». Et finalement, il est répondu que le protocole n'est pas homologable. Et pour vous répondre, je n'ai jamais versé un euro à la famille Couttolenc. Jamais. Contrairement à ce que vous avez écrit.*

*Est-ce que je regrette cette situation ? Ce flou ? Mais comme tout le monde autour de la table. On n'aime pas du tout travailler sur une station de ski, importante pour nous, et être dans le flou. Évidemment que je le regrette. Est-ce que j'en suis à l'origine ? Pas une seule seconde. En revanche, j'ai bien effectué mon travail : à trois reprises devant les maires, j'ai proposé un accord, et devant le Conseil communautaire, en présence de nos avocats. Pour que tout le monde soit bien au courant.*

*J'ai la requête de Mme Sophie VAGINAY-RICOURT : « vu la procédure, par une requête et un mémoire enregistrés le 31 mai et le 13 novembre 2025, le Président ordonne : article premier la requête est rejetée ». Vous voulez que je vous le relise ? « La requête est rejetée ».*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Ce n'est pas moi...*

**Mme la Présidente** – *Oui, bien sûr ! En tout cas, c'est Madame VAGINAY...*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Si vous savez lire la presse et que vous allez sur Google...*

**Mme la Présidente** – *Je ne sais pas taper sur Google. Moi, je préside une Communauté de communes et je ne m'amuse pas. J'en suis désolée, mais à un moment, on précise les choses au sein de cet hémicycle.*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Ne me parlez pas comme ça.*

**Mme la Présidente** – *Bien sûr, je vais vous parler sur ce ton...*

**M. TRON** – *On ne va pas recommencer !*

**Mme la Présidente** – *Vous ne nous prendrez pas en otage, Madame GARCIER. Quand vous mentez, et vous mentez, je vous dirai que vous mentez. À aucun moment, je ne me désisterai. Vous mentez. La requête de Madame VAGINAY a été rejetée. Vous avez menti. Le protocole a été signé, l'accord de pouvoir aller à une procédure de médiation a été accepté par Madame VAGINAY. À chaque fois que vous mentirez aux gens qui sont ici, je l'indiquerai, que ça vous plaise ou non.*

**Mme Clarisse GARCIER** – *On se calme...*

**Mme la Présidente** – *J'ai le droit de ne pas être calme, moi, ça ne me pose aucun problème.*

**M. TRON** – *C'est bon. Ça ne va pas recommencer. On est 25 à vouloir travailler ici. Maintenant, ça suffit.*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Vous la défendez.*

**Mme GARCIER-RICHAUD** – *Je pense qu'elle n'a besoin de personne....*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Mais elle n'a pas besoin de toi.*

**Mme GARCIER-RICHAUD** – *On n'est là ni pour être défendu ni pour être attaqué. Il n'y a aucun problème, personne n'a besoin de personne, mais là...*

**M. TRON** – *Vous pouvez sortir.*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Je pose une question.*

**Mme la Présidente** – *Vous mentez et je vous dis que vous mentez.*

**Mme Clarisse GARCIER** – *C'est bien, au moins...*

**Mme la Présidente** – *Assumez, Madame GARCIER, vous ne connaissez pas le dossier. Peut-être, regardez encore un peu votre téléphone. Vous n'allez pas encore reprendre cet hémicycle en otage, ça suffit. On est là pour travailler.*

*Mme Clarisse GARCIER – On est en démocratie, je n'ai pas le droit de parler ?*

*Mme Camille COLAS - L'idée était de faire un point pédagogique. Je pense qu'il a été fait. Peut-être que c'est l'heure de la démocratie, de travailler et de voter ce nouveau budget ?*

*Mme la Présidente – Merci beaucoup, Camille.*

## **MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-15, transposable aux EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, fixant les modalités de fonctionnement des assemblées, notamment en matière de procès-verbaux ;

**VU** le projet de procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 joint en annexe à la présente délibération ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

#### **À l'unanimité des membres présents et représentés**

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2026.

*Mme la Présidente – Sur le premier sujet à l'ordre du jour, il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 avril. Vous avez vu à nouveau ce procès-verbal, toujours pareil, vous avez toutes les informations qui vous sont données, y compris les échanges qui sont les nôtres, afin de pouvoir reprendre le fil des décisions qui sont prises. Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal avant qu'il soit définitivement approuvé ? Pas de question. Alors, je vais passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES**

### **2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE LE PONT LONG**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES en €			RECETTES en €		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00	0,00 €	<b>0,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	<b>0,00 €</b>	12 996,79 €	0,00 €	<b>12 996.79 €</b>
<b>TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 996,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 996,79€</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont 1068						
Fonctionnement	0,00 €	0.26 €	0,26 €	0,00 €	12 996,53 €	12 996,79 €
<b>Total BUDGET</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,26 €</b>	<b>0,26 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 996,53 €</b>	<b>12 996,79 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe ZAE Le Pont Long.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **12 996.79 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **0 €** et le solde des restes à réaliser est de **0 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes est en excédent de **12 996.79 €**.

**Mme la Présidente** – Les sujets suivants, de la question 2 à 10 incluse, traitent des votes des CFU. Pour pouvoir voter un CFU, vous savez que le Président en exercice peut présenter son CFU, mais, en revanche, doit quitter la salle au moment du vote. De ce fait, un Président de séance doit être désigné pour ces questions.

Je vous rappelle les règles qui sont les nôtres. L'article L. 2121 du Code général des collectivités territoriales, transposable aux EPCI, en application de l'article L. 5211-1, dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une représentation. Donc vous allez vous présenter comme candidat pour pouvoir prendre la main pour les questions de vote du CFU, et à ce titre-là, il faut faire un vote à bulletin secret, sauf si vous êtes tous d'accord pour qu'on procède au vote à main levée. En premier lieu, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour que ce vote se fasse à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? De fait, le vote se fera à main levée.

Maintenant, je sais que ma vice-présidente est à disposition pour être candidate si besoin, pour pouvoir présider, mais y a-t-il un autre candidat qui souhaiterait procéder aux opérations de vote ? Je n'ai pas d'autre candidat, je propose donc la candidature de Dominique OKROGLIC pour pouvoir présider la séquence du vote des CFU. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. De fait, tu seras la Présidente.

**Mme Dominique OKROGLIC** – Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Parfait ! Si vous voulez bien également pour éviter qu'on perde du temps à sortir et rentrer, ce que je vous propose, c'est qu'il y ait la présentation des questions 2 à 10 par notre directeur financier. Il déroule de 2 à 10. À chaque fois que vous êtes à la fin d'une des délibérations, vous posez les questions. Par exemple, pour le compte financier de la ZAE du Pont Long, on le laisse présenter par Monsieur EUGÈNE, il nous dit « J'ai terminé. Questions ? », on ne passe pas au vote. On fait la question suivante, 3, 4, 5, 6, et à la fin, je sors et vous débattiez sur toutes les questions en une fois. Pour l'organisation, ce sera plus opérationnel. On fait comme ça ?

Pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler avec lui, peut-être une présentation, parce que je pense que c'est la première fois, pour les personnes qui n'étaient pas présentes sur les réunions de travail, qu'ils te rencontrent. Puis je te cède la parole pour la présentation de cette question n° 2.

**M. Pierre EUGÈNE** – Merci, Madame la Présidente. Pierre EUGÈNE, directeur du pôle Ressources et Moyens Généraux à la Communauté de communes. C'est moi qui vais vous présenter les différents comptes financiers uniques ainsi que les budgets primitifs dans un second temps.

On a huit budgets annexes à voter, plus sur le budget principal.

Le premier qui va être présenté au vote, c'est le budget annexe pour la ZAE du Pont Long. C'est un budget annexe qui avait enregistré auparavant des écritures de ventes de terrains. En 2025, il n'a pas enregistré d'écritures réelles, si ce n'est un arrondi de TVA au titre des années antérieures de 0,26 €. Donc ce budget-là n'a pas connu de dépenses particulières. J'ai terminé pour cette présentation. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Je vais donc passer au suivant.

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC** – En ce qui concerne la ZAE du Pont Long, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 12 996,79 € ; le solde d'exécution de la section d'investissement de 0 € ; et le solde des restes à réaliser de 0 €. Donc le résultat des comptes est en excédent de 12 996,79 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le CFU 2025 du budget annexe ZAE Le Pont Long est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

### **3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES**

**Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.**

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### **TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	39 729,45 €	47 170,28 €	<b>86 899,73 €</b>	33 459,11 €	60 610,01 €	<b>94 069,12 €</b>
FONCTIONNEMENT	78 221,21 €	60 610,01 €	<b>138 831,22 €</b>	135 092,28 €	47 170,28 €	<b>182 262,56 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>117 950,66 €</b>	<b>107 780,29 €</b>	<b>225 730,95 €</b>	<b>168 551,39 €</b>	<b>107 780,29 €</b>	<b>276 331,68 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	84 388,14 €	94 069,12 €	9 680,98 €	-9 587,00 €	-2 511,59 €	-2 417,61 €
dont 1068		15 612,41 €				
Fonctionnement	138 831,22 €	180 783,65 €	41 952,43 €	0,00 €	1 478,91 €	43 431,34 €
Total BUDGET	<b>223 219,36 €</b>	<b>290 465,18 €</b>	<b>51 633,41 €</b>	<b>-9 587,00 €</b>	<b>-1 032,68 €</b>	<b>41 013,73 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Hôtel d'entreprises.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **43 431.34 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **7 169.39 €**, et le solde des restes à réaliser est de **- 9 587.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes est en excédent de **41 013.73 €**
- **DÉCIDE** que l'excédent de fonctionnement de **43 431.34 €** sera affecté à hauteur de **2 417.61 €** à la section d'investissement du BP 2026, art 1068, et que la différence, soit **41 013.73 €**, sera reprise à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2026.

*M. Pierre EUGÈNE – Le suivant, c'est l'Hôtel d'entreprises. Le budget annexe Hôtel d'entreprises enregistre des dépenses en baisse, en fonctionnement de -1,274 % et en investissement de -38 %. Les recettes sont, en revanche, en hausse sur les deux sections, +14 % en fonctionnement et +22 % en investissement. Au global, la section de fonctionnement affiche un excédent de 43 431,34 €, et celle d'investissement de 7 169,99 €.*

*Dans le détail des dépenses et des recettes, c'est un budget qui enregistre en réalité des loyers. Vous voyez sur ces graphiques, à gauche, les dépenses ; à droite, les recettes. Vous pouvez constater que la plupart des recettes sont des loyers. Quant aux dépenses, elles concernent essentiellement les dépenses du bâtiment, à savoir les abonnements, les impôts et divers travaux d'entretien. Les travaux comprennent, entre autres, l'aménagement du cabinet vétérinaire pour 2 102 €, et le réaménagement du bâtiment 26 pour 14 830 €. Les recettes sont les loyers, les charges refacturées aux locataires, ainsi qu'une subvention de l'État pour les travaux de réaménagement.*

*Voici pour ce budget annexe Hôtel d'entreprises. Je ne sais pas si vous avez des questions.*

*M. Bertrand BARBO – J'ai une question. En quoi consistent les abonnements ? Ça me paraît élevé.*

*M. Pierre EUGÈNE – Quand on parle d'abonnements, effectivement, j'utilise un terme générique pour beaucoup de choses assez différentes. On a à la fois ce qui concerne les énergies, également ce qui concerne les abonnements téléphoniques. Je peux vous donner le détail si vous le souhaitez, mais c'est essentiellement ça. Cela étant, on a eu quelques petites dépenses...*

*M. Bertrand BARBO – Non, si, dans les abonnements, il y a le chauffage, c'est normal...*

*M. Pierre EUGÈNE – C'est essentiellement ça. Ce sont des charges qui sont refacturées ensuite. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions sur ce budget ? C'est un petit budget. On va le voir, ils sont trois à se ressembler assez : ce budget-là, le budget annexe Maison de santé qui vient ensuite, et le budget Pôle Éco Bois, puisqu'ils enregistrent chacun des loyers et des charges.*

----

*A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.*

*Mme Dominique OKROGLIC – En ce qui concerne le budget annexe Hôtel d'entreprises, je procède de la même manière. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 43 431,34 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 7 169,39 €. Le solde des restes à réaliser est de -9 587 €. Le résultat des comptes est en excédent de 41 013,73 €. L'excédent de fonctionnement de 23 431,34 € sera affecté à hauteur de 2 417,61 € à la section d'investissement du BP 2026, article 168, et la différence, soit 41 013,73 €, sera reprise à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2026. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le CFU du budget annexe Hôtel d'entreprises est voté à l'unanimité.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.*

#### **4. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

##### **TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE**

	<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	<b>RÉELLES MIXTES</b>	<b>ET ORDRE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RÉELLES MIXTES</b>	<b>ET ORDRE</b>	<b>TOTAL</b>

INVESTISSEMENT	118 519,83 €	0,00 €	<b>118 519,83 €</b>	51 658,30 €	5 289,40 €	<b>56 947,70 €</b>
FONCTIONNEMENT	37 173,68 €	5 289,40 €	<b>42 463,08 €</b>	97 378,21 €	0,00 €	<b>97 378,21 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>155 693,51 €</b>	<b>5 289,40 €</b>	<b>160 982,91 €</b>	<b>149 036,51 €</b>	<b>5 289,40 €</b>	<b>154 325,91 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	88 119,56 €	56 947,70 €	-31 171,86 €	6 657,00 €	-30 400,27 €	<b>-54 915,13 €</b>
dont 1068		50 858,03 €				
Fonctionnement	42 463,08 €	97 378,21 €	54 915,13 €	0,00 €		<b>54 915,13 €</b>
Total BUDGET	<b>130 582,64 €</b>	<b>154 325,91 €</b>	<b>23 743,27 €</b>	<b>6 657,00 €</b>	<b>-30 400,27 €</b>	<b>0,00 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE le CFU de 2025 du budget annexe Maison de santé.**
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **54 915,13 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **-61 572,13 €**, et le solde des restes à réaliser est de **6 657,00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes est en déficit / excédent de **0,00 €**
- **DÉCIDE** que l'excédent de fonctionnement de **54 915,13 €** sera affecté à la section d'investissement du BP 2026 (art 1068).

*M. Pierre EUGÈNE – Pour le budget annexe Maison de santé, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 3,43 %. La section d'investissement connaît une forte augmentation de ses dépenses : +82 %. Le budget affiche un excédent de fonctionnement de 54 915,13 €, et un déficit d'investissement de 61 572,13 €. Les dépenses sont principalement liées au remboursement de l'emprunt : 56 %. Outre les charges du bâtiment, en 2025, des travaux pour la végétalisation et la création d'ombrages ont été entrepris. Les recettes sont principalement constituées des loyers et des charges refacturées. En 2025, une subvention d'équilibre a également été versée par le budget principal à hauteur de 1 218 €.*

*Voilà pour ce budget. Je ne sais pas si vous avez des questions.*

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC** – En ce qui concerne, maintenant, le budget annexe Maison de santé, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 54 915,13 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -61 572,13 €. Le solde des restes à réaliser est de 6 657 €. Le résultat des comptes est à 0 € (ni déficit ni excédent). On décide donc, si vous en êtes d'accord, que l'excédent de fonctionnement de 54 915,13 € sera affecté à la section d'investissement du BP 2026, article 1068. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le CFU du budget annexe Maison de santé est voté à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

## 5. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE POLE ÉCO BOIS

Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

### TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	24 965,54 €	0,00 €	<b>24 965,54 €</b>	48 000,00 €	0,00 €	<b>48 000,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	20 190,97 €	0,00 €	<b>20 190,97 €</b>	21 156,51 €	0,00 €	<b>21 156,51 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>45 156,51 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 156,51 €</b>	<b>69 156,51 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>69 156,51 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	24 965,54 €	23 800,07 €	-1 165,47 €	-24 000,00 €	24 199,93 €	<b>-965,54 €</b>
dont 1068		23 800,07 €				
Fonctionnement	20 190,97 €	21 156,51 €	965,54 €	0,00 €		<b>965,54 €</b>
Total BUDGET	<b>45 156,51 €</b>	<b>44 956,58 €</b>	<b>-199,93 €</b>	<b>-24 000,00 €</b>	<b>24 199,93 €</b>	<b>0,00 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Pôle Éco Bois.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **965.54 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **23 034.46 €**, et le solde des restes à réaliser est de **-24 000 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes est en déficit /excédent de **0.00 €**
- **DÉCIDE** que l'excédent de fonctionnement de **965.54 €** sera affecté à la section d'investissement du BP 2026, art 1068.

*M. Pierre EUGÈNE – On va passer au budget suivant, qui est le budget annexe Pôle Éco Bois. Comme je vous le disais, il ressemble assez aux deux précédents. Le budget annexe Pôle Éco Bois a connu en dépenses les mêmes volumes que les années précédentes. Le résultat de la section de fonctionnement est de 965,54 €, et celui de celle d'investissement de 23 034,46 €. En effet, les restes à réaliser avaient appelé une forte affectation des résultats en 2024, sans que cela ne se soit traduit par des réalisations effectives.*

*Quand on regarde hors résultats reportés, les dépenses de l'année sont principalement composées des remboursements d'emprunt, qui constituent 62 % des dépenses, et des impôts. Les locations d'emplacements permettent de rapporter une partie des recettes. Le reste est un apport du budget principal. Ce budget-là enregistre actuellement des loyers, mais a vocation (on le verra dans la partie présentation du budget primitif) à être transformé, à porter des travaux de réaménagement, de réhabilitation, de requalification du bâtiment.*

*Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce budget annexe.*

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC – En ce qui concerne le CFU du budget annexe Pôle Éco Bois, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 965,54 €. Le solde d'exécution de la**

section d'investissement est de 23 034,46 €. Le solde des restes à réaliser est de -24 000 €. Le résultat des comptes est de 0 € (ni déficit ni excédent). L'excédent de fonctionnement de 965,54 € sera affecté à la section d'investissement du BP 2026, article 1068. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le CFU du budget annexe Pôle Éco Bois est donc voté à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

## 6. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

### TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	66 013,48 €	13 227,74 €	<b>79 241,22 €</b>	633 924,38 €	56 509,39 €	<b>690 433,77 €</b>
FONCTIONNEMENT	132 544,56 €	56 509,39 €	<b>189 053,95 €</b>	320 421,80 €	13 227,74 €	<b>333 649,54 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>198 558,04 €</b>	<b>69 737,13 €</b>	<b>268 295,17 €</b>	<b>954 346,18 €</b>	<b>69 737,13 €</b>	<b>1 024 083,31 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	79 241,22 €	146 426,29 €	67 185,07 €	-30 000,00 €	544 007,48 €	581 192,55 €
dont 1068		56 608,52 €				
Fonctionnement	189 053,95 €	266 561,27 €	77 507,32 €	0,00 €	67 088,27 €	144 595,59 €
<b>Total BUDGET</b>	<b>268 295,17 €</b>	<b>412 987,56 €</b>	<b>144 692,39 €</b>	<b>-30 000,00 €</b>	<b>611 095,75 €</b>	<b>725 788,14 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Régie assainissement.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **144 595.59 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **611 192.55 €** et le solde des restes à réaliser est de **-30 000.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes est en excédent de **725 788.14 €**

*M. Pierre EUGÈNE – On va donc passer au budget annexe Assainissement, sur la partie Ubaye Serre-Ponçon (donc en régie). Le budget dédié à l'assainissement à Ubaye Serre-Ponçon présente, de manière structurelle, un excédent. En 2025, ce résultat se constate de nouveau, avec une légère diminution par rapport à 2024 de 6,3 %. L'excédent se constate tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*Les recettes du budget Régie assainissement sont composées majoritairement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 181 000 € (c'est une subvention qui avait été votée lors de la CLECT), et de la facturation de l'assainissement auprès des usagers de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon, qui représente environ trois quarts des recettes. En 2025, les recettes de fonctionnement enregistrent une légère diminution par rapport à 2024 : -7,45 %, soit 22 000 € de moins. La baisse constatée en 2025 s'explique principalement par une facturation incomplète du rôle d'assainissement, liée à des difficultés de relève des compteurs. Un rattrapage a été effectué, mais il sera visible sur l'exercice 2026. Également, la redevance relative à la modernisation des réseaux n'a pas encore été facturée en 2025, en raison d'un changement des modalités de facturation de l'Agence de l'eau, alors qu'elle représentait 10 247 € en 2024. Donc c'est un effet purement conjoncturel.*

*Côté dépenses, sur l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement sont en diminution avec une baisse globale de 13,68 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des charges à caractère général de -17 337 € sur l'exercice 2025. Cette baisse résulte de l'absence de bilan pollution réglementaire réalisé en 2024, qui avait coûté 13 050 €. Le poste relatif aux fournitures et petits équipements est également en diminution de l'ordre de 5 000 €. Les dépenses de personnel restent relativement stables, avec une baisse tout de même de 8 % par rapport à l'exercice 2024.*

*En investissement, les dépenses sont en augmentation de 42 %. Ce sont surtout les dépenses d'immobilisation qui progressent de 18 000 €, puisqu'ont été achetés des brasseurs solaires pour la STEP de la Bréole à hauteur de 17 700 €, et des travaux ont été réalisés sur le décanteur digesteur sur la STEP du Lautaret pour 2 996 €. Par ailleurs, le remboursement de l'emprunt est stable, ce qui est à peu près normal. Il a coûté 36 728 €.*

*Au 31 décembre dernier, le capital restant dû était de 259 296 €. La dernière échéance d'emprunt interviendra le 19 octobre 2032.*

*Voilà pour ce budget Assainissement pour la commune d'Ubaye Serre-Ponçon. Est-ce que vous avez des questions ?*

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC** – *En ce qui concerne le CFU du budget annexe Régie assainissement, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 144 595,59 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 611 192,55 €. Le solde des restes à réaliser est de -30 000 €. Le résultat des comptes est en excédent de 725 788,14 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.*

*Aucune remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.*

## **7. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

### **TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES MIXTES	ET ORDRE	TOTAL	RÉELLES MIXTES	ET ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	1 846 708,84 €	150 517,48 €	<b>1 997 226,32 €</b>	1 248 493,30 €	287 351,65 €	<b>1 535 844,95 €</b>
FONCTIONNEMENT	107 467,24 €	231 032,87 €	<b>338 500,11 €</b>	472 883,12 €	94 198,70 €	<b>567 081,82 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>1 954 176,08 €</b>	<b>381 550,35 €</b>	<b>2 335 726,43 €</b>	<b>1 721 376,42 €</b>	<b>381 550,35 €</b>	<b>2 102 926,77 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	1 997 226,32 €	763 408,60 €	-1 233 817,72 €	848 503,00 €	772 436,35 €	387 121,63 €
dont 1068		281 966,93 €				
Fonctionnement	338 500,11 €	567 081,82 €	228 581,71 €	0,00 €	0,00 €	228 581,71 €
Total BUDGET	<b>2 335 726,43 €</b>	<b>1 330 490,42 €</b>	<b>-1 005 236,01 €</b>	<b>848 503,00 €</b>	<b>772 436,35 €</b>	<b>615 703,34 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Assainissement DSP.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **228 581.71 €** le solde d'exécution de la section d'investissement de **-461 381.37 €**, et le solde des restes à réaliser est de **848 503.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes de la Collectivité est en excédent de **615 703.34 €**
- **DÉCIDE** que l'excédent de fonctionnement de **228 581.71 €** sera affecté à la section d'investissement du BP 2026, article 1068.

*M. Pierre EUGÈNE – On va passer au budget annexe assainissement en DSP, qui concerne le reste de la vallée. Le budget d'assainissement connaît, en 2025, une évolution très marquée de ses dépenses, avec une hausse globale de +112 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à la section d'investissement, dont le volume progresse fortement avec la réalisation de la station d'épuration de Rioclar. C'est le graphique*

en bleu que vous voyez : 1 997 226 €. Les recettes réelles de l'exercice 2025 sont en légère baisse par rapport à 2024, de 16 %. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les surtaxes d'assainissement demeurent la principale source de recettes en 2025 et sont en progression par rapport à 2024, avec une augmentation d'environ 28 %. En revanche, les primes d'épuration pour performance versées par l'Agence de l'eau ont fortement diminué, de 96 %. Par ailleurs, les subventions d'investissement enregistrent une baisse significative de 52 %, liée au versement d'un acompte de subvention perçu en 2024 sur la STEP de Rioclar, ainsi qu'aux encaissements de solde de subvention. Le solde pour la subvention de la STEP de Maljasset et de Serenne et la mise en séparatif des réseaux du hameau des Sanières.

Côté dépenses, en fonctionnement, les dépenses enregistrent (je le disais) une baisse de 18 %. Les charges à caractère général sont redevenues stables après l'augmentation constatée en 2024, qui était principalement liée à des dépenses ponctuelles, notamment les travaux de réparation dus aux crues, et les coûts liés au transport des boues. Les charges de personnel diminuent légèrement en 2025, en raison d'une répartition différente des agents entre les budgets. Enfin, les charges financières enregistrent une légère baisse. L'augmentation des charges exceptionnelles est liée à des écritures de régularisation comptable et des opérations d'ordre.

Côté investissement, ces dépenses se répartissent sur plusieurs sites. Les dépenses d'investissement sont principalement concentrées sur la STEP de Rioclar (je le disais en introduction), qui représente environ 65 % des dépenses d'équipement. Les travaux du poste de relevage de la Maure sur la commune d'Uvernet-Fours représentent quant à eux environ 18 % des investissements.

Par ailleurs, l'emprunt a occasionné un remboursement de 70 480 € en 2025. Au 31 décembre, le capital restant dû était de 73 925,91 €, et la dernière échéance aura lieu le 25 décembre 2026.

Voilà pour ce budget. Est-ce que vous avez des questions sur ce budget ?

**M. Yvan BOUGUYON** – Donc après le 31 décembre 2026, on sera à 0 € d'endettement ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, tout à fait. Enfin, sur la DSP, on ne sera pas à 0 € au 31 décembre 2026, puisqu'on a souscrit un emprunt de 700 000 € pour la STEP de Rioclar, et on a pris cet emprunt sur une durée de 25 ans, donc on en aura jusqu'en 2050.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce budget d'assainissement en DSP ?

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC** – Pour le CFU du budget annexe Assainissement DSP, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 228 581,71 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -461 381,37 €. Le solde des restes à réaliser est de 848 503 €. Le résultat des comptes de la collectivité est en excédent de 615 703,34 €. L'excédent de fonctionnement de 228 581,71 € sera affecté à la section d'investissement du BP 2026, article 1068. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

## **8. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC**

Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

#### TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 €	3 000,00 €	<b>3 000,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	20 131,59 €	229,17 €	<b>20 360,76 €</b>	20 360,76 €	0,00 €	<b>20 360,76 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>20 131,59 €</b>	<b>229,17 €</b>	<b>20 360,76 €</b>	<b>20 360,76 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>23 360,76 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00 €	229,17 €	229,17 €	0,00 €	2 770,83 €	3 000,00 €
dont 1068		0,00 €				
Fonctionnement	20 169,60 €	20 360,76 €	191,16 €	0,00 €	-191,16 €	0,00 €
Total BUDGET	<b>20 169,60 €</b>	<b>20 589,93 €</b>	<b>420,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 579,67 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe SPANC.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **0.00 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **3 000.00 €**, et le solde des restes à réaliser est de **0.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes de la Collectivité est en excédent de **3 000.00 €**

*M. Pierre EUGÈNE – Je passe au dernier petit budget annexe, le budget annexe SPANC. Le SPANC, c'est le service public d'assainissement non collectif. Les dépenses demeurent stables globalement par rapport à 2024. Les charges de personnel constituent le poste principal de dépenses, avec environ 96 % des dépenses totales, et restent stables par rapport à l'exercice précédent.*

*En recettes, on observe une augmentation significative liée aux contrôles SPANC : +34 %. Cette évolution entraîne une légère diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, qui s'établit donc à 5 936 €. Les recettes sont, quant à elles, constituées pour la majorité d'entre elles de la subvention du budget principal. Le reste correspond à la facturation des particuliers et se répartit ainsi que vous voyez sur ce graphique : les contrôles avant ventes s'établissent comme l'année dernière à 1 350 €. Les contrôles périodiques à 2 760 €. Et les contrôles de réalisation à 1 140 €.*

*Donc ce sont des sommes très modiques sur ce budget annexe. Est-ce que vous avez des questions sur ce budget annexe ?*

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

*Mme Dominique OKROGLIC – En ce qui concerne les comptes financiers du budget annexe SPANC, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 0 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 3 000 €. Le solde des restes à réaliser est de 0 €. Le résultat des comptes de la collectivité est en excédent de 3 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.*

*Aucune remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.*

## **9. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE UBAYE SKI**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans

les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES MIXTES ET	ORDRE	TOTAL	RÉELLES MIXTES ET	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	7 846 068,05 €	704 292,98 €	<b>8 550 361,03 €</b>	4 770 146,50 €	1 093 774,55 €	<b>5 863 921,05 €</b>
FONCTIONNEMENT	3 891 469,82 €	821 774,55 €	<b>4 713 244,37 €</b>	4 275 759,52 €	434 517,91 €	<b>4 710 277,43 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>11 737 537,87 €</b>	<b>1 526 067,53 €</b>	<b>13 263 605,40 €</b>	<b>9 045 906,02 €</b>	<b>1 528 292,46 €</b>	<b>10 574 198,48 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	8 550 361,03 €	5 750 595,31 €	-2 799 765,72 €	2 391 092,00 €	113 325,74 €	-295 347,98 €
dont 1068		49 280,69 €				
Fonctionnement	4 713 244,37 €	4 710 277,43 €	-2 966,94 €	0,00 €	0,00 €	-2 966,94 €
Total BUDGET	<b>13 263 605,40 €</b>	<b>10 460 872,74 €</b>	<b>-2 802 732,66 €</b>	<b>2 391 092,00 €</b>	<b>113 325,74 €</b>	<b>-298 314,92 €</b>

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 27 avril 2026 ;

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À la majorité des membres présents et représentés, Madame GARCIER Clarisse s'étant abstenue.**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Régie Ubaye Ski.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **-2 966.94 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **-2 686 439.98 €**, et le solde des restes à réaliser est de **2 391 092.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes de la Collectivité est en déficit de **298 314.92 €**

*M. Pierre EUGÈNE – On va passer à la présentation de la régie Ubaye Ski. Voici la balance générale de la régie Ubaye Ski (l'échelle est en millions, donc ne vous inquiétez pas si on a « 8 € »).*

*Si la section de fonctionnement affiche un léger déficit de -2 967 €, il en va différemment de la section d'investissement qui accuse un déficit de 2 686 440 €. En effet, les subventions pour le télésiège n'ont pas été réceptionnées sur l'exercice, alors que les dépenses l'avaient été. Ça, c'est le problème classique des subventions : elles sont toujours perçues après les dépenses, ce qui occasionne de grosses sorties de trésorerie. Cette opération a conduit à une augmentation significative de la dépense d'investissement rapportée aux années antérieures : on a multiplié par 5,8 la section d'investissement. À l'inverse, les dépenses de fonctionnement ont diminué de -16,36 %.*

*Si on prend les différents sites, puisque c'est comme ça que la régie a été conçue (les sites sont cloisonnés), les soldes intermédiaires de gestion sont les outils utilisés en comptabilité privée pour analyser un budget. L'intérêt, c'est surtout de computer, à partir du chiffre d'affaires, les différentes charges, et d'obtenir ces soldes, qui sont le chiffre d'affaires, la marge brute, la valeur ajoutée, et le déficit brut d'exploitation. Les soldes intermédiaires de gestion permettent de computer, comme je vous le disais. Le résultat brut d'exploitation est en baisse de -5 781 € pour s'établir à -130 679 €. Cela vient d'une part du chiffre d'affaires qui a été en baisse de 7 631 €. D'autre part, les dépenses de consommables ont augmenté de 7 000 € en raison du remplacement d'une pièce sur la fraise à neige, mais de moindres dépenses de personnel de -8 000 € expliquent en partie ce rattrapage. Vous le voyez, le site nordique est particulièrement déficitaire : il accuse un déficit de 130 000 €, essentiellement lié au personnel, puisque ça constitue la majorité des dépenses de ce site.*

*Le site de Sainte-Anne est un site qui se porte bien mieux en termes d'équilibre financier, même si, cette année, on a une légère dégradation du résultat brut d'exploitation, puisqu'il y a eu une baisse de 47 000 €. Le chiffre d'affaires a été à peu près stable. Ce sont les consommables et les frais généraux qui ont fortement augmenté, respectivement de +15 % et +35 %. En effet, les consommables ont augmenté du fait de l'achat de pièces pour les engins de damage à hauteur de 12 443 €, ainsi qu'un câble pour le télésiège Côte 2000, à hauteur de 5 024 €. On y ajoute le stock de forfaits : les forfaits, ce sont les badges que nous stockons, et ils ont été achetés l'année dernière pour 9 000 €. Concernant les frais généraux, qui s'établissent à 296 683 €, la variation est principalement engendrée par la grande inspection du télésiège des Mastrètes, qui a coûté 106 000 €, et les travaux d'intervention à la suite de la fuite de fioul pour 26 684 €. Ces augmentations ont toutefois été compensées par une baisse des frais de personnel. On l'a vu pour le site nordique ; on le verra aussi sur le Sauze. La baisse des frais de personnel est de 70 557 €.*

*M. Yvan BOUGUYON – Pourquoi est-ce qu'on n'a aucune des barres qui se retrouve en dessous de la ligne ?*

**M. Pierre EUGÈNE** – Parce qu'on est à peu près à l'équilibre financier sur Sainte-Anne. Le chiffre d'affaires couvre à peu près l'intégralité des frais.

**M. Yvan BOUGUYON** – En dessous de la ligne, il y a entre autres les frais de personnel. Et là, quand on passe à ce stade-là, on n'a plus rien en dessous (ou quasiment rien).

**Mme la Présidente** – Pour l'explication, en fait, il s'agit des soldes intermédiaires de gestion. Les soldes intermédiaires de gestion, c'est une façon dont on présente un compte de résultat. Donc vous avez votre chiffre d'affaires ; ensuite, vous enlevez vos consommables, afin d'avoir ensuite votre valeur ajoutée ; vous enlevez vos frais généraux ; et ça vous donne vos soldes intermédiaires de gestion. Le dernier solde intermédiaire de gestion, qui vous permet d'avoir votre marge, c'est quand vous déduisez, après, le personnel. Donc c'est la dernière barre, parce que, généralement, quand on calcule nos soldes intermédiaires de gestion, le dernier bloc que l'on enlève pour atteindre la notion de valeur de déficit brut d'exploitation... Vous voyez, en dessous, vous avez à gauche le chiffre d'affaires. Pour avoir la marge brute, c'est le chiffre d'affaires moins les consommables. Pour avoir votre valeur ajoutée, c'est le chiffre d'affaires moins les consommables moins les frais généraux. Et pour avoir votre déficit brut, vous enlevez encore le personnel et les impôts. Donc, si vous êtes au-dessus de la ligne, c'est que votre chiffre d'affaires est suffisant pour payer vos consommables, vos frais généraux, votre personnel et vos impôts. Si on vient sur le slide juste après, quand vous passez la barre en dessous, ça veut dire que votre chiffre d'affaires n'est pas suffisant pour payer et les consommables et les frais généraux, et ne paye qu'une partie de votre personnel. Donc, tout ce qui en dessous doit donner lieu à une subvention d'équilibre. Donc ce que vous voyez dépasser en dessous, c'est ce qui est doté dans le cadre de la subvention d'équilibre que le budget général donne à sa régie. La présentation est faite en deux visions. Vous ne voyez pas Sainte-Anne en dessous, parce qu'en fait, vous voyez que le chiffre d'affaires quasiment couvre l'intégralité des éléments que constituent les charges.

**M. Pierre EUGÈNE** : Très bonne précision, parce qu'effectivement, je n'avais pas précisé comment se présentait le graphique.

Donc effectivement, sur Sainte-Anne, il y a très peu de déficit. En revanche, sur le Sauze, c'est un peu différent. Comme l'a justement rappelé Camille COLAS en début de séance, le contentieux a eu des incidences sur le budget 2025 et en aura sur le budget 2026, on le verra. Sur le budget 2025, le protocole avait conduit à ce que les loyers soient annulés. Par conséquent, l'écriture qui était passée, qui était une écriture où, d'un côté, on mettait en plus, l'ensemble des loyers qui devaient être payés qu'on provisionnait, et en moins, les loyers qui étaient dus au titre des années antérieures, ce qui nous permettait d'avoir un solde qui correspondait uniquement aux loyers de l'année, cette écriture-là, sur l'année 2025, on n'a eu que les moins. Ce qui fait qu'on a eu -460 000 € sur la section de fonctionnement, en particulier, sur les charges à caractère général.

**Mme la Présidente** – Les moins en charges, ce qui donne un plus en résultat.

**M. Pierre EUGÈNE** : Voilà. Et donc, comme il y a eu moins de charges, c'est ce que vous pouvez constater sur les frais généraux, on a une baisse des frais généraux assez importante, c'est pour cette raison-là, en fait, et pas parce qu'il y a eu effectivement moins de dépenses sur les frais généraux, en carburant, en un matériel informatique ou que sais-je... Donc c'est réellement lié à ce protocole, et, on le verra sur le budget 2026, il y a aussi des incidences en raison de l'évolution de la situation juridique.

**Mme la Présidente** – J'aimerais bien pouvoir vous dire que, au titre du CFU, nous avons réussi à quasiment obtenir l'équilibre, mais ce n'est pas le cas. Cet équilibre est obtenu par les efforts qui sont faits, parce que, par ailleurs, vous allez voir que les charges de personnel ont été diminuées. Enfin, sur ça, tu vas certainement faire un point. Un effort a été fait, mais il n'aurait jamais été suffisant pour obtenir ce score. Ce score, il a été obtenu parce que, dans le cadre du protocole, nous avons convenu de l'annulation du bail de location qui nous liait et qui, de manière cumulée, puisque nous n'avions pas payé nos loyers depuis une dizaine

d'années, avait conduit de fait à une provision extrêmement importante. Donc l'annulation de cette provision conduit à une amélioration de notre résultat.

**M. Pierre EUGÈNE** – Tout à fait. C'est vrai que s'y ajoute une baisse des charges de personnel et d'impôts de -211 400 €. Cette baisse-là cumulée à celle des frais généraux a amorti une baisse du chiffre d'affaires qui a été de -138 966 €, constatée sur la fin de l'année, en raison du déficit d'enneigement. Gardez en tête que ce sont des exercices qui sont sur l'année, alors que l'on a une activité qui est saisonnière, et qui est donc à cheval sur deux exercices. Donc là, en fait, quand on parle de 2025, on parle de la fin de saison 2024-2025 et du début de saison 2025-2026.

Si on prend l'intégralité ou la totalité des sites et qu'on va au-delà du solde brut d'exploitation, et qu'on va jusqu'au résultat net, au global, le résultat net de la régie hors dotations aux amortissements et provisions est de -318 051 €. Ce déficit est moindre que ce qu'il était auparavant (de 795 000 €). En effet, si le chiffre d'affaires est en baisse de 4,33 %, de moindres frais généraux et de personnel expliquent que le résultat net ne ressent pas cette diminution des ventes. Ça, c'est si on fait abstraction de la section d'investissement. Je mets cela un petit peu en écho avec le rapport qui avait été fait par la Cour régionale des comptes. Il portait essentiellement sur les subventions d'équilibre à la section de fonctionnement, parce qu'on est sur un service qui est censé être équilibré : c'est un service commercial, donc il doit se payer avec son tarif et le fait qu'on ait une... Je fais un peu abstraction de la partie de l'investissement, parce que, sur l'investissement, on peut plus facilement faire des subventions. Donc il n'y a ni les dotations aux amortissements dans ces soldes-là ni la section d'investissement.

**Mme la Présidente** – Est-ce clair pour tout le monde ? En fait, lorsque vous lisez le rapport de la Cour des comptes, il est pointé que le budget général équilibre un service qui est concurrentiel. Or, il est possible pour nous d'arriver à une subvention d'équilibre lorsqu'on équilibre un service public, mais, en revanche, lorsque c'est un service commercial, on n'est pas censé y venir à l'équilibre, en ponctionnant le budget général et donc les recettes habituelles d'une collectivité. C'est le point qui était vraiment mis en exergue sur le rapport de la Cour des comptes, et ils nous demandaient d'agir sur cette problématique-là pour essayer de trouver un équilibre. Là, ce que Pierre vous met en évidence lorsque... Il ne vous a pas mis les amortissements, il vous a uniquement mis les charges réelles, pas des charges calculées. Les charges d'amortissement, c'est la constatation de la perte de valeur d'un actif, c'est sa désuétude programmée année par année, mais ça, c'est une charge calculée. Certes, on vient à l'équilibre, parce que cette charge est obligatoire pour reconstituer des investissements que l'on souhaiterait réaliser pour remplacer l'équipement qui vieillit, mais c'est quelque part une part de l'investissement qui perd de la valeur. Là où Pierre nous dit que le premier effort à réaliser est sur le hors amortissements ; donc il reste une part de travail à réaliser hors amortissements.

Voilà pour la présentation.

**M. Pierre EUGÈNE** – Tout à fait. Donc voici justement les fameuses subventions d'équilibre. Ces subventions d'équilibre par le budget principal sont en forte baisse, de 55 %, et cela vient d'une part de la fin du rattachement des loyers dont je parlais, et des efforts faits sur les dépenses de personnel. La subvention s'établit à 704 565 €, sachant que, sur ces 704 565 €, 389 482 € viennent financer les dotations aux amortissements et provisions.

Si on fait abstraction de la subvention d'équilibre pour le télésiège, le reste de la subvention d'équilibre en investissement est en hausse de 11 %, c'est-à-dire 63 000 €. Les autres subventions sont composées d'acomptes de l'État pour la construction du télésiège, en grande majorité, donc les 733 449 € que vous voyez ici.

En dépenses d'investissement, ce n'est pas forcément un graphique très intéressant, puisque ça reprend l'intégralité, mais c'est ce qui correspond à ce que vous avez dans les comptes qui vous ont été transmis. Elles sont en forte augmentation sur le chapitre des immobilisations corporelles : x17. Les immobilisations incorporelles le sont également : +142 %, à l'instar des

années dernières, les annuités d'emprunt sont en augmentation de 1,74 % du fait des amortissements qui sont progressifs. On n'est pas sur des amortissements à capital constant, donc, de fait, le capital remboursé est toujours plus important.

Au 31 décembre, le capital restant dû était de 3 289 897,60 €. La dernière échéance sera payée le 1<sup>er</sup> novembre 2035. Ça, ce sont les emprunts sur la régie, sachant que le nouvel emprunt, en revanche, a été pris sur le budget principal.

**Mme la Présidente** – Sur ce point-là, c'est important pour nous, parce que ce sont les décisions qu'on va devoir réaliser : on voit le combat buter sur notre programmation de rénovation des stations. Si on le fait de manière logique, il faudrait attendre d'avoir une baisse significative des en-cours d'emprunt, pour commencer à réemprunter. Ça veut dire que notre objectif serait 2033. Financièrement, j'ai bien en tête, de ce fait, d'anticiper : on doit trouver une solution qui n'est pas sur l'augmentation uniquement sur les échéanciers d'emprunts qui sont devant nous. Le schéma qui nous a été proposé évoque des investissements qui vont être réalisés aux alentours de 2028 à 2030. On voit qu'on a un vrai mur financier devant nous.

Il n'y a pas beaucoup de solutions. La première solution serait de trouver un accord et un financier qui prend le risque avec nous, du décalage, et c'est le cas aujourd'hui de la Banque des Territoires, qui nous a octroyé un délai pour commencer à rembourser le capital, comprenant l'urgence de l'équipement, mais comprenant également que nous avons une butée financière. La deuxième, c'est d'améliorer de manière très significative notre rationalisation de domaine, afin qu'elle nous permette d'améliorer nos données financières d'exploitation, ce qui nous permettrait de diminuer de manière importante les subventions d'équilibre au fonctionnement traditionnel de nos équipements, et donc qui nous redonnerait du souffle sur nos capacités d'investissement. C'est vraiment ce que nous devons avoir en tête, sur le schéma qui est le nôtre. Soit nous trouvons l'une des deux possibilités, ou nous avons les deux possibilités. Moi, je travaille sur les deux possibilités. C'est-à-dire que les investissements qui vont être réalisés nous permettront une rationalisation du domaine nous permettant d'être plus efficaces et moins chers aux coûts de fonctionnement ; et d'un autre côté, le financier qui nous accompagne comprend que nous avons besoin d'un décalage au moins jusqu'en 2033, pour pouvoir faire face lorsque les emprunts précédents seront terminés.

**M. Pierre EUGÈNE** – Effectivement. Donc voici pour les dépenses qui ont eu lieu en 2025 sur la section d'investissement, de nouveau par site. Sur le site du nordique, c'est essentiellement la passerelle du Lauzanier, ainsi que la quote-part du schéma de développement qui est également imputée sur ce site. Le Masterplan, c'est le schéma de développement sur les stations.

Sur Sainte-Anne, ce sont deux opérations de travaux, le terrassement de la Compression et pour le télésiège de l'Uvernage, ainsi que, de nouveau, une quote-part du Masterplan.

Évidemment, sur les dépenses de la station du Sauze, c'est marqué par la construction du nouveau télésiège qui a été pratiquement entièrement portée sur l'année 2025, même s'il reste un reliquat sur l'année 2026 (on le verra). Les autres dépenses concernent le règlement du tapis roulant du Super Sauze, les travaux dans le local du compresseur à neige et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du télésiège, qui est appelée, dans ce graphique-là, parce que c'est historique, « étude pour l'ascenseur valléen » : 246 000 €. On le voit, ce sont essentiellement des dépenses de travaux. Quand on regarde la légende, en violet, ce sont les travaux.

Voilà pour ce budget. Je ne sais pas si vous avez des questions.

**M. Bertrand BARBO** – Vous disiez que vous avez réduit les charges de personnel. Comment vous y prenez-vous, pour réduire les charges de personnel ? Parce que c'est assez magique, ça !

**Mme la Présidente** – Je vais parler, parce qu'on n'a pas de représentant de la régie. C'est le plan de charge qui a été revu, et, parfois, les nouveaux équipements. Je m'explique. Par exemple, tout le monde prenait sa pause en même temps à midi. Prenant en même temps

cette pause, j'avais des employés dédiés pour pouvoir faire les pauses. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : il y a un roulement. Sur la tyrolienne, on a choisi un mode d'exploitation, par exemple, en été, avec un jour de fermeture. Ça me permet d'avoir quatre agents au lieu de cinq. C'est du cas par cas. On n'est pas arrivés encore à la réalisation d'un accord type « modulation du temps de travail global, annualisation du temps de travail ». C'est un sujet sur lequel on va travailler avec les représentants du personnel, ce qui me permettrait d'être beaucoup plus souple.

Lorsque Larche a été fermée et qu'on avait un effort à faire sur la masse salariale de l'alpin, elle a été réorientée. C'est du cas par cas avec le travail de notre directrice des ressources humaines pour pouvoir le faire.

Ça n'a pas donné lieu à des personnes sur le carreau. À ce stade, tous les saisonniers qui ont demandé une réembauche dans les délais et qui ont fait le choix de revenir ont eu leur emploi. Il n'y a pas eu de difficulté. On est plus sur une adaptation, sur la gestion des congés, sur la diminution des heures supplémentaires majorées, plutôt en les décalant bien comme il faut sur chaque agent. C'est vraiment au cas par cas. C'est difficile d'aller beaucoup plus loin, de demander encore plus d'efforts aux salariés à l'heure actuelle. Je pense qu'on est arrivés au bout du cycle, là, parce que le travail a été vraiment pointu. Hormis cet accord de modulation globale qui pourrait nous apporter beaucoup plus de souplesse sur la gestion. Et après, vous avez quelque chose de malheureux, mais qui a des impacts financiers, c'est que, quand vous avez une année où vous n'ouvrez pas totalement votre domaine par manque d'enneigement, eh bien vous embauchez les personnes à la date limite, c'est-à-dire cette année, je crois que c'était le 11 janvier, et de fait, en attendant, sur l'année 2025, la masse salariale de décembre était allégée, puisque l'intégralité du domaine n'était pas ouverte. Là, en revanche, c'est de la casse sociale, en effet, puisqu'en fait, on décale le contrat d'un mois.

**M. Evan FORTOUL** – Les 246 000 € d'études pour l'ascenseur valléen, c'est l'étude faune-flore ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Non, non. C'est l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce sont les dépenses qui étaient déjà engagées dans le cadre du précédent projet, et qui ont connu, pour la plupart, leur solde en 2025. Donc c'est vraiment sur la partie accompagnement pour la construction du nouveau télésiège.

----

**A noter : l'échange ci-dessous a eu lieu après la présentation de la question 10, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

**Mme Dominique OKROGLIC** – Ensuite, le CFU du budget annexe Régie Ubaye Ski. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de -2 966,94 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -2 686 439,98 €. Le solde des restes à réaliser est de 2 391 092 €. Le résultat des comptes de la collectivité est en déficit de 298 314,92 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Madame GARCIER Clarisse.

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, Madame Elisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, et Madame Clarisse GARCIER s'étant abstenue.

## **10. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVUSP**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-14 transposable aux EPCI en application de l'article L. 5211-1 dudit code et disposant que dans

les séances où les comptes administratifs du président sont débattus, un président de séance est désigné ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

**CONSIDÉRANT** que Mme OKROGLIC Dominique est désignée présidente de séance à l'unanimité des membres présents pour les questions relatives aux comptes financiers uniques, soit pour les questions n° 2 à 10 incluses de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES MIXTES	ET ORDRE	TOTAL	RÉELLES MIXTES	ET ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	7 027 618,29 €	98 914,88 €	<b>7 126 533,17 €</b>	6 858 939,03 €	959 981,67 €	<b>7 818 920,70 €</b>
FONCTIONNEMENT	13 937 223,13 €	959 981,67 €	<b>14 897 204,80 €</b>	20 341 385,68 €	98 914,88 €	<b>20 440 300,56 €</b>
TOTAL RÉALISATION DE L'EXERCICE	<b>20 964 841,42 €</b>	<b>1 058 896,55 €</b>	<b>22 023 737,97 €</b>	<b>27 200 324,71 €</b>	<b>1 058 896,55 €</b>	<b>28 259 221,26 €</b>

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

2025	Mandat émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025	Solde restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	7 126 533,17 €	7 818 920,70 €	692 387,53 €	-2 833 534,00 €	1 229 240,79 €	-911 905,68 €
dont 1068		943 146,21 €				
Fonctionnement	14 897 204,80 €	19 188 768,41 €	4 291 563,61 €	0,00 €	1 251 532,15 €	5 543 095,76 €
Total BUDGET	<b>22 023 737,97 €</b>	<b>27 007 689,11 €</b>	<b>4 983 951,14 €</b>	<b>-2 833 534,00 €</b>	<b>2 480 772,94 €</b>	<b>4 631 190,08 €</b>

Sur proposition du président de séance,

Après en avoir délibéré, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

**À la majorité des membres présents et représentés, Madame GARCIER Clarisse s'étant abstenue.**

- **APPROUVE** le CFU de 2025 du budget annexe Budget Principal de la CCVUSP.
- **ACTE** que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **5 543 095.76 €**, le solde d'exécution de la section d'investissement de **1 921 628.32 €** et le solde des restes à réaliser est de **-2 833 534.00 €**.
- **ACTE** que le résultat des comptes de la Collectivité est en excédent de **4 631 190.08 €**
- **DÉCIDE** que l'excédent de fonctionnement de **5 543 095.76 €** sera affecté à hauteur de **858 526.39 €** à la section d'investissement du BP 2026, art 1068, et que la différence soit **4 684 569.37 €** sera reprise à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2026.

*M. Pierre EUGÈNE – Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais passer au budget principal. En regard de 2024, la balance de l'année 2025 s'établit comme vous le voyez (de nouveau, on est en millions).*

*À noter d'emblée, parce que c'est de nouveau un élément structurant sur l'intégralité du budget, ou déstructurant (à prendre comme on l'entend), il y a, d'une part, le fait que, dans le cadre du protocole du Sauze, on avait contracté un emprunt de 2 M€ ; ces 2 M€ n'ont pas été dépensés, donc ils se retrouvent nécessairement dans les recettes d'investissement. Par ailleurs, nous avons reçu à titre exceptionnel une régularisation fiscale en fin d'année, à hauteur de 2 300 000 €. Ces 2 300 000 € correspondent (on va le voir) au barrage d'Ubaye Serre-Ponçon. En réalité, EDF avait demandé une diminution de ses taxes au titre des établissements industriels. Cette diminution lui avait été accordée pendant cinq ans, mais la DDFIP, au niveau national, est revenue sur ce calcul des barrages pour l'intégralité des barrages EDF en France, donc EDF a dû payer les taxes qu'il n'avait pas payées (l'autre moitié). En contrepartie, l'État nous demandera de rembourser les allocations compensatrices versées, donc ce sera un jeu à somme nulle, mais, en attendant, en 2025, nous n'avons eu que le versement de la part d'EDF. En 2026, on s'attend à ce que l'État nous demande de rembourser les allocations compensatrices.*

*Mme la Présidente – Ça n'arrive jamais ! N' imaginez pas que c'est quelque chose que l'on a de manière courante, 2 M€ qui arrivent on ne sait pas vraiment... Ce n'est pas le cas. Il y a une régularisation à grande échelle entre des accords avec EDF pour les barrages et leur exonération. Nous, nous avons eu une diminution de notre fiscalité qui était compensée. Maintenant, EDF a dû payer, donc on a reçu, et on va devoir rendre ce pour quoi on avait été compensés. La seule chose, c'est que la temporalité a été faite de manière très surprenante par la DGFIP, qui nous a versé les sommes sans avoir encore calculé le montant que l'on avait à réduire. On aurait bien voulu provisionner le montant que l'on a à restituer, mais ils ne savent pas... Ça arrive, de temps en temps. Donc très compliqué en lecture. Il n'y a pas eu d'augmentation de fiscalité, ce sont simplement des jeux d'écritures que vous voyez apparaître là.*

*M. Pierre EUGÈNE – On le verra ensuite un peu plus dans le détail. Ce qui fait que le résultat annuel en fonctionnement a été de 4 291 564 € et de -250 759 € en investissement. En effet, les dépenses de fonctionnement ont plutôt baissé de -573 498 €. Les recettes ont fortement augmenté, de 16 % : +2 758 000 €.*

*Par ailleurs, la section d'investissement a, à la fois, augmenté en dépenses, +4 584 814 €, et en recettes, +5 378 619 €. Vous avez ici, rapportées depuis 2018, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, rapportées également à ce que le budget avait anticipé. Vous avez donc les graphiques que je vous avais déjà présentés précédemment : la réalisation en fonctionnement et en investissement. Le taux de réalisation que vous voyez en investissement ne correspond pas à celui que je vous avais présenté, pour la simple et bonne raison que je vous le présentais sur l'intégralité des budgets de la Communauté de communes, régie comprise. C'est pour ça qu'on obtenait 63 %, puisque la*

régie a eu une très grosse dépense en 2025. Là, si on parle uniquement du budget principal, on est à 51 % de réalisation d'investissement.

Sur les recettes de fonctionnement, à l'instar des années antérieures, la composition des recettes de fonctionnement du budget principal est essentiellement le fait des impôts et taxes, qui représentent 83 % de nos recettes de fonctionnement. Par rapport à 2024, en 2025 l'ensemble des recettes ont progressé : +16 %. Et particulièrement les impôts et taxes, avec l'encaissement d'un rôle supplémentaire – donc ce fameux rôle dont on vous parlait – qui les fait augmenter de 19 %. Les produits des services ont modestement progressé de +1,74 %. Et les dotations et participations assez fortement, de +4,68 %.

Si on descend dans le détail, voici nos impôts et taxes. Les impôts et taxes sont essentiellement constitués (pour moitié) de la fiscalité directe locale, qui représente ici 7 156 237 €. Ça comprend la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui représente 41 %, la taxe d'habitation, 38 %, et la cotisation foncière des entreprises, 20 %. La cotisation foncière sur les propriétés non bâties est assez négligeable, puisqu'elle représente 1 %. Hors rôle supplémentaire, ces taxes ont néanmoins légèrement baissé en 2025, de -0,14 %, soit -10 000 €, sous l'effet de la baisse de la taxe d'habitation, -5,50 %, que compensent les taxes foncières et la CFE, sous l'effet de l'indexation des bases locatives.

La loi de finances pour 2021 avait modifié les modalités de calcul des bases foncières des locaux industriels, conduisant à une baisse de moitié des valeurs foncières. Cette baisse avait été compensée par des allocations compensatrices. Le barrage hydro-électrique d'EDF avait bénéficié de cette modalité sur la période 2021-2024, pour le calcul de ses taxes foncières et cotisations foncières des entreprises. Or, un contrôle national de la DDFIP a relevé que cette réduction était indue, et, comme je vous l'expliquais, en 2025, EDF nous a donc versé 2 396 357 € de CFE au titre des années 2021-2024. En contrepartie, l'État récupérera les allocations compensatrices versées, normalement sur l'exercice 2026. À l'instar des taxes foncières, les produits de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont en hausse du fait de l'indexation des bases sur l'inflation. Les fractions de TVA servent à compenser les suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La fraction compensant la CVAE a progressé de 4,15 %, soit +15 000 €, sur sa part indexée sur les valeurs locatives et les emplois de la vallée. Sur la fraction compensatrice de TVA, il n'y a plus de mouvements depuis la loi de finances de l'année dernière. Les fractions ont été gelées. Seulement, pour la CVAE, la fraction compensatrice est constituée de deux parties : une partie fixe qui correspond à l'évolution de la TVA, donc en l'occurrence zéro, et une partie dynamique qui est répartie en fonction des valeurs locatives et des emplois qu'il y a sur le territoire. Nous, on a des emplois qui nous permettent d'avoir une augmentation – et les valeurs locatives également.

La taxe de séjour représente 675 118 €. Elle est en forte augmentation, de 32 %, soit 164 575 € supplémentaires, en particulier en provenance des hôtels de tourisme, +33 %. La taxe sur les remontées mécaniques, qui représente 339 777 €, est en légère augmentation de 3,48 % en raison de l'amélioration des chiffres d'affaires de la régie Ubaye Ski et du SMEL.

Enfin, si la taxe GEMAPI et les attributions de compensation sont identiques (ça, c'est normal), la taxe sur les surfaces commerciales, qui représente 91 387 €, est en baisse de 12 % en raison de régularisations ayant eu lieu en 2024. Donc là, on se retrouve sur une année standard sur cette taxe sur les surfaces commerciales. La taxe GEMAPI ne bouge pas, c'est normal parce qu'en fait, on ne vote pas un taux, on vote un montant, et donc le montant voté a été identique.

L'autre partie des recettes de fonctionnement est constituée par les dotations et participations. Dans les dotations et participations, on peut faire la distinction entre d'une part ce qui correspond à des subventions et d'autre part ce qui correspond réellement à des dotations. Le chapitre 74 est composé à 44 %, soit 1 022 186 €, de compensations de réforme de la fiscalité. Ces compensations sont en hausse de 43 646 €, soit 4,39 % supplémentaires par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par la revalorisation des bases de la CFE profitant

d'un abattement de 50 % au titre des établissements industriels. Les compensations forcément suivent ce que devrait être la fiscalité, et là, en l'occurrence, les bases locatives augmentant sur la CFE, de la même manière, les compensations augmentent. La dotation d'intercommunalité est de nouveau en hausse en 2025, de 30 411 €. En effet, une enveloppe supplémentaire de 90 M€ avait été actée en loi de finances, donc la CCVUSP a bénéficié en raison de l'évolution de ces bases. En parallèle, ce chapitre, je le disais, enregistre les subventions reçues. Là, elles représentent 545 064 € auxquels s'ajoute le montant du SYDEVOM, qui représente 168 523 € (identique à celui perçu en 2024). Il s'agit principalement, pour les subventions, de financements de postes, pour 150 835 €, auxquelles s'ajoutent des projets comme la charte forestière, pour 108 905 €, le LAB3I, 77 881 €, le fonctionnement de la maison France Services pour 61 000 €, les PITER pour 39 000 €, ou encore la GEMAPI pour 31 000 €. Là, je vous ai présenté les subventions par pôles – j'aurais pu vous mettre ce graphique en parallèle.

**M. Yvan BOUGUYON** – Une petite question. La dynamique des bases, en dotations, nous a apporté +4,5 à peu près (il me semble que tu as dit 4,6) ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, +4,39.

**M. Yvan BOUGUYON** – C'est plutôt bien : dans les communes, on n'a pas eu droit à autant !

**M. Pierre EUGÈNE** – C'est sur la CFE uniquement.

**M. Yvan BOUGUYON** – Et il y a le barrage, dedans ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Il faut faire le distinguo entre, d'une part, le rattrapage, et puis le fait que le barrage était exonéré. En 2025, on avait encore l'exonération du barrage dans nos allocations compensatrices.

Les autres recettes : les autres produits sont enregistrés dans les chapitres 70, 75, 77 et 013. Ils correspondent pour moitié à des remboursements de personnel. Les remboursements de personnel, ce sont des reversements par les organismes et les budgets annexes de personnels payés par la CCVUSP, pour 301 639 €. Il comprend, par ailleurs, le remboursement des arrêts maladie, pour 104 999 €. Ce sont ces remboursements qui expliquent principalement l'augmentation de cette recette, +78 835 € sur les +97 984 €. On a eu des décalages dans le remboursement des arrêts maladie, donc, par rapport aux chiffres qui avaient pu être annoncés sur la baisse des arrêts maladie, c'est surtout lié aux décalages qu'on a une augmentation des remboursements.

Les recettes relatives aux déchets sont à la fois liées au rachat de matières par les éco-organismes, ça représente 135 000 €, et à la facturation des déchetteries, 45 000 €. Ce sont les rachats de matières par les éco-organismes qui expliquent l'augmentation de 22 % de ces recettes. Les produits de location viennent essentiellement des loyers de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers et des charges refacturées. Enfin, les entrées des musées et des fortifications et les visites de territoire constituent 74 000 € de recettes en 2025, un montant sensiblement identique à celui de 2024.

Là, vous avez les organismes qui disposent d'agents de la CCVUSP. Vous le voyez, on a plusieurs budgets annexes, puisque il y a une partie de personnel et, en fait, ce personnel-là est directement payé par le budget principal, et puis vous avez également AUDACCE, le Comité départemental du ski, la mairie d'Ubaye Serre-Ponçon et le SMADESEP.

Donc ça, c'étaient nos recettes.

En dépenses de fonctionnement, vous avez ici les différents chapitres réglementaires que vous retrouvez dans la maquette. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse, je l'annonçais en début, de 3,93 %, soit 573 498 € en moins. Cette baisse vient principalement des autres charges de gestion courante, où on a une baisse de 1 067 683 €. Cette tendance est atténuée par les charges de personnel, qui augmentent de 20 %, +510 596 €. Les autres chapitres connaissent des évolutions marginales. Les charges à caractère général, par

exemple, baissent de 36 000 €. Les charges financières augmentent de 24 000 €. Les atténuations de produits ont une variation de 0,09 %.

Les charges à caractère général (si on les prend par pôle, parce que c'est un chapitre qui englobe de nombreuses dépenses, donc si on les prend par articles, ça n'a pas beaucoup de sens et c'est très touffu) proviennent pour deux tiers du traitement des déchets. Ça, c'est ce qu'on voit dans ce graphique-là. Le pôle Aménagement, c'est le pôle qui porte le service Déchets. Et ce service est sous-traité, donc on le retrouve au compte 611. En effet, le traitement étant, pour une large partie, sous-traité, les contrats de prestations de services représentent 1 832 192 € dans ce pôle. De la même manière, les navettes touristiques portées par le pôle Cadre de vie expliquent que ce dernier représente 15 % des dépenses. Là encore, les contrats de prestations de services constituent la majorité de ces dépenses, c'est-à-dire 381 160 €. Vous le voyez, plus des trois quarts sont portés par ces deux pôles, et, en réalité, par ces deux thématiques, à savoir le traitement des déchets et les navettes touristiques. Le pôle Ressources et moyens généraux porte les charges de structure. Le premier poste de dépenses, ce sont les frais juridiques. C'est quand même significatif : 51 000 € sont constatés dans le pôle Ressources et moyens généraux pour les frais juridiques. On a eu entre autres le contentieux Couttolenc, qui nous a coûté 20 000 €, mais le reste correspond plutôt à des frais de sécurisation de la structure. Je trouve que ça dit quelque chose. Ensuite vous avez les IMS, qui sont les interventions en milieu scolaire : c'est ce que nous payons à l'école de musique. Ensuite, vous trouvez les assurances, les loyers : ce sont des choses qui parlent un peu plus.

Les dépenses du pôle Environnement sont fortement marquées, à hauteur de 44 %, par les frais liés à des interventions liées aux intempéries et à l'entretien de la végétation. Le pôle Environnement est le quatrième pôle en termes de dépenses.

Les frais du pôle Attractivité correspondent au fonctionnement des services. Sur ces deux pôles-là, on n'a pas de dépenses significatives en fonctionnement, principalement les frais courants de service.

Quand on regarde les variations par pôles de l'année 2024 à l'année 2025, pour essayer de se donner une idée de l'évolution sur ce chapitre 011, les charges à caractère général ont certes peu évolué, -1,17 %. Pourtant, le pôle Aménagement connaît une légère variation de -3,13 %, qui comprend une hausse du traitement des déchets, +28 000 €, et la location d'une nacelle, +15 000 €, mais se compense par moins de frais de contentieux, -9 000 €, moins de réparations de camions-bennes à ordures ménagères, -21 000 €, et la fin des dépenses relatives à la stratégie biodéchets, -75 000 €. Donc on a eu effectivement moins de réparations sur nos camions, qui sont pourtant vieillissants.

Le paiement en 2024 du schéma de desserte forestière et du déploiement de la signalétique explique la baisse des dépenses du pôle Attractivité du territoire. De la même manière, les travaux de confortement des sentiers de randonnée, qui avaient eu lieu en 2024 sur le pôle Attractivité quatre saisons à hauteur de 20 000 €, expliquent pourquoi ce pôle-là est en baisse.

Dans le pôle Ressources et moyens généraux, le nouveau marché de retranscription du Conseil a permis de substantielles économies (donc avis à la dame qui nous retranscrit en ce moment !), -38 000 €. De même, les frais de contentieux ont baissé de -15 000 €. Parallèlement, les frais de formation ont augmenté de 11 000 €. Les publications de marché de 7 000 €, et le nettoyage de 4 000 €.

La hausse dans le pôle Cadre de vie vient des prestations de la SCAL, avec une augmentation de 36 000 €.

Enfin, les actions de la STePRIM pour 24 000 € et les études des sites Natura 2000 pour 28 000 € expliquent l'augmentation des charges à caractère général du pôle Environnement.

Ça, c'était pour les charges à caractère général.

S'agissant des charges de personnel, les charges de personnel sont pour une large majorité des charges liées à la masse salariale. Le reste (140 000 €) correspond aux frais d'assurance. Nous nous assurons pour que, lorsque nos agents sont en arrêt maladie, puisque nous continuons à les payer, et donc ça nous rembourse les salaires. Cela représente 65 000 €. Il y a eu le paiement aux apprentis et diverses dépenses, comme le CNAS, la médecine du travail, les cadeaux de Noël aux enfants. Ça, c'est dans le chapitre 012, mais globalement, la majorité, ce sont les dépenses liées aux rémunérations. Ces dépenses ont augmenté (je le disais en introduction) de 517 000 €, proportionnellement au nombre d'ETP qui, lui, a augmenté de 19 %, soit dix ETP supplémentaires. Cette évolution est plus marquée pour les contractuels : on a eu sept contractuels supplémentaires, +347 319 €. Les saisonniers ont également connu une forte croissance : +41 % en masse salariale, +27 % en ETP. Enfin, les titulaires ont une hausse plus modérée, +6 % en masse salariale et en ETP. L'évolution de ces dépenses vient en réalité des embauches. Rapporté aux ETP, le coût/agent montre que les titulaires ont une évolution salariale stable depuis quatre ans. En revanche, les contractuels, qui étaient en deçà en 2022, ont progressivement rejoint les titulaires en 2024, pour se stabiliser à ce niveau en 2025. Seuls les saisonniers ont connu une augmentation par ETP en 2025. On applique aux saisonniers un glissement vieillesse technicité, donc ça explique pourquoi ils ont une hausse.

**M. Yvan BOUGUYON** – C'est à quelle échelle ?

**M. Pierre EUGÈNE** – C'est en euros. Là, on est en salaire moyen : en salaire brut super brut, parce qu'il y a aussi nos charges que nous payons directement. Donc ça, c'est si on regarde les catégories pour les permanents, si j'exclus les saisonniers. Les évolutions des coûts moyens par agent s'expliquent par les structures des emplois. La structure de l'emploi a bien changé, en particulier sur les contractuels, parce que la masse salariale des fonctionnaires n'a pas évolué, mais pour les contractuels, ça a été plus dynamique. À l'intérieur de ces statuts, pour les catégories, on poursuit en 2025 la dynamique amorcée en 2024. La catégorie C évolue peu, les nouveaux agents de cette catégorie étant d'ailleurs stagiaires d'entrée, donc ils sont plutôt dans les titulaires. En revanche, les rémunérations liées aux contractuels de catégorie B ont augmenté de 115 471 €, +39 % ; ceux de catégorie A, de 211 156 €, +58 %. La variation de la masse salariale hors saisonniers est principalement due au passage sur un an des recrutés remplacés de 2024, qui représentent 72 % de l'augmentation. Le glissement vieillesse technicité, lié à l'évolution des carrières et des évolutions de cotisations, participe pour 6 % à l'évolution. En outre, il faut noter que des départs d'agents dont les postes ne furent pas remplacés diminuent de 22 % le total.

Enfin, les nouvelles embauches de 2025 représentent 44 % de l'évolution. Elles concernent une gestionnaire des marchés publics, une coordinatrice petite randonnée, une chargée de mission plan alimentaire territorial, une cheffe de service GEMAPI, un chargé de mission mobilité, une cheffe de service culture et patrimoine, un chef de projet Attractivité quatre saisons, un chargé de mission contrat territorial global, et deux ambassadeurs du tri.

Voilà pour les évolutions de la masse salariale.

Les autres charges comprennent essentiellement les charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles. La moitié correspond à des subventions qui ont été versées par la Communauté de communes. Les subventions sont en baisse de 1 162 199 € (je vous le disais au début). Au global, on a eu plutôt une baisse des dépenses de fonctionnement, et ça, c'est lié au fait qu'on a moins versé de subventions à la régie Ubaye Ski, du fait des meilleurs chiffres, qui s'expliquent par l'annulation des loyers. On voit qu'il y a des effets en cascade dans plusieurs budgets. La subvention à la régie Ubaye Ski a baissé (je vous le disais tout à l'heure) de 845 435 €. Celle au SMEL de 173 123 €. Et la subvention à Ubaye Tourisme, qui a été en baisse de 43 885 €, a été en baisse parce qu'on avait voté une subvention exceptionnelle en 2024, sinon elle est restée identique à 1 648 000 €.

Les autres charges comprennent également les attributions de compensation, qui représentent ici 996 810 €, et la dotation de solidarité, 120 000 €, à destination des

communes. Le fonds national de garantie individuelle des ressources constitue 1 843 102 €. Ce prélèvement est constant depuis sa création en 2010, avec la suppression de la taxe professionnelle. Pour mémoire, il avait été créé afin de garantir une adéquation entre les produits de cette taxe et ceux issus de celles de remplacement. La taxe professionnelle avait été remplacée par la CFE et la CVAE, et donc, pour garantir une certaine stabilité entre ces deux taxes différentes, on a été prélevés à hauteur de 1 843 000 €.

Précision : « Subvention aux BA » = « subvention aux budgets annexes ».

Si on prend maintenant la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement sont entièrement liées aux dépenses d'investissement, à la différence de ce qu'on a en fonctionnement, où on a beaucoup de dotations, donc des choses qui sont plus forfaitaires. Là, c'est uniquement lié aux dépenses, puisque l'on a, d'une part, le FCTVA, et, d'autre part, les subventions. En 2025, toutefois, les deux emprunts pour le règlement du contentieux du Sauze et l'acquisition du nouveau télésiège ont modifié les ordres de grandeur de cette section, qui a été multipliée par 11.

Les subventions reçues sont en baisse de 21 %, soit 91 778 €, tandis que le FCTVA est en hausse de 377 428 €. En effet, le FCTVA est perçu contemporanément des dépenses tandis que les subventions sont versées après achèvement de l'opération. Les subventions perçues concernent d'abord des investissements de la GEMAPI et de la STePRIM. Elles viennent ensuite du financement de la construction de la Maison des services et des solidarités. Enfin, elles ont financé le déploiement des totems aux entrées du territoire (dans le pôle Attractivité du territoire). Donc l'Environnement pour la GEMAPI et la STePRIM, l'Aménagement pour la Maison des services et des solidarités, l'Attractivité du territoire pour les totems.

**M. Yvan BOUGUYON** : Question. La TVA, on la récupère en temps réel ou quasiment, à la com'com ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui.

**M. Yvan BOUGUYON** : On fait les déclarations trimestriellement ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Exactement.

**M. Yvan BOUGUYON** : Parce que, comme nous, on avait nos budgets hier soir, et qu'on a rappelé qu'on touchait, nous, la TVA dans les communes, à N+2... C'est une grosse différence.

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui. Tout à fait, ça fait une grosse différence, effectivement, c'est beaucoup plus pratique pour nous.

Donc ça, ce sont les dépenses réelles d'investissement par chapitres, mais on les verra ensuite ventilées par pôles. Les dépenses d'investissement ont tiré leur croissance des subventions versées qui ont plus que sextuplé, et des immobilisations qui ont doublé. Les remboursements d'emprunt ont, quant à eux, augmenté, à proportion des nouveaux emprunts souscrits, ce qui est normal.

Voici les dépenses en immobilisations, c'est-à-dire corporelles, incorporelles, en cours. Plus de trois quarts des dépenses liées à des immobilisations ont été portées par le pôle Aménagement. Elles correspondent, dans leur majorité, aux travaux à la Maison des services et des solidarités, qui a coûté 1 205 566 €. Les autres dépenses de ce pôle correspondent au patrimoine du secteur de Tournoux-Pellegrin, pour 369 341 €. La thématique des déchets aura généré 146 172 € de dépenses. Enfin, les travaux pour la villa auront conduit à 144 675 € de dépenses, les autres dépenses correspondant au matériel du service et au SCoT.

Les dépenses d'investissement du pôle Environnement correspondent à la GEMAPI. S'y trouvent en particulier : les travaux de curage du torrent de Faucon à la suite de la crue, qui ont coûté 173 898 €, l'étude de danger de la digue du Gaudissart pour 49 723 €, et l'étude autour de la compétence GEMAPI pour 43 000 €. Le pôle Attractivité du territoire a essentiellement porté l'acquisition et l'installation des totems, je vous en parlais en termes de subventions, donc là, on a la dépense de 122 143 €. Le pôle Attractivité quatre saisons a porté

*l'acquisition de véhicules. Le pôle Ressources et moyens généraux, l'acquisition de matériel informatique et de mobilier. Enfin, le pôle Cadre de vie, des équipements muséographiques pour le service Culture et patrimoine.*

*Ça, ce sont les subventions versées. À l'instar des années précédentes, les subventions d'équipement versées l'ont été uniquement à la régie Ubaye Ski. Si les montants constatés sont en constante progression, l'année 2025 aura été marquée par le financement du télésiège du Sauze à hauteur de 3 349 943 €. En 2025, outre cet investissement, la subvention aura permis de financer, à la régie, l'installation de compresseurs à neige (on l'a vu tout à l'heure) de 207 000 €, la fiabilisation du CATEX, 50 000 €, ainsi que divers autres équipements, essentiellement sur la station du Sauze, qui représentent 98 % de la subvention d'investissement.*

*Enfin, les emprunts portés par la CCVUSP ont occasionné des remboursements à hauteur de 650 660 € d'annuités au titre des objets suivants : pour la modernisation de la station de Pra Loup, en grande majorité, et en partie, sinon, pour les services techniques et pour Sainte-Anne. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû était de 8 348 358 € et la dernière échéance arrivera au 1<sup>er</sup> décembre 2050, en raison des nouveaux emprunts.*

*Voilà pour ce budget. Si je n'ai assommé personne, vous pouvez poser une question...*

**Mme Clarisse GARCIER** – *Moi, je m'interroge sur une telle augmentation de la masse salariale.*

**M. Pierre EUGÈNE** – *On a un petit peu listé tout à l'heure le personnel qui explique l'augmentation de la masse salariale. Ce sont essentiellement des nouveaux agents. Quand on reprend le premier graphique, parce qu'il est significatif, on peut en avoir plusieurs lectures. On peut, par exemple, voir qu'il y a peut-être un calendrier électoral qui se joue : ça, c'est connu. Il peut y avoir également le fait que, sans personnel, il est difficile de porter des investissements, donc l'augmentation de la masse salariale vient en face de dépenses qu'on retrouve dans les différentes sections : section d'investissement, section de fonctionnement. Les personnels qu'il y a eu en plus sont à la fois des remplacements (je le disais), mais il y a également de nouveaux agents : ces nouveaux agents portent de nouvelles thématiques, et ces nouvelles thématiques n'ont pas fini de porter leurs effets, parce que les embauches qu'il y a eu l'année dernière sont arrivées, pour partie, en fin d'année ou en milieu d'année, donc n'ont pas eu directement des implications dans le budget 2025. On le verra en 2026, mais on va quand même aller vers une diversification de la valeur qui est créée par cette Communauté de communes. Je ne sais pas si je réponds vraiment à votre question (si c'était une question).*

**Mme la Présidente** – *Si vous voulez que moi, je réponde, j'ai eu deux effets, sur le travail sur la masse salariale. À titre personnel, moi, je n'augmente pas la masse salariale, enfin, mon but n'est pas d'augmenter la masse salariale. Mon objectif, c'est d'investir dans ceux qui font que la vallée de l'Ubaye va être transformée. Moi, je ne fais pas des chiffres pour augmenter une masse salariale, moi, je recrute des personnes qui ont des missions, et ces missions ont pour objectif de transformer l'Ubaye. C'est la première chose que j'ai à dire sur l'augmentation. Par ailleurs, aujourd'hui, ce sont plus d'équipes, en effet, mais ce sont aussi plus de projets aboutis, parce que c'est quand même ça, notre objectif. Et pour moi, c'est zéro dérapage budgétaire. Vous l'avez vu par rapport aux autres charges. Pour moi, c'est ça, gérer sérieusement de l'argent public. C'est ma première mission. Je le répète, moi, je n'augmente pas la masse salariale, moi, j'investis en eux, et eux, ils changent l'Ubaye.*

*La deuxième chose, c'est qu'il y a eu un premier effet également qui est indéniable. Lorsque j'ai eu la chance de présider la Communauté de communes, j'ai pris connaissance d'un audit qui avait été réalisé sur la gestion du personnel. Cet audit fait état de 51 manquements au sein de la collectivité. Alors, on peut faire semblant de ne pas l'avoir vu, ou bien on peut s'y atteler. À l'heure actuelle, j'ai toujours un tableau de 51 mesures que j'interprète mieux parce que je gère des humains. Ces 51 manquements conduisaient à 12 emplois vacants sur 45. Quand il vous manque 12 personnes sur 45, ça a de l'effet sur un taux de réalisation, parce qu'aussi volontaires qu'ils soient, ils ne peuvent pas effectuer le travail des 12 personnes manquantes.*

Cette augmentation de chiffres a donc deux origines. La première, l'embauche des 12 personnes qui manquaient, réhabilitées avec les nouvelles missions qui étaient les nôtres, et pouvoir répondre de manière favorable aux 51 manquements. Et la deuxième, c'était d'investir en eux. Donc je suis satisfaite de voir que le pari que j'ai fait est gagnant, avec un doublement du montant des investissements réalisés pour les Ubayens.

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Parmi les emplois qui ont été créés aussi, il y a pas mal d'emplois sur lesquels on a des subventions. On a des aides, par exemple, sur le PAT, des choses comme ça. Donc effectivement, ça fait des emplois en plus, mais il y a quand même en compensation quelque chose qui vient...

**Mme la Présidente** – Bien sûr. Ça, c'est l'objectif, que vous connaissez dans vos communes. Lorsque vous avez des missions, si vous pouvez vous faire aider sur un emploi qui porte la mission, c'est important. C'est le cas, en effet, sur le traitement de la mobilité. L'ADEME nous accompagne. C'est le cas des gestionnaires de déchets, où nous sommes également aidés. C'est le cas de manière indirecte parfois : ce ne sont pas des aides directes sur les emplois, mais on fait passer une partie de la masse salariale dans les missions qui sont les nôtres. C'est le cas sur le dernier accord qu'on vient d'obtenir sur la GEMAPI, qui nous prend en charge une partie de notre masse salariale. Ça, c'est de l'optimisation, parce qu'on fait attention à notre optimisation, mais le fond n'était pas là, je pense... Enfin, en tout cas, pour moi, il n'est pas là.

**Mme Dominique OKROGLIC** – Je voudrais ajouter que la masse salariale, si je prends 2025, représentait (si je ne me trompe pas) environ 18 %. Pour une Communauté de communes identique à la nôtre, on est plutôt à 35 %. Donc on en est loin. On en est loin.

**Mme la Présidente** – Après, je pense qu'on en parlera au budget, mais la composition est très difficilement comparable, parce qu'on est quand même sur une Communauté de communes qui ne ressemble pas trop à une communauté de communes de sa strate. Donc forcément, il ne faut pas se donner comme objectif de ressembler à la communauté de communes de sa strate, mais oui, ça donne un enseignement.

En tout cas, contrairement à ce qu'on peut laisser imaginer lorsqu'on ne comprend pas l'augmentation de la masse salariale, il n'y a pas de fainéants autour de moi.

**Mme Clarisse GARCIER** – Je ne vous laisse pas dire ça, parce que ce n'est pas du tout ce que j'ai insinué. Je ne vous laisse pas insinuer que j'ai porté un jugement sur les agents. Ça n'a pas été le cas du tout.

**Mme la Présidente** – Chacun d'entre eux réalise le travail pour lequel il est embauché et j'en suis fière. C'est tout ce que je précisais.

**Mme Dominique OKROGLIC** – D'ailleurs, je remercie beaucoup l'embauche de Pierre EUGÈNE, qui fait un excellent travail !

**M. Pierre EUGÈNE** – Je présenterai aussi les budgets, alors, c'est bon, je reste.

**Mme Dominique OKROGLIC** – Merci, Pierre. Je te garde.

**M. Christophe BARNEAUD** – Je reviens sur la taxe de séjour. Vous avez annoncé 30 % d'augmentation, c'est une bonne chose, mais peut-on avoir un peu plus de détails ? Vous avez dit « hôtels de tourisme, 30 % » ; moi, je suis hôtelier, j'aurais bien aimé avoir eu 30 % de chiffre d'affaires en plus en 2025, mais... Et il n'y a pas eu à ma connaissance d'ouverture d'hébergement à grosse capacité en 2025, qui peut justifier cette augmentation. Est-ce que c'est le fait des meublés de tourisme via les Airbnb qui reversent/qui font la différence, peut-être ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Non, en fait, pour être tout à fait transparent, cette taxe de séjour mérite aujourd'hui qu'on s'y penche sérieusement. Ça fait partie des objectifs de mon pôle, donc je le prends tout à fait à cœur.

**Mme la Présidente** – Il y a une délégation spéciale à Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa mission.

**M. Pierre EUGÈNE** – Voilà, donc je ne peux pas plus étayer aujourd'hui le chiffre que ça. C'est-à-dire que les chiffres, tels que je les sors de notre logiciel, nous indiquent que c'est sur les hôtels de tourisme qu'on a une augmentation. Après, est-ce que c'est lié au fait qu'il y ait eu des sous-déclarations les années précédentes, est-ce que c'est lié au fait que certains aient déclaré tardivement et qu'on se retrouve avec un décalage ? Ça, je ne peux pas plus préciser actuellement, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a un travail réel à faire sur cette taxe-là, puisque c'est une taxe où on se rend compte que le métier de percepteur n'est pas un métier qui s'improvise. Nous, on n'a pas forcément cette habitude d'aller chercher les socio-professionnels, d'aller faire des contrôles de comptes, etc. Donc ce sont des choses qu'on va mettre en place pédagogiquement, en accompagnant. On ne va pas...

**M. Christophe BARNEAUD** – Parce que nous, les socio-pros, avec les nouvelles lois et les nouveaux logiciels qu'on a, on se doit d'avoir une traçabilité au regard des normes. Donc normalement, vous devriez avoir les chiffres justes. Du moins pour les hôteliers professionnels déclarés.

**Mme la Présidente** – Il faut se rendre compte de la manière dont est perçue la taxe de séjour. La taxe de séjour est une déclaration volontaire. Au sein de la structure, il n'y a pas de salarié en charge de la vérification des taxes de séjour. On va y venir, certainement, sur le mandat.

La deuxième chose, c'est que moi, je garde en tête... Alors, ce chiffre est non consolidé, mais il m'a été rapporté dans le cadre d'une étude réalisée sur la transformation des offices du tourisme ou de la politique touristique ubayenne. C'est un vieux travail que j'ai récupéré. Ce travail faisait état d'une potentialité de recouvrement de taxe à séjour à 1 M€ : il en manque 400 000... Bon, je ne sais pas ce que ça vaut, c'était dans le cadre d'une analyse, je ne sais pas si c'est 1 M€, 800 000 €, 900 000 €... Nous, on a la conviction, en effet, qu'il y a des sous-déclarations. Je le répète : la taxe de séjour est transparente pour le professionnel. Il la collecte auprès du touriste qui vient chez nous et il nous la reverse. S'il ne la perçoit pas et qu'il ne nous la reverse pas, ce n'est déjà pas bien, parce qu'il fait perdre au territoire du potentiel, mais s'il la perçoit et qu'il ne nous la reverse pas, ça, ce n'est pas terrible ! Là où on rencontre des difficultés, pour être encore très honnête, on a eu un rendez-vous avec la DGFIP sur la thématique : ils ne peuvent pas partager leur fichier. Je leur ai demandé qu'ils nous fassent état, déjà, par exemple, des loueurs en meublé professionnel, donc les personnes qui déclarent aux impôts leurs revenus, déjà, pour partie, qui déclarent des loyers touristiques, mais qui ne seraient pas dans notre base de données au titre des taxes de séjour. Ils ne peuvent partager les données. Donc en fait, on se retrouve à devoir (nous) mettre en place des éléments de contrôle, ce n'est pas évident en partant de zéro. On a regardé s'il existait des cabinets qui pouvaient nous accompagner pour lancer quelque part la mission, grâce à un cabinet, qui est payé au résultat. Au moins, ça ne nous fait pas prendre de risque : il fait son travail, il prend x % sur la taxe recouvrée et on est tous gagnants. Et en fait, on n'a pas trouvé de bon cabinet.

Mais en effet, dans la lettre de délégation à notre vice-présidente, il est expressément indiqué que je demande la mise en place d'une optimisation de la taxe de séjour.

Tu veux un scoop ? Je fais mon budget à la commune de La Condamine, je dis « je veux savoir pourquoi on n'a pas versé la taxe de séjour ? ». En fait, c'est resté dans le logiciel, et puis, à la fin de l'année, on a fait « ah mince, et notre déclaration de taxe de séjour ? ». Personne n'a relancé la commune. C'est moche.

**M. Christophe BARNEAUD** – Je pense que ce sont des pertes d'argent assez importantes, donc il faut s'y pencher rapidement. Et ça fait plusieurs années, malheureusement, je crois, qu'il y a de l'argent qui passe sous les ponts. Et ce n'est pas bon. Au détriment de ceux qui sont réglo et qui paient leur taxe de séjour à temps, qui déclarent au réel avec des fichiers correspondants. Chaque mois, on transfère un fichier de notre logiciel qui correspond aux éléments comptables derrière. Au moins, on est réglo, quoi.

**M. Pierre EUGÈNE** – Tout à fait. Et c'est d'autant plus dommageable que c'est une taxe affectée, donc c'est une taxe qui est censée servir la promotion touristique : il y a des retombées pour les gens qui déclarent, donc c'est plutôt un cercle vertueux, effectivement. Et c'est un vrai travail à faire, là-dessus. Je m'y attellerai !

**Mme la Présidente** – Si on n'a plus de questions, on est au bout des questions sur le CFU, donc je vais m'absenter, sauf si vous avez une dernière question à me poser.

Madame OKROGLIC est nommée en tant que Présidente de séance.

[Madame Élisabeth JACQUES quitte la salle]

**Mme Dominique OKROGLIC** – On va y aller. On va le faire budget par budget, mais je ne refais pas tout, n'est-ce pas. Vous avez eu les chiffres. Je vais le faire budget par budget. Je ne vais pas refaire tous les tableaux que vous allez voir directement sur l'écran, je donnerai juste le résultat cumulé de chaque section et le solde des restes à réaliser et l'excédent ou le déficit qu'il peut y avoir, est-ce que ça vous convient comme ça ?

[A noter : l'intervention de Mme Dominique OKROGLIC effectuée à cet instant du conseil communautaire, alors que Mme Elisabeth JACQUES a quitté la salle, a été intégrée à la suite de chaque question relative aux CFU (n°2 à 9) présentée précédemment, ce par souci de clarté et de meilleure compréhension de la lecture du vote de chacune des questions. Il convient de comprendre que les interventions surlignées en bleu ont bien eu lieu alors que Mme Elisabeth JACQUES a quitté la salle. Il reste ci-après l'intervention de Mme Dominique OKROGLIC quant à la question n°10 de l'ordre du jour.

----

**Mme Dominique OKROGLIC** – Ensuite, le CFU du budget principal de la Communauté de communes. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 5 543 095,76 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 1 921 628,32 €. Le solde des restes à réaliser est de -2 833 534 €. Le résultat des comptes de la collectivité est en excédent de 4 631 198,08 €. L'excédent de fonctionnement de 5 543 095,76 € sera affecté à hauteur de 858 526,39 € à la section d'investissement du BP 2026, article 1068, et la différence (soit 4 684 569,37 €) sera reprise à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2026.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Madame Clarisse GARCIER. Le CFU du budget principal de la CCVUSP est voté à la majorité.

Je crois que j'ai fini concernant les CFU et je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Mme OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, Madame Élisabeth JACQUES ayant quitté la salle n'ayant pas pris part au vote, et Madame GARCIER Clarisse s'étant abstenue.

**M. Christophe BARNEAUD** – Excusez-moi, je quitte la séance pour raisons professionnelles, j'ai laissé un pouvoir à Clarisse.

**Mme Dominique OKROGLIC** – Très bien. Bonsoir.

[Retour de Madame Élisabeth JACQUES]

**Mme la Présidente** – Bonjour à tout le monde. Merci beaucoup d'avoir patienté. Pour les besoins physiques et physiologiques de Monsieur Pierre EUGÈNE, je vous propose une suspension de séance. Il est 19 h. [Suspension de séance]

## **11. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE REGIE UBAYE SKI**

Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 27 avril 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget « Régie Ubaye Ski » 2026 de la Communauté de Communes :
    - Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement**.
    - Par **opération** au niveau des opérations individualisées.
- qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

**Dépenses : 6 001 122.00 €**

**Recettes : 6 001 122.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

**Dépenses : 6 149 714.00 €**

**Recettes : 6 149 714.00 €**

*Mme la Présidente – Un des objectifs de ce début de mandat est la rédaction d'un projet de territoire. Sur chacune des feuilles de route qui sont données aux vice-présidents dans leur pôle est consignée cette démarche. La création du pôle et la mission à Madame PIGNATEL portent sur la coordination, c'est la création de ce projet de territoire, parce que je veux qu'on puisse y travailler et donc c'est dans sa mission. Je vous donne des exemples. La mission qui est donnée aujourd'hui pour Hélène, c'est la création d'une nouvelle économie autour de l'activité culturelle et touristique, tout en maintenant une qualité de vie qui est l'atout de notre territoire. Quand on dit « cadre de vie », ce n'est pas anodin, c'est aussi la qualité de notre vie : pourquoi on s'y implante, pourquoi on y vit, pourquoi on y crée... Sur le tourisme, la nouvelle feuille de route tourisme, en plus des améliorations des offices de tourisme, il y a surtout quel type de tourisme nous devons porter. Sur l'attractivité, lorsque je parle de nouvelles filières émergentes, elles relèvent du développement économique, le bois, l'agriculture, les plans alimentaires territoriaux, l'aérodrome, mais également ce schéma d'optimisation de nos domaines ; c'est ce qui a été attribué à Monsieur TRON. Lorsque l'on travaille sur la GEMAPI et sur la création de territoire, c'est qu'on a aujourd'hui au pôle Environnement, en plus des notions très importantes sur le maintien de notre qualité de vie, tout simplement la mise en sécurité des personnes, qui est prioritaire, mais également des espaces ; en fait, l'habitabilité est une notion extrêmement essentielle dans la vallée de l'Ubaye. Il faut maintenir cette habitabilité. Moi, je crois à l'amélioration de l'habitabilité, si on s'y prend bien, notamment au regard de la modification du climat, notamment sur un nouveau type d'habitants dans la vallée de l'Ubaye. À l'Aménagement, vous l'avez compris, on est sur le socle des aménagements et notamment, le projet de Tournoux sur la proposition d'une activité émergente, avec la création d'un chantier participatif qui est confiée aujourd'hui à Sabine. Et les chiffres, les comptes, quand on a cumulé tout ça, Dominique dit « il va falloir choisir ! ». Voilà, donc pas plus de 24 heures dans une journée ! Mais vous êtes l'essence même de ce qui fait aujourd'hui notre ambition d'être autour de la table.*

**Mme Chantal BONAGLIA** – Alors, c'est très bien, mais...

**Mme la Présidente** – Je réponds à brûle-pourpoint, désolée.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Non, c'est très bien, moi aussi, j'attaque à brûle-pourpoint. Est-ce que, à un moment donné, on pourrait imaginer avoir un compte rendu, un résultat des études qui ont été faites ? Et est-ce qu'on pourrait imaginer (je me place aussi en tant que socio-professionnelle et autre, habitante de la vallée tout simplement) que les gens soient impliqués aussi dans cette démarche de réflexion ? Parce que c'est bien de faire venir des cabinets d'études et de réfléchir à la question mais je pense que, dans la vallée, il y a pas mal de gens qui pourraient être aussi intéressés pour s'impliquer dans une réflexion sur l'avenir, en fait, tout simplement.

**Mme la Présidente** – Ça a déjà été le cas sur les opérations. Lorsqu'on parle de Breissand, le comité de pilotage est un comité de pilotage ouvert. Quand on parle de charte forestière, c'est un comité de pilotage ouvert. La présentation des travaux en station : ils ont été présentés à trois reprises au cinéma du Sauze, avec une invitation à grande ampleur, pour présenter les analyses. Cependant, je vais vous parler franchement : en fait, ce sont toujours les mêmes qui viennent. Moi, j'organise toutes les participations que vous voulez, mais la réalité, il faut se le dire, c'est que ça ne mobilise pas les foules. On est toujours un peu tous les mêmes autour des thématiques diverses et variées. On a systématiquement invité et l'objet même du CEREMA prévoit de le faire. C'est tout le temps le cas. Mais on a du mal à mobiliser. Le premier élément pour être au courant de ce qui fait, c'est d'être ici. Et ce n'est pas pour rien que je renonce à la diffusion Facebook, parce que l'acte citoyen est un acte aussi de volonté d'y aller. Être assis devant sa casserole en écoutant Facebook, je suis désolée, ce n'est pas ça la démocratie. La démocratie, c'est aussi l'acte citoyen de se déplacer, de faire acte de vouloir s'impliquer. On n'est pas dans la consommation d'informations. En fait, il faut qu'on danse ensemble et j'ai parfois du mal à voir l'implication. Et ça a toujours été présenté. J'ai présenté à trois reprises, sur des séances qui durent trois à quatre heures, au cinéma du Sauze lorsque le sujet était les stations. Je l'ai présenté ici... Je dépasse rarement les 20 personnes.

**M. Jean-Michel TRON** – Moi, je voudrais juste apporter une remarque en complément de ce que vous dites. Je rappelle à tout le monde qu'on est tous ici en tant que représentants de nos communes, élus par les habitants de nos communes. Je trouve que ce serait trop facile de venir ici autour de la table, de collaborer, de se mettre tous ensemble et de dire « ah, au fait, qu'est-ce que la com'com a prévu pour notre territoire ? Qu'est-ce que la com'com a prévu pour ma commune ? ». Les communes, elles font quoi pour la communauté ? C'est quoi le projet de territoire rassemblé ? C'est quoi la vision de Barcelonnette dans 20 ans ? Barcelonnette, Jausiers... Ce n'est pas pour les uns ou pour les autres. Mais j'imagine que quand on est membres d'un Conseil municipal, qu'on a construit une équipe, qu'on a construit un projet politique, bâti un programme et qu'on est élus pour sept ans, on a une idée ou on va l'avoir en tout cas, de ce qu'on souhaite structurer pour notre commune pour les 20 prochaines années. En tout cas, ça paraît être le temps raisonnable de dire : il y a sept ans de travail, ça devrait permettre d'en récolter les effets sur un plus long terme.

Et moi, je fais partie de ceux qui défendent l'idée que le projet de territoire se bâtit avec les communes, autour des communes, sur ce que les communes veulent, et que la Communauté de communes ce n'est que du bonus. Ce sont des outils, des financements, des compétences, des connaissances mis au service du territoire, mais moi, en tout cas, je n'arriverai jamais ici en disant « est-ce que quelqu'un a réfléchi à ce qu'il pourrait se passer pour nous ? », parce que pour moi, la première des réflexions, elle émane des communes, de ce que chacun souhaite, de la vision qu'on a de la vallée de l'Ubaye à moyen et à long terme. Et, en responsabilité, je trouve que la première des réflexions qu'on doit poser, elle est chacun dans son territoire, dans son périmètre communal, à ce niveau-là et en disant : OK, on a des discussions, mais (comme vous le dites), est-ce que la réflexion s'est posée ? On a des discussions ici, mais est-ce que c'est en adéquation avec ce que moi, j'imagine de la commune

et du territoire ? Par exemple, puisqu'on est sur les investissements du Sauze, est-ce que par la compétence neige et la proposition qui est faite aujourd'hui, on répond au projet politique de la commune d'Enchastrayes ? Probablement oui, parce que les investissements sont attendus depuis très longtemps. Est-ce que c'est partagé par les autres communes ? Je pense que c'est là tout l'objet de la réflexion et du débat. En tout cas, moi je voudrais quand on vient ici – et c'est pour ça que je le répéterai, à plus forte raison parce que j'ai un lac, que je n'ai pas de station, parce qu'on est tout en bas de la vallée, qu'on travaille sur une économie qui est toute autre que celle de la neige -, qu'on se pose les véritables questions et qu'entre guillemets, on « n'attende pas tout et toujours » de la com'com, et que l'on travaille chacun dans son domaine.

C'est ce que je voulais apporter comme commentaire.

**Mme la Présidente** – Et pour nous aider dans cette démarche-là, parce que je pense que c'est important, dans le deuxième acte en plus du projet de territoire, il est proposé un pacte de gouvernance. C'est une démarche volontaire de la part de la Présidente, que je vais vous proposer et qui sera mis au vote, qui nous permet aujourd'hui, justement lorsqu'on prend des décisions d'investissement et qu'on a des communes sur lesquelles on réalise des investissements, que cela soit cohérent avec les attendus qui sont faits sur le projet même de la commune en elle-même, et qu'on arrive à prendre des décisions de manière collégiale. C'est aussi le pendant qui est proposé sur le pacte de gouvernance, pour prendre des décisions ensemble par rapport aux programmes qui sont les vôtres. Et je pense que le tempo est bon, parce qu'on est en début de mandat. C'est donc aussi la mission qui est confiée à Madame PIGNATEL, pour qu'on arrive à le bâtir ensemble. De manière un peu philosophique souvent, aussi, pour revenir au point de départ.

**M. Bertrand BARBO** – Je voudrais revenir sur l'implication citoyenne. Je suis d'accord avec vous que ce n'est pas simple de mobiliser les gens, qu'on retrouve effectivement toujours les mêmes têtes, mais il me paraît illusoire que les gens puissent trouver l'information en venant ici. Parce qu'on l'a vu, la première partie du Conseil n'était pas forcément très passionnante : on était sur des votes, etc. Et puis, des présentations de trois ou quatre heures, effectivement, là, on est quasiment sûrs de perdre les gens, il n'y a vraiment que les passionnés qui peuvent être là.

**Mme la Présidente** – Il n'y avait que Pierre, en fait !

**M. Bertrand BARBO** – Voilà, c'est un peu ça, il n'y a que lui qui est capable de tenir, effectivement, oui ! Il nous a tous eus, là ! Mais, effectivement, il y a peut-être un travail aussi de présentation plus synthétique des projets et puis de débats, peut-être, de discussions qui ont été faites. Je prends l'exemple, pour revenir à Barcelonnette, du travail qui a été fait sur Petites Villes de demain, qui n'a pas déplacé les foules non plus, il y a quelques années, mais c'était intéressant de voir les gens débattre sur des projets. Et il y a toute une liste de projets qui sont sortis, qui sont intéressants.

**M. Yvan BOUGUYON** – Ça a été fait avec le CEREMA, d'ailleurs...

**Mme la Présidente** – Oui, c'était fait avec le CEREMA, donc c'est dans le même objectif. Le CEREMA, en fait, c'est une institution où les gens ont le temps de penser. Dans ce monde, c'est un luxe d'avoir des gens qui ont le temps d'être des sommités dans leur domaine ; ils sont autour de la table et ils ont le temps de penser. Nous, on est toujours dans l'action, on est toujours dans la réaction, on cavale, quoi. Et là, on va s'entourer de personnes qui ont le temps de penser. Ça me paraît un luxe !

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Et puis, il y a les commissions, dans lesquelles on débat aussi.

**Mme la Présidente** – Il faut être présents en commission, très présents.

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – Exactement. Et en étant présents aux commissions, on débat de sujets, par thématique, par commission, mais c'est là où c'est un lieu vraiment d'échanges, où on peut donner son avis, où on s'écoute...

**Mme Chantal BONAGLIA** – Oui, au niveau des commissions, il n'y a pas de souci. Après, moi, je voyais ça à un niveau plus large, au niveau de la vallée. En 2017, j'ai organisé à Barcelonnette à la salle du Zocalo, sous le mandat de Pierre MARTIN-CHARPENEL, deux jours de colloque sur la thématique « quel avenir pour nos stations de montagne ? ». Donc station-station, mais station aussi village, vallée en bas, face au changement climatique, évidemment. Alors, l'idée était très bonne. Je me suis heurtée à beaucoup de choses parce que justement, c'est là où j'ai appris en 2016-2017 que, pour trouver des financements pour faire venir des scientifiques à mes deux jours de colloque, l'État voulait redynamiser le plan neige et qu'on ne tournait pas la page vers « que faire après ? ». On est encore sur « investir dans les stations de ski ». Donc bon, le colloque s'est fait, avec petit budget, mais c'était très intéressant. Et l'idée, c'était de continuer, de surfer sur la vague et de pouvoir peut-être intégrer à ces journées de réflexion nos voisins italiens, de faire quelque chose de plus large. Parce qu'on est tous concernés face au changement climatique. Parce que, directement ou indirectement, on vit tous du ski, en tout cas des revenus de l'hiver, parce que les revenus de l'été, ce n'est pas énorme dans la vallée, et je pense que si...

**Mme la Présidente** – C'est tout autant. L'été est tout autant que l'hiver, on est quasiment à l'équilibre.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Il y a quelques années, c'était vraiment...

**Mme la Présidente** – On atteint quasiment l'équilibre, maintenant. On voit bien la montée en puissance de l'été.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Je pense que ce serait intéressant d'associer... Alors après, qui vient/ne vient pas... Si on fait une communication qui est correcte, je pense que ça peut intéresser quand même pas mal de gens, à des périodes aussi qui correspondent.

**Mme la Présidente** – Sur le travail avec les Italiens, vous verrez, au fur et à mesure que vous allez intégrer les équipes, que c'est un travail qui est extrêmement prégnant en effet et on le réalise beaucoup. Donc vous allez vous rendre compte que c'est déjà le cas, sur les partenaires. Pas plus tard qu'il y a à peu près 20 minutes, les équipes terminaient une réunion au titre des partenariats de l'ALCOTRA, notamment, avec la commune de Borgo. Je regarde par là-bas parce que Marine ainsi que Frédéric y assistaient. Donc c'est le cas. C'est le cas sur la culture, c'est le cas sur le ski, c'est le cas sur les risques... Vous allez vous rendre compte qu'on est intégrés.

La deuxième chose, c'est que la dynamisation du plan neige n'existe pas.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Non, mais c'était l'époque. Maintenant, il n'y en a peut-être plus, mais, à l'époque, en 2017, l'État avait débloqué 300 M€ pour...

**Mme la Présidente** – Jadis. Aujourd'hui, l'État ne finance plus du tout le soutien, mais même pas le soutien au changement. En fait, l'État ne soutient plus rien : comme ça, c'est réglé. En fait, on a eu, grâce à Monsieur Joël GIRAUD (qui va d'ailleurs recevoir la Légion d'honneur), un acte d'Avenir Montagnes, dans le but justement de créer la diversification des économies en milieu de montagne et l'adaptation au changement climatique. Il a œuvré à la création d'un budget dédié, qui nous a servi notamment sur le télésiège. Si j'ai réussi à faire financer le télésiège, ce n'est pas parce qu'ils ont voulu financer un télésiège. En fait, ils ont agréé mon projet de rationalisation du domaine dans le but de maintenir une activité économique moins gourmande. C'est ça qu'ils ont financé. Et c'est pour ça que la Banque des Territoires aide au financement sur notre autofinancement en emprunt. Aujourd'hui, ça n'existe plus, enfin, plus personne n'a d'œillères dans un sens ni dans l'autre. Tout le monde sait qu'il va falloir faire un changement, mais...

*Bon, si ça ne vous dérange pas, on continue, parce que sinon, on va y rester la nuit. C'est passionnant, on pourra reprendre la conversation. Et s'il n'y a pas d'autre question, on laisse de nouveau la parole à Pierre. C'est bon ? On passe au vote. Nous passons au vote sur ce budget. Je suis désolée, mais c'est parce que je... On prendra le temps. Moi, ça me passionne, donc très volontiers.*

*Donc l'approbation du budget de la régie Ubaye Ski vous est proposée pour la section de fonctionnement à 6 001 122 €, équilibrée évidemment en dépenses et en recettes ; et pour la section d'investissement, 6 149 714 €, évidemment équilibrée en dépenses et recettes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **12. BUDGET ANNEXE « REGIE UBAYE SKI » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2224-2 ALINEAS 1 A 3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**VU** sa délibération n° 2017/15 du 10 janvier 2017, portant constitution d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du domaine skiable du Sauze Super-Sauze ;

**VU** sa délibération n° 2017/252 du 14 novembre 2017, portant modification des statuts de la régie et changement de sa dénomination en « régie Ubaye Ski » pour lui permettre de gérer non seulement l'exploitation, mais également l'investissement des domaines skiabls alpins du Sauze Super-Sauze, de Sainte-Anne et de Larche ainsi que des sites et itinéraires nordiques de la Vallée (**Larche – Meyronnes – Saint Paul – Golf Barcelonnette – le Sauze – Sainte-Anne – Jausiers...**) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation des remontées mécaniques relève des activités de transport constituant un service public industriel et commercial (SPIC) ;

**CONSIDÉRANT** que le budget d'un SPIC doit être équilibré en dépenses et en recettes (article L. 2224-1 du CGCT) et que, par principe, il est interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux, la notion même de SPIC impliquant un financement par les bénéficiaires du service ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT, cette interdiction de prise en charge connaît trois exceptions, à savoir :

1/ Lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement présentant un caractère exorbitant par rapport aux modalités habituelles de fonctionnement du service,

2/ Lorsque le fonctionnement du service nécessite des investissements qui, en raison de leur importance et du nombre des usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

3/ Lorsque, à la sortie d'une période de blocage des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget communal aurait pour effet une hausse excessive des tarifs.

**CONSTATANT** que le budget « Régie Ubaye Ski » fait apparaître, au titre de l'exercice 2026, un déficit prévisionnel d'exploitation de **595 843.00 €** et un besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement à hauteur de **1 628 981.00 €** ;

**CONSIDÉRANT** que le budget de la Régie Ubaye Ski prévoit des investissements qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs aux usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie Ubaye Ski doit proposer aux usagers des tarifs concurrentiels tenant compte des prix en usage dans les stations de ski avoisinantes ;

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de **595 843.00 €** et une subvention d'équipement d'un montant maximum de **1 628 981.00 €** au budget « régie Ubaye Ski » au titre de l'exercice 2026 ;

**VU** la présentation des projets de budgets aux conseillers communautaires en date du 13 avril 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** l'attribution de subventions au budget « RÉGIE UBAYE SKI » 2026, à hauteur d'un montant maximum de **595 843.00 €** pour équilibrer la section d'exploitation et à hauteur d'un montant maximum de **1 628 981.00 €** pour équilibrer la section d'investissement.
- **DIT** que les montants de ces deux subventions seront arrêtés en fin d'année en fonction du compte de résultat provisoire du Budget « Régie Ubaye Ski ».
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget principal 2026 de la CCVUSP à l'article **65736221** pour la partie fonctionnement et à l'article **20415341** pour la partie investissement.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes au budget annexe Régie Ubaye Ski 2026 à l'article **7475** pour la partie fonctionnement et à l'article **1315** pour la partie investissement.

*Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit de la question 12, cette fois-ci sur le budget annexe... Nous avons besoin de voter la subvention d'équilibre qui a été prévue à ce budget. Nous avons constaté que le budget de la régie Ubaye Ski fait apparaître, au titre de l'exercice 2026, un déficit prévisionnel d'exploitation de 595 843 € et un besoin de financement prévisionnel d'investissement de 1 628 981 €. Il vous est donc proposé de voter la subvention d'équilibre en fonction de ces montants-là. Y a-t-il des questions ? Ça va de pair.*

*S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **13. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget « **ASSAINISSEMENT DSP** » 2026 de la Communauté de Communes :
- Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement**.

- Par **opération** au niveau des opérations individualisées.  
qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

**Dépenses : 501 276.00 €**

**Recettes : 501 276.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

**Dépenses : 2 818 062.00 €**

**Recettes : 2 818 062.00 €**

**Mme la Présidente** – Nous avons aujourd'hui un équilibre pour la DSP qui est à 2 818 062 € au titre de l'investissement, et 501 276 € au titre du fonctionnement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Est-ce que nous avons besoin d'une subvention d'équilibre sur ce budget DSP ? Non.

Sur les équipements, essentiellement c'est la STEP de Larche qui constitue le gros du travail. Ensuite, on a la fin du programme de la STEP de Rioclar, en l'occurrence sur les raccordements électriques. Nous devons coordonner des projets avec la ville de Barcelonnette, notamment si on travaille ensemble sur la séparation des eaux à l'intérieur de Barcelonnette ; en fait, on a un problème d'eaux pluviales qui viennent polluer notre système d'assainissement. Ça, il faut qu'on puisse le faire de manière mutualisée avec la commune. Donc nous verrons si nous le réalisons dès cette année ou pas, en fonction du budget de la commune. Pour le reste, on a la finalisation, sur le hameau des Prats, des travaux de réseaux que nous faisons également de manière conjointe avec la mairie de Saint-Paul sur Ubaye. Et ensuite, nous avons une multitude de petits travaux, de dépenses qui sont nécessaires pour pouvoir avancer sur les prochaines étapes et continuer notre schéma d'assainissement.

C'est assez carré aujourd'hui. On était très en retard sur le déploiement du schéma d'assainissement, et là, on a repris le bon rail sur cette thématique.

**Mme Chantal BONAGLIA** – Juste une petite question : « toilettes sèches », c'est quoi ?

**Mme la Présidente** – En fait, nous avons eu la possibilité de déployer sur les zones sensibles, notamment les espaces naturels sensibles, des toilettes. La Communauté de communes porte les investissements ; le Département nous subventionne fortement pour pouvoir le réaliser. La contrepartie, c'est que chaque commune en assure le nettoyage et l'entretien. On en déploie trois cette année : à Ubaye Serre-Ponçon, sur le départ de randonnée qui s'appelle le Clot du Dou ; sur la commune de Jausiers, le lac des Sagnes ; et à Méolans-Revel dans le Laverq. Et on en a d'autres qui vont suivre.

**M. Jean-Michel TRON** – Donc en tout, on en a sept.

**Mme Sarah ZUMTANGWALD** – Et potentiellement une huitième.

**Mme la Présidente** – Exactement. C'est une opportunité que l'on a eue avec le Département, pour l'amélioration de l'accueil.

**M. Yvan BOUGUYON** – Et à Barcelonnette, on n'avait pas de site susceptible de...

**Mme la Présidente** – Sur La Condamine, on avait des sites mais on n'a pas eu de toilettes non plus.

**Mme Camille COLAS** – Avez-vous déjà une vision par rapport aux autres sites de déploiement ?

**Mme la Présidente** – Il y a une demande qui a été faite auprès des communes : les besoins ont été recensés par les communes. Frédéric, si tu veux dire ce qui a été répondu par Saint-Paul-sur-Ubaye ?

**M. Frédéric SUBE** – Oui, il y en a une qui est prévue pour Saint-Paul-sur-Ubaye.

**Mme la Présidente** – Le départ des randonnées à Maljasset ?

**M. Frédéric SUBE** – Oui, c'est ça. Il y en a une pour Val d'Oronaye.

**Mme la Présidente** – Mais à Val d'Oronaye, jusqu'à présent, on n'a pas pu en implanter parce que la mairie ne voulait pas réaliser l'entretien, Corinne. Elle ne voulait pas faire l'entretien des toilettes, c'est pour ça qu'on n'en avait pas implanté. Donc si vous voulez revoir votre position, on l'implanterait. Vous en parlerez en conseil municipal. En fait, nous, on ne peut pas mettre en place une brigade de propreté de toilettes. Sachant qu'on a tous nos employés communaux, on les intègre dans le cadre de nos travaux à réaliser. Sachez qu'on a choisi un super équipement.

**M. Jean-Michel TRON** – Encore une fois, là, on le voit : 110 000 €, c'est pour trois modules. Ça vous qualifie à peu près le prix de chaque module porté par la com'com. Dans les échanges qu'on avait eus, on se disait que le minimum sur une répartition équitable des charges, ce serait que l'entretien courant revienne à la charge des employés municipaux.

**Mme la Présidente** – Et évidemment, on a choisi un super équipement qui ne nécessite pas un entretien fou. C'est l'entreprise Sanisphère qui a été sélectionnée dans le cadre du marché.

**M. Jean-Michel TRON** – On va être sur moins d'un passage par semaine, logiquement, en maintenance.

**Mme Sabine DANERI** – Pour les Maires qui ne sont pas positionnés, comme il y a eu un renouvellement, est-ce qu'il y a encore une clause de revoyure ?

**Mme la Présidente** – Non, parce que ça fait partie du schéma départemental de solidarité, donc qui est clos. Donc on ne pourra pas aller chercher un supplément sur le schéma, pour le financement. On va finir cette implantation-là, et s'il en manque, on trouvera un moyen de réimplanter. Voilà pour les toilettes sèches.

**M. Jean-Michel TRON** – En tout cas, le marché a été passé.

**Mme la Présidente** – On est bons ? Parfait.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **14. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – REGIE « SPANC VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget « Régie SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2026 de la Communauté de Communes :
- Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement**.

- Par **opération** au niveau des opérations individualisées.  
qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

**Dépenses : 26 571.00 €**

**Recettes : 26 571.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

**Dépenses : 3 000.00 €**

**Recettes : 3 000.00 €**

**Mme la Présidente** – Le sujet suivant, tu devrais revenir au SPANC de l'Ubaye, puisqu'on revient à la question 14, que nous n'avons pas traitée.

Le SPANC de la vallée de l'Ubaye présente une section de fonctionnement équilibrée à 26 571 €, et en investissement à 3 000 € et nécessitera une subvention d'équilibre depuis le budget général de 21 501 €. Ce budget SPANC, c'est l'assainissement non collectif. C'est notre mission d'animation pour tous les équipements qui sont non collectifs, mais qui doivent respecter les règles d'environnement et d'équipement. Ainsi nous devons mettre en place des moyens de contrôle et de vérification, mais également des moyens de conseil. Nous réalisons également une grosse mission de conseil lorsque nous avons des permis de construire ou des rénovations : nous sommes interrogés et nous émettons des conseils pour la réalisation du non-collectif. Quand vous avez un avis de la Communauté de communes, vous le voyez arriver en mairie. N'hésitez pas à revenir vers nous. J'ai délégué la signature des notifications d'avis à la vice-présidente, revenez vers elle si par exemple un avis négatif est donné, pour avoir plus de détails. Les services sont totalement transparents et réalisent cela avec grand sérieux. Et ensuite, de manière périodique, nous faisons les contrôles sur les existants, donc nous faisons le tour. Comme vous pouvez le voir, nous avons un budget qui est petit, mais qui correspond à la masse salariale, essentiellement d'un agent qui constitue le gros du budget, qui n'est pas suffisant. Et c'est pour ça que nous avons besoin d'une subvention d'équilibre.

**M. Pierre EUGÈNE** – Sur ce budget, je n'avais pas grand-chose à vous dire, si ce n'est ce qui a été déjà dit. Une hausse sur la section de fonctionnement qui est de l'ordre de 20 %. C'est lié au rattachement d'un agent sur ce budget, agent qui est déjà payé par la CCVUSP. C'est simplement une écriture comptable. On essaie de rapprocher au plus près...

**Mme la Présidente** – C'est vrai, on a des chefs de service qui font une bonne partie de leur travail pour ces budgets. Et, par rigueur, on découpe son coût et on l'affecte un petit peu à ce budget.

Pour l'équilibre, en section de fonctionnement, à 26 571 €, et en investissement, à 3 000 €, y a-t-il des questions ? Si nous n'avons pas de questions, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**15. BUDGET REGIE « SPANC VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE**

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

**VU** l'article L. 2224-1 du CGCT stipulant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants peuvent prendre en charge dans leur budget propre le déficit des budgets annexes des services de distribution d'eau et d'assainissement ;

**CONSTATANT** que le budget régie « SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2026 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **21 501.00 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget régie « SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2026 à hauteur de **21 501.00 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la communauté à l'article 65736221.

*Mme la Présidente – De fait, il y a une subvention d'équilibre de 21 501 €. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **16. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE REGIE « ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget « **RÉGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON** » 2026 de la Communauté de Communes :
  - Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement**.
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées.

qui s'établit comme suit :

#### **Pour la section de fonctionnement :**

**Dépenses : 405 760.00 €**

**Recettes : 405 760.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

**Dépenses : 757 424.00 €**

**Recettes : 757 424.00 €**

**Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit du budget annexe de la régie assainissement Ubaye Serre-Ponçon. Nous avons une régie assainissement Ubaye Serre-Ponçon parce que lors de la fusion des deux intercommunalités, la commune gérait son assainissement de manière autonome en régie. Or, nous étions passés en DSP. La DSP étant en cours, il a été choisi de maintenir la régie, donc nous avons des agents dédiés en régie sur l'assainissement sur le territoire anciennement Serre-Ponçon d'Ubaye Serre-Ponçon. Donc c'est pour ça que ce compte existe.

Pour pouvoir financer ce compte, une CLECT a été réalisée à l'époque, qui a fait état du coût qu'avait cette structure. Afin de pouvoir effectuer les investissements nécessaires attendus sur la rénovation des stations d'épuration du bas de la vallée de l'Ubaye, donc de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon, une somme a été retenue à la commune, qui a payé par provision chaque année les investissements que nous allons réaliser maintenant. Pourquoi mettons-nous des désodorisants et je prends une décision de 60 000 € pour mettre des désodorisants sur une station d'épuration Camping ? C'est parce qu'elle se situe au lieu-dit du Camping, mais elle ne concerne pas le camping. Il s'agit d'un camping municipal. Donc c'est une STEP qui est communale, pour laquelle la commune a payé l'intégralité des travaux via la CLECT. Il serait quand même malvenu de la part de la Présidente de la Communauté de communes d'avoir siphonné les comptes et mis en réserve dans un but d'investissements et, aujourd'hui, de ne pas les faire, puisque l'argent nous a déjà été donné... Ça nous coûte 0 €, puisqu'en fait, nous avons reçu de l'autre côté. Voilà une petite mise au point également sur les mensonges que l'on peut recevoir... Je tenais à le dire.

Ce budget, en fonctionnement, est équilibré à 405 760 €, et 757 424 € en investissement.

**M. Pierre EUGÈNE** – On observe une hausse de 21 % sur la section de fonctionnement et de 9 % sur la section d'investissement. S'il y a une hausse sur le fonctionnement, c'est sur le chapitre 011, en particulier, qui est en augmentation de 50 % en raison de l'excédent reporté qui sert à constituer des provisions pour entretien exceptionnel. Entretien donc qui a été chiffré à hauteur de 115 574 €. Les dépenses de personnel sont également en augmentation, de 54 %. En effet, un recrutement est prévu pour un technicien d'assainissement, de même que la mise à disposition de l'agent d'Ubaye Serre-Ponçon qui n'avait pas été prévue dans le budget 2025. Les recettes ont été estimées prudemment en fonction de ce qui avait déjà été perçu les années précédentes.

En investissement, plusieurs opérations sont prévues, essentiellement des travaux sur les réseaux. Ce sont quelques travaux réglementaires. Sinon, ça va être plutôt des études de préfiguration.

**Mme la Présidente** – Voulez-vous rappeler le montant de la CLECT ?

**M. Jean-Michel TRON** – 181 000 €.

**Mme la Présidente** – Donc 181 000 € : le budget d'assainissement fait apparaître un déficit prévisionnel de 181 000 €, qui est le montant de la CLECT retenu chaque année à la mairie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, pour cette question n° 16, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **17. BUDGET REGIE « ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON » 2026 – SUBVENTION D’EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**CONSTATANT** que le budget régie « Assainissement Ubaye Serre-Ponçon » 2026 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **181 000.00 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l’unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** de l’attribution d’une subvention d’équilibre au budget régie « Assainissement Ubaye Serre-Ponçon » 2026 à hauteur de **181 000.00 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la communauté à l’article 65736221.

*Mme la Présidente – De ce fait, les fameux 181 000 € que nous touchons par ailleurs, en plus, à la CLECT, nous les versons en moins pour affecter ce budget. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? À l’unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n’étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l’unanimité des membres présents et représentés.*

## **18. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « ZAE LE PONT LONG »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l’unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget « ZAE Le Pont Long » 2026 de la Communauté de Communes :
  - Par **chapitre** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d’investissement**.
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées.

qui s’établit comme suit :

### **Pour la section de fonctionnement :**

**Dépenses : 12 997.00 €**

**Recettes : 12 997.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

**Dépenses : 0.00 €**

**Recettes : 0.00 €**

*M. Pierre EUGÈNE – Merci. De nouveau, je vais vous faire la présentation de l'ensemble des petits budgets annexes, comme ça, ce sera fait et on passera au vote ensuite.*

*Pour le budget annexe de la ZAE du Pont Long, ce budget est sans écriture particulière pour 2026. L'excédent qui était reporté (on l'a vu tout à l'heure : c'était le tout premier budget présenté), de 12 997 €, est équilibré par une écriture à l'article 608 du même montant. Il n'y a pas d'écriture en section d'investissement. Ça, c'est pour le budget ZAE Le Pont Long.*

----

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**19. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ainsi que l'article L. 5217-10-4 ;

**VU** l'Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, et actualisant les nomenclatures comptables et maquettes budgétaires M.57 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° DC2026\_04\_053 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature M57 permet au conseil communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » 2026 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :
  - Par **chapitre** au niveau de la section de fonctionnement,
  - Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**,
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses : **233 213.00 €**

Recettes : **233 213.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses : **270 563.00 €**

Recettes : **270 563.00 €**

- **DÉLÈGUE** à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

*M. Pierre EUGÈNE – Pour le budget annexe Hôtel d'entreprises, en 2026, les deux sections sont prévues en augmentation : +32 % en fonctionnement et +46 % en investissement. Quand on regarde les dépenses et les recettes, les hypothèses pour les charges et les loyers sont prudentes. Elles partent des dépenses et recettes constatées en 2025. Les travaux d'aménagement que vous voyez tout en haut des deux graphiques (à la fois en partie dépenses et en recettes) sont la continuation de ceux engagés en 2025. Ils sont financés par la DETR. Ça, c'est pour le budget annexe Hôtel d'entreprises.*

*Si vous avez des questions ?*

*Mme la Présidente – Des questions sur ce budget annexe, qui est un budget que l'on connaît d'année en année ? Le plus important, peut-être, à noter est qu'on aura des travaux, puisqu'en fait, la DSP va bientôt prendre fin et, de fait, on aura certainement un gros travail à faire sur cette thématique, qui est aussi un problème philosophique : doit-on confier la gestion de l'assainissement et de l'eau à des sociétés privées qui réalisent des dividendes ? Vous avez deux heures ! Ça va être une vraie question de fond. En tout cas, moi, c'est une question qui m'interpelle.*

*S'il n'y a pas de question, on passe au vote. La délibération vous propose un budget annexe équilibré en fonctionnement à 501 276 € et équilibré en investissement à 2 818 062 €.*

*Mme Sabine DANERI – Non, il n'a pas présenté ça.*

*Mme la Présidente – Tu as présenté quoi ? C'était la DSP ?*

*M. Jean-Michel TRON – Non, il a fait les budgets du Pont Long et de l'Hôtel d'entreprises.*

*M. Pierre EUGÈNE – J'ai fait les budgets du Pont Long et de l'Hôtel d'entreprises.*

*Mme la Présidente – Mais pourquoi tu ne les fais pas dans l'ordre de l'ordre du jour ? Pourquoi tu ne les fais pas dans l'ordre des délibérations ?*

*M. Pierre EUGÈNE – Pardon...*

*M. Jean-Michel TRON – Il a le droit d'être fatigué.*

*M. Pierre EUGÈNE – En fait, c'est le même ordre que pour les CFU, c'est pour ça que je l'ai copié tel quel...*

*Mme la Présidente – En fait, la question 13 était l'assainissement, la question 14 est le SPANC, la question 15 est la subvention d'équilibre au SPANC, la question 16 est l'assainissement Ubaye Serre-Ponçon, la question 17, c'est la subvention à Ubaye Serre-Ponçon. Le Pont Long est la 18. La 18, c'est 12 997 € au titre du fonctionnement équilibré, et pas d'investissement. Pour les 18, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité pour la question 18.*

*Qu'est-ce que tu nous fais comme question, maintenant ?*

*M. Pierre EUGÈNE – J'ai présenté l'Hôtel d'entreprises.*

*Mme la Présidente – Hôtel d'entreprises, question 19.*

*M. Pierre EUGÈNE – J'étais parti pour tous les présenter.*

*Mme la Présidente – Non, on a dit qu'on les votait au fur et à mesure. Tu les as présentés, ou pas encore, du coup ?*

*M. Pierre EUGÈNE – Oui, c'est présenté.*

*Mme la Présidente – Pour l'Hôtel d'entreprises, y a-t-il des questions ? Votons. La section de fonctionnement est équilibrée à 233 213 € et la section d'investissement est équilibrée à 270 563 €. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **20. BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**CONSTATANT** que le budget annexe « HÔTEL D'ENTREPRISES » 2026 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **12 328.00 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « HÔTEL D'ENTREPRISES » 2026 à hauteur de **12 328.00 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la communauté à l'article 657363.

*Mme la Présidente – Tu as le droit de parler maintenant de la subvention. Nous avons équilibré, comme vous l'avez vu dans le budget, à 12 328 €. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **21. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « POLE ÉCO BOIS »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ainsi que l'article L. 5217-10-4 ;

**VU** l'Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, et actualisant les nomenclatures comptables et maquettes budgétaires M.57 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° DC2026\_04\_053 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature M57 permet au conseil communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget annexe « Pôle Éco Bois » 2026 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :
  - Par **chapitre** au niveau de la section de fonctionnement,
  - Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**,
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses : **67 865.00 €**

Recettes : **67 865.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses : **100 757.00 €**

Recettes : **100 757.00 €**

- **DÉLÈGUE** à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

**M. Pierre EUGÈNE** – Là, je vous présente pour le Pôle Éco Bois.

**Mme la Présidente** – Pour le Pôle Éco Bois, en fait, on hérite d'une situation : elle est telle quelle, que voulez-vous que je vous dise ? On a un emprunt, on a acheté un truc, on n'en fait rien... Je pense que c'est jusqu'en 2033.

Ce budget-là est un budget qui est relatif au site Teknoparké. Le site Teknoparké a été racheté par la collectivité – c'est pour ça que vous voyez un gros emprunt sur ce budget. Et donc là, notamment, vous voyez les emprunts et les dépenses au titre de l'emprunt. Autrement dit, on l'appelle Teknoparké, mais il s'appelle Pôle Éco Bois. On a hérité d'un lieu. Le tout est de savoir ce qu'on y fait. Sachez que ce n'est pas qu'on ne peut pas y faire quelque chose, c'est que la situation est extrêmement complexe au titre de la gestion des risques. On est sur une zone de confluence à fort risque d'inondation, et donc nous essayons de trouver une solution de destination à ce lieu. Grosso modo, on se donne deux ans pour trouver une solution. Si on a un PPRN promulgué et qu'on n'a toujours pas réussi à en faire quelque chose, je préfère qu'on renature le site. Donc on discutera de comment renaturer ce site, si on n'arrive pas à y faire quelque chose. C'est très triste, parce qu'on aura payé très cher quelque chose qui ne nous sert pas, mais comme je ne renonce pas, j'ai un plan ! Maintenant, il va falloir qu'il marche.

*Pour les équilibres financiers, c'est un équilibre financier en section de fonctionnement à 67 865 € et à l'investissement 100 757 €. Pour pouvoir équilibrer ce Pôle Éco Bois, il vous sera donc également demandé une subvention d'équilibre qui est de 63 680 €.*

*Je passe au vote pour l'approbation de ce budget annexe Éco Bois. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **22. BUDGET ANNEXE « POLE ÉCO BOIS » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**CONSTATANT** que le budget annexe « PÔLE ÉCO BOIS » 2026 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **63 680.00 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « PÔLE ÉCO BOIS » 2026 à hauteur de **63 680.00 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la communauté à l'article 657363.

*Mme la Présidente – Je passe à la question 22 concernant la subvention d'équilibre, de 63 680 €. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **23. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ainsi que l'article L. 5217-10-4 ;

**VU** l'Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, et actualisant les nomenclatures comptables et maquettes budgétaires M.57 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° DC2026\_04\_053 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature M57 permet au conseil communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget annexe « Maison de Santé » 2026 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :
  - Par **chapitre** au niveau de la section de fonctionnement,
  - Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**,
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses : **129 662.00 €**

Recettes : **129 662.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses : **164 455.00 €**

Recettes : **164 455.00 €**

- **DÉLÈGUE** à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

*Mme la Présidente – Nous avons la maison de santé qui arrive après. Je fais le pitch en attendant. La maison de santé est un équipement intercommunal. Ne vous trompez pas : l'objectif de la maison de santé pour la collectivité est d'être un propriétaire de murs qui loue et qui loue à des médecins. Le projet de santé n'est pas géré par l'intercommunalité. Nous avons des relations étroites avec l'ARS pour faire part des difficultés que l'on peut avoir en matière d'accès aux soins dans la vallée de l'Ubaye et, notamment, sur le fait que nous avons des difficultés pour les soins non programmés. Soins non programmés, on n'est pas dans le système des urgences, on n'a pas pris rendez-vous avec son médecin, mais on doit avoir accès à un médecin. C'est ce moment-là où votre enfant s'est tordu le doigt, vous ne savez pas s'il a une fracture ou pas ; vous vous dites que vous n'allez pas appeler les pompiers parce que c'est un doigt tordu, mais vous voulez voir un médecin, parce que c'est un doigt tordu. Ça s'appelle un soin non programmé. Et dans la vallée de l'Ubaye, c'est là où : plouf. Donc moi, j'aimerais bien pouvoir exiger, dans le cadre d'une maison de santé – alors, je ne suis pas médecin, je ne souhaite rien de mal à chaque médecin individuellement –, pouvoir dire « nous, on voudrait qu'il y ait des soins ». Ce sont des indépendants ; ce sont des libéraux, ils réalisent leur travail comme ils le souhaitent, et moi je ne suis pas leur patron. Donc on a un équilibre qui est fait et, comme je ne suis pas leur patron, jusqu'à présent je recherchais un équilibre zéro pour zéro. Dès lors qu'ils fournissent un effort particulier par rapport aux médecins de ville, on pourrait imaginer un déséquilibre de ce budget : y aller à la subvention. Tant que ce n'est pas le cas, moi, je cherche à équilibrer mon budget.*

*Budget qui est équilibré en fonctionnement à 129 662 € et à l'investissement à 164 455 €.*

*M. Pierre EUGÈNE – Tout à fait. Les deux sections sont en augmentation de 18 et de 19 %. Quand on regarde le détail, les dépenses sont principalement constituées par le remboursement de l'emprunt, qui coûte 70 234 € en 2026. Les loyers et les charges sont calculés en fonction des réalisations de 2025. Ça, c'est un peu le point de méthodologie de construction budgétaire. Et quelques travaux sont prévus, en particulier sur les portes. En face,*

des subventions DETR sont attendues, à la fois pour les dépenses de l'année 2026 et également pour les années antérieures.

**Mme la Présidente** – Parfait, sachez que pour équilibrer ce budget, une subvention à hauteur de 13 283 € est nécessaire depuis le budget général de l'intercommunalité. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité pour ce budget Maison de santé.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **24. BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » 2026 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**CONSTATANT** que le budget annexe « MAISON DE SANTÉ » 2026 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **13 283.00 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « MAISON DE SANTÉ » 2026 à hauteur de **13 283.00 €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la communauté à l'article 657363.

**Mme la Présidente** – Je passe, de ce fait, à la subvention d'équilibre en question n° 24. Il s'agit de la subvention de 13 283 €. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **25. VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS – ANNEE 2026**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** de fixer pour 2026 les taux des trois taxes additionnelles comme suit :
  - Taxe sur le foncier bâti : **11.33 %**
  - Taxe sur le foncier non bâti : **27.10 %**
  - Taxe d'habitation : **12.67 %**
- **DÉCIDE** de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à : **26.09 %**
- **DIT** que les recettes correspondantes à ces produits fiscaux seront inscrites au BP 2026.

*Mme la Présidente – Maintenant, c'est le vote des taux des taxes additionnelles et des produits attendus pour l'année 2026. Il vous est proposé de maintenir nos taux, pour nos trois taxes additionnelles comme suit : taxe sur le foncier bâti à 11,33 ; sur le foncier non bâti à 27,10 ; taxe d'habitation à 12,67. Et la cotisation foncière des entreprises à 26,09. Il n'y a donc aucune évolution. Des questions ?*

*Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **26. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2026**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1520 et 1636 B Undecies ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**VU** le coût du service des ordures ménagères déterminé par les services administratifs pour l'année 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** de fixer à **9.68 %** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026.
- **DIT** que la recette correspondant à cette taxe sera inscrite au Budget primitif principal de la CCVUSP 2026 – art 73133.

*Mme la Présidente – On va également faire le vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères sera fixé à 9,68 %, comme l'année dernière. En termes de résultats...*

*M. Jean-Michel TRON – On l'avait dans le camembert, tout à l'heure, le montant de la taxe.*

*Mme la Présidente – Oui, ça passe tellement vite, mais ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons jusqu'à présent équilibré la partie qui est collecte et retraitement de ces ordures ménagères. Ce qui rend déficitaire notre service de gestion de déchets au sens large, ce sont les déchetteries et, notamment, la valorisation que l'on obtient de ce que l'on a en déchetterie. Donc on a un travail à faire sur ce point-là. Pas besoin d'augmenter. En revanche, nous, on n'a de cesse de chercher une diminution de la quantité produite et à enfouir. C'est pour ça qu'on a deux ambassadeurs de tri. Des questions ? Monsieur BARBO ?*

**M. Bertrand BARBO** – Est-ce qu'il y a un projet par rapport à la déchetterie, parce qu'il y a peut-être des choses à voir, et des matériaux à revaloriser, etc. ? Ça pourrait être intéressant.

**Mme la Présidente** – Énormément, oui.

**M. Bertrand BARBO** – Et par rapport à l'enfouissement, est-ce que Veolia fonctionne toujours avec un chiffre d'affaires fixe ? C'était le cas à une époque.

**Mme la Présidente** – Sur les détails techniques, sur est-ce que Veolia travaille en fixe, je ne saurai pas te répondre, on pourra y travailler et t'apporter une réponse plus tard.

**M. Bertrand BARBO** – Le principe, c'était qu'ils avaient décidé d'un chiffre d'affaires annuel, et moins on apportait de tonnes, plus elle était chère.

**Mme la Présidente** – C'est très vertueux ! On a un gros travail au titre de la collecte et de l'enfouissement. Ça, c'est en cours. On est très dépendants du SYDEVOM. La question va être de sortir ou pas du SYDEVOM. Voilà le travail colossal qui va être à réaliser, parce qu'il ne va pas falloir que, parce qu'on a envie de sortir, ça nous coûte plus cher. Donc ça, c'est un gros travail qui est en cours. Ça ne se fait pas en un claquement de doigts, c'est un gros travail de fond. En revanche en ce qui concerne les déchetteries, tout ce qui a fait la différence et qu'il y a eu une grosse amélioration du traitement qui est réalisé, c'est que nous avons aujourd'hui un chef de service dédié aux déchets parmi les embauches. Ça change tout. Nous avons mis en place énormément de filières qui nous ont permis de sortir de l'enfouissement beaucoup de matériels qui étaient habituellement enfouis. Nous avons également travaillé sur de petites filières totalement nouvelles, notamment tout ce qui est jouets, tout ce qui est équipements sportifs. On a également travaillé sur les articles auto, pour ne plus trouver des morceaux d'articles auto. Là, on a prévu un investissement, vous allez voir, pour gérer mieux les huiles, pour éviter notamment les contaminations de sol. On a des matériels de massification pour éviter les coûts de transport. Vous allez voir, ça fait partie de la grosse dynamique.

**M. Bertrand BARBO** – Un autre point, c'est la double collecte, parce qu'il y a l'apport volontaire et il y a encore des collectes individuelles.

**M. Jean-Michel TRON** – Ça se finit cette année, normalement.

**Mme la Présidente** – En fin 2026, oui.

**M. Bertrand BARBO** – Notamment sur Uvernet-Fours, mais peut-être aussi sur Barcelonnette ?

**Mme la Présidente** – On termine le déploiement et les derniers marchés vont être mis en place pour terminer cette phase de déploiement. Puis il vous sera proposé une nouvelle phase de déploiement, mais ça, on vous en parlera également dans le budget : le déploiement de nouveaux points de collecte, notamment, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**M. Bertrand BARBO** – Merci.

**Mme la Présidente** – S'il n'y a pas de question, je passe au vote concernant ce taux. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **27. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)/FIXATION DU PRODUIT – ANNEE 2026**

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 211-7 ;

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1530 bis ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la Loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 et notamment son article 53 ;

**VU** sa délibération n° 2018/37 du 13 février 2018 portant institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

**CONSIDÉRANT**, d'une part, que le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à **40 € par habitant** ;

**CONSIDÉRANT**, d'autre part, que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi au sein d'une comptabilité analytique ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a été arrêté à **300 000 €** ;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévisionnel 2026 relatif à l'exercice de cette compétence fait ressortir un besoin de financement identique à celui de l'année précédente ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** d'arrêter le produit 2026 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **300 000 €**.
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DIT** que la recette correspondant à cette taxe sera inscrite au Budget primitif principal de la CCVUSP 2026 – art 73136.

*Mme la Présidente – Pour ce qui concerne la GEMAPI, nous vous proposons de maintenir le prélèvement à 300 000 €. C'est donc un montant que nous indiquons, qui ne comporte pas d'augmentation, qui correspond à une quote-part des 40 € par habitant, qui est en dessous du maximum. Nous avons choisi de ne pas le faire peser sur les Ubayens, dans cette démarche d'obtenir un retour de solidarité et que la GEMAPI ne soit plus uniquement supportée par les Ubayens. Nous avons choisi de rester sur un montant aujourd'hui identique à l'année dernière. La GEMAPI n'est pas un budget annexe, mais on peut le traiter de manière annexe ; ça pourrait conduire à pour la première fois, venir demander au budget général de contribuer à la mise en sécurité des Ubayens. C'est la première fois qu'on a une bascule qui se crée. J'ai choisi de ne pas faire peser sur les Ubayens l'augmentation de l'imposition, dans la proposition que vous avez là. Mais ça ne suffit plus, c'est loin de suffire.*

*Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **28. STATION DE PRA-LOUP – CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL – ANNEE 2026**

*Le rapporteur est Madame la Présidente.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 5721-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023-327-011 en date du 23 novembre 2023 portant approbation de la création du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, issu de la fusion du Syndicat Mixte du Val d'Allos et du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière et notamment l'article 6 ;

**VU** la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup du 8 mars 2021 fixant la charge des loyers du crédit-bail des travaux 2013 à 835 023.28 € ;

**CONSIDÉRANT** que la participation de la Régie Pra-Loup Ubaye 04 aux loyers dudit crédit-bail s'élève à 362 024.35 € ;

**CONSIDÉRANT** que le solde de 472 998.93 € est appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

•C.C.V.U.S.P.....	<b>162 910.95 €</b>
•Conseil Départemental des A.H.P.....	<b>199 113.39 €</b>
•Commune d'Uvernet-Fours.....	<b>110 974.59 €</b>

**VU** la délibération du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière en date du 05 mars 2026 votant le budget primitif 2026 du syndicat mixte ;

**CONSIDÉRANT** que la section de fonctionnement attribuable au secteur Pra-Loup du budget 2026 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière fait apparaître un déficit prévisionnel de 471 333.23 € ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Département et de la CCVUSP d'abonder en recettes de fonctionnement sur le budget 2026 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, respectivement à hauteur de 55 % et 45 %, le montant du déficit prévisionnel de fonctionnement attribuable au secteur Pra Loup.

**CONSIDÉRANT** le montant des contributions à appeler par le Syndicat Mixte de l'Espace Lumière pour l'équilibre de la section de fonctionnement de son exercice budgétaire 2026 auprès de la CCVUSP et du Département comme suit :

• C.C.V.U.S.P.....	<b>212 099.95 €</b> (45 % de 471 333.23 €)
• Conseil Départemental des A.H.P.....	<b>259 233.28 €</b> (55 % de 471 333.23 €)

**CONSIDÉRANT** que la contribution totale demandée à la CCVUSP au titre de l'exercice 2026 s'élève à la somme de **375 010.90 €** ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** d'apporter au SMEL, pour l'exercice 2026, une participation s'élevant à **375 010.90 €**.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget principal de la CCVUSP 2026, Art 65568.

**Mme la Présidente** – La question n° 28, il s'agit de la station de Pra Loup et la contribution des collectivités adhérentes au SMEL. Comme vous le savez, la Communauté de communes est adhérente à un syndicat mixte qui est nommé Espace Lumière. Ce syndicat mixte a pour objectif de gérer l'aménagement de la station de Pra Loup pour notre partie et, de l'autre côté, pour Allos. La contribution qui vous est proposée est une contribution qui est maintenue, même en légère diminution. Ce n'est pas une contribution qui s'enflamme, qui augmente, avec une gestion budgétaire qui ne serait pas maintenue. La participation de la régie aux loyers du crédit-bail s'élève à 362 000 €. De fait, si on enlève ces 362 000 € que l'exploitation permet de payer sur les crédits-baux de 835 000 € historiques, cela donne 472 000 € appelés en subvention d'exploitation, dont 162 000 € pour la Communauté de communes, 199 000 € pour le Conseil départemental et 110 000 € encore pour la commune d'Uvernet-Fours. Nous avons ensuite, de fait, besoin d'attribuer également un budget de fonctionnement à cette régie, ce qui porte le montant des contributions appelées au syndicat mixte pour l'année 2026, à 212 000 € pour la Communauté de communes et 259 000 € pour le Département. Aussi, la contribution totale appelée pour la Communauté de communes est la somme des 212 000 € et des 162 000 €, donc 375 000 € pour la contribution de Pra Loup, en deux parties.

*Est-ce qu'il y a des questions sur cette contribution ?*

**M. Yvan BOUGUYON** – Habituellement, on était plutôt à quoi, 440 000 € ?

**M. Jean-Michel TRON** – 440, 490...

**Mme la Présidente** – On est en diminution, parce qu'aujourd'hui, l'appel à l'équilibre est beaucoup moins grand que ce qu'il était dans le passé. Pas de question ?

*On passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **29. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026 DE LA CCVUSP**

*Le rapporteur est Monsieur Pierre EUGÈNE.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ainsi que l'article L. 5217-10-4 ;

**VU** l'Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, et actualisant les nomenclatures comptables et maquettes budgétaires M.57 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° DC2026\_04\_053 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature M57 permet au conseil communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :
  - Par **chapitre** au niveau de la section de fonctionnement,

- Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**,
- Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses : **22 270 778.00 €**

Recettes : **22 270 778.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses : **11 885 265.00 €**

Recettes : **11 885 265.00 €**

- **DÉLÈGUE** à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

*Mme la Présidente – Je cède à nouveau la parole (j'ai essayé de faire vite pour qu'on ait ce moment-là), sur l'approbation du budget général, à Pierre, qui va nous faire une présentation.*

*Pierre, le budget va être conséquent, donc si tout le monde garde ses questions pour la fin, on va en perdre, donc peut-être peuvent-ils t'interrompre sur celui-là ?*

*M. Pierre EUGÈNE – Oui, bien sûr.*

*Mme la Présidente – On n'attend pas la fin : au fur et à mesure, s'il y a des questions, vous demandez la parole.*

*M. Pierre EUGÈNE – Pour le budget primitif du budget principal, on l'a un petit peu évoqué tout à l'heure, en 2025 on avait le contentieux Couttolenc qui avait permis de réduire la subvention d'équilibre versée à la régie Ubye Ski. En 2026, il permet à la fois de réduire la subvention d'équilibre à la régie Ubye Ski, et on a ce reliquat de fiscalité qui nous a été transféré qui apparaît dans la section de fonctionnement, et puis on a l'emprunt qui avait été souscrit qui apparaît également dans la section d'investissement. Tout ça contribue à augmenter ces sections-là. Pour autant, on va le voir, on est sur quelque chose de prudent.*

*Le budget 2026 connaît une forte hausse de sa section de fonctionnement de +22 %, soit 4 M€ supplémentaires. À l'inverse, la section d'investissement est en baisse de 15 %, soit 2 M€ de moins. Elle reste toutefois supérieure de 43 % à la moyenne des années antérieures. L'augmentation de la section de fonctionnement vient d'abord du résultat reporté qui correspond à 3,74 fois ce qu'il avait été en 2025 – un résultat reporté dans lequel on retrouve ce rôle supplémentaire de fiscalité.*

*Mme la Présidente – Est-ce que vous avez bien compris ? Non ? Alors je vais le dire simplement : on équilibre les budgets, donc les dépenses égalent les recettes. Dans les recettes, on sait combien on a en fiscalité, on connaît nos recettes. Mais, l'an dernier, vu que nous avons eu ce fameux rôle supplémentaire qui arrivait avec plus de 2,3 M€ et que je ne l'ai pas dépensé, il apparaît en maxi report de fonctionnement de recettes sur cette année. De fait, ce que vous voyez en vert, les 4,684 M€, c'est le résultat de l'année dernière. Aussi, je suis obligée d'équilibrer un budget en augmentation de 22,06 % au fonctionnement. Ce n'est pas du tout qu'on a envie de dépenser 22,06, mais on doit faire un budget équilibré, et on a reçu un rôle à 2,3 M€, alors ils vont nous demander de le dépenser. De ce fait, en face de ce résultat reporté, on va vous faire apparaître une dépense de remboursement de ces 2,3 M€.*

**M. Pierre EUGÈNE** – Exactement. C'est un peu le principe des finances publiques, c'est qu'on ne contracte pas les recettes et les dépenses. Donc on fait apparaître à la fois la recette et la dépense et ça fait mécaniquement augmenter.

**Mme la Présidente** – C'est un principe de non-compensation. En principe comptable, en fait, on n'a pas le droit de compenser une dépense et une recette, donc on est obligés de vous faire voir les +22 de recettes et les +22 de dépenses, mais cela correspond à la même chose.

**M. Pierre EUGÈNE** – Si on ventile nos dépenses, nos prévisions selon nos statuts (un exercice pas inintéressant que j'avais déjà fait l'année dernière, mais qui permet, comme ça, de voir un petit peu où l'accent est mis), on a les dépenses de fonctionnement en bleu, les dépenses d'investissement en orange, et on est en milliers d'euros. À l'instar de 2025, la majorité des crédits ouverts (35 %) est consacrée aux équipements d'intérêt communautaire. Les équipements d'intérêt communautaire sont des équipements qui peuvent être soit d'ordre culturel, soit d'ordre sportif. Près de la moitié (48 %) de ces crédits sont fléchés vers la régie Ubaye Ski. Les autres dépenses vont vers les forts, l'école de musique ou la piste cyclable. Le traitement des déchets constitue une part importante du budget, puisque ça représente 17 %, plutôt en fonctionnement. Les dépenses de structure, qui ne peuvent être directement affectées, constituent 12 % du budget. Enfin, les dépenses de promotion du tourisme constituent la troisième compétence la plus investie. Elles passent par la subvention à Ubaye Tourisme en fonctionnement, et le développement d'une application mobile en investissement. Pour le reste, on le voit, on est un peu plus équilibrés sur l'ensemble des compétences que l'on a à exercer.

**Mme la Présidente** – Ça correspond à ça, le travail sur un rééquilibrage budgétaire, sur les décisions qui peuvent être prises sur les investissements de la collectivité, c'est quand on met devant nous les missions que l'on réalise, et on regarde franchement ce qu'on fait. Là, vous l'avez par répartition en compétences. Ce qu'il est important aussi de noter, c'est la notion de hors-statuts. Quand vous voyez « hors statuts », c'est lorsqu'on vient nous chercher, nous, collectivité, mais qu'on n'est pas dans les statuts qu'on devrait réaliser. Par exemple, tout à l'heure, on parlait du territoire éducatif rural. On travaille sur un territoire éducatif rural, c'est-à-dire la mise en place d'actions à destination de la jeunesse entre 0 et 25 ans, dans ou hors les murs de chacun de nos établissements, pour permettre à nos enfants de pouvoir accéder à la culture, à la médiation en environnement, au sport, etc. On va d'ailleurs signer la convention que vous avez sur les dernières délibérations. Moi, je n'ai pas de compétences là-dessus pour le réaliser. Mais un TER aujourd'hui, ça se négocie au point de vue intercommunal. Donc on vient vous chercher. On a beaucoup d'actions que l'on réalise hors statuts, mais dont on n'a pas la compétence à proprement parler. Alors, on cosigne avec les communes, etc., mais il demeure que nous, on réalise du travail qui normalement est plutôt du travail du bloc communal.

Voilà, c'est pour reprendre en quoi ce graphique m'est utile, lorsque j'analyse un budget.

**M. Pierre EUGÈNE** – Si on reprend le travail classique, si on revient sur les recettes réelles de fonctionnement, celles-ci sont en augmentation par rapport à 2025, de 609 459 €. Cette augmentation est le fait de la fiscalité, donc les chapitres 73 et 731, où, malgré un reclassement d'articles d'un chapitre à l'autre, l'augmentation globale est de 865 394 €. Cette augmentation est en partie amortie par le chapitre des dotations et participations (le chapitre 74), qui baisse de 183 000 €. Hormis ces variations par rapport à l'année dernière, la structure des recettes réelles de fonctionnement reste la même, 80 % d'entre elles étant fiscales, 15 % provenant des dotations et participations, 3 % venant des produits des ventes et services (le chapitre 70).

**Mme la Présidente** – Quand tu dis « réelles », ça veut dire que pour 2025 que tu nous as présenté là, tu as enlevé les 2,3 M€ ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Là, c'était le budget.

**Mme la Présidente** – Donc c'est de budget à budget. De budget à budget, on n'avait pas prévu ces 2,3 M€, donc là, ils sont bien enlevés. Il est comparable sans les 2,3 M€.

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui. Quand je dis « réelles », en fait, c'est qu'il n'y a pas les écritures d'ordre d'amortissement.

Sur la fiscalité (les impôts et taxes), les recettes fiscales correspondent, pour la majeure partie, aux impôts directs locaux (on l'a vu tout à l'heure), c'est-à-dire 57 %. S'il est anticipé que les taux ne changeront pas (c'est ce que vous venez de voter), les bases ont évolué de +11 % du fait de leur revalorisation, notifiée par le service de la fiscalité locale, ainsi qu'en raison de la taxation du barrage EDF. Le barrage EDF bénéficiait d'une exonération. Cette exonération est terminée. L'année dernière, il nous a remboursé ce qu'il aurait dû nous payer, et donc il intègre désormais les bases fiscales taxables dans les impôts directs locaux. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ont été prévues à hauteur de leur notification par les services de la DDFIP, respectivement avec 3,80 % de plus et 4,79 % de plus. Ces trois recettes enregistrent une hausse de 918 030 €. Les fractions de TVA enregistrent des évolutions liées à l'évolution de la TVA prévisionnelle du budget de l'État, +0,5 %, à laquelle se rajoute la dynamique propre de la fraction de compensation de la CVAE, +0,6 %. Les autres produits fiscaux ont été prévus prudemment, et viennent diminuer de 63 578 € le total : elles viennent en moins, car la dynamique est négative, pour ces autres taxes. Voilà pour les impôts et taxes.

Si on prend les dotations et participations, elles sont en diminution de 6,68 %, soit 183 337 €. Cette tendance est uniquement imputable à la baisse des compensations des réformes fiscales. En effet, 550 559 € ont été retirés du fait qu'EDF paie dans la totalité ses taxes foncières et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Dès lors, les services fiscaux nous ont notifié que les allocations compensatrices en seraient diminuées d'autant. Les autres dotations ne connaîtront pas d'évolution par rapport à l'année dernière. En revanche, les subventions attendues sont en forte augmentation : +30 %, c'est-à-dire +344 000 €. Cette augmentation, surtout marquée par les autres financeurs, vient de meilleurs paiements par CITÉO, qui paierait 81 000 € de plus, et du financement d'opérations en GEMAPI qui nous apporterait 170 735 €.

On retrouve ici cette partition entre des dotations de l'État, des dotations de compensation de réformes fiscales, et puis les subventions perçues pour des projets portés en fonctionnement.

**Mme la Présidente** – Donc, d'un côté, nous avons une diminution de l'attribution de compensation, parce qu'ils avaient fait une exonération pour EDF (c'est pour ça que ça baisse ici), et, de l'autre côté, tout à l'heure, au slide précédent en vert, vous aviez une augmentation, parce qu'ils allaient réellement payer. L'un dans l'autre, là, sur la fiscalité, on est légèrement gagnants, on a plutôt une dynamique positive.

Pour ce qui est la GEMAPI, c'est le travail des équipes qui a été réalisé afin de faire financer par l'Agence de l'eau une partie des frais de gestion du service. GEMAPI voulant dire « milieu aquatique, protection des inondations », on est en plein dans les attributions qui sont données à l'Agence de l'eau.

**M. Pierre EUGÈNE** – Les autres recettes qui sont inscrites au budget, sur les chapitres 70, 77 et 013, sont en baisse de 72 817 €. En effet, la vente du terrain de Breissand à la Maison de pays a été suspendue en raison des clauses notariales. Un bail a été conclu en lieu et place. Par ailleurs, les indemnités journalières pour les agents en arrêt maladie avaient été réajustées en 2025, lors de la DM, puisque le budget que je vous présentais pour 2025, c'était le budget voté en avril de l'année dernière plus la décision modificative qui avait été prise en septembre. Donc forcément, on avait des chiffres plus ajustés sur le budget de 2025 que sur celui de 2026, puisque là, on n'est qu'en début d'année. Ces deux baisses importantes sont compensées par des remboursements de frais par les budgets annexes, en l'occurrence, le salaire de la directrice de la régie étant reversé par la régie, alors que c'est le mécanisme inverse qui prévalait précédemment. En effet, là, nous payons directement la directrice de la régie, et c'est la régie qui nous rembourse ; auparavant, c'était la régie qui payait son directeur

et nous le leur remboursements. Les loyers sont également prévus en légère hausse du fait de leur indexation. Ça, c'est pour les autres recettes de fonctionnement. Donc là, on a fait la totalité des recettes de fonctionnement.

**Mme la Présidente** – Des questions sur les recettes de fonctionnement, avant qu'on passe aux dépenses ? Pas de questions, c'est clair ? Parfait. Passons aux dépenses.

**M. Pierre EUGÈNE** – Sur les dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 16 %, +2 634 364 €. Cette augmentation vient essentiellement des atténuations de produits (le chapitre 014), qui enregistrent une augmentation de 2 391 412 €. Les dépenses de personnel (le 012) sont augmentées de 13 %, +444 081 €. Les charges à caractère général (le 011) augmentent également de 5,95 %, soit 247 000 €. Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 9 %, soit 470 000 € en moins.

Quand on va prendre le détail, les charges à caractère général seront présentées par pôles, comme tout à l'heure sur le CFU. Sur les 247 580 € de dépenses supplémentaires, 118 955 € proviennent du pôle Attractivité du territoire, 96 420 € du pôle Aménagement, et 55 000 € du pôle Cadre de vie. Le premier affiche 60 000 € de dépenses nouvelles pour le PAT, le reste venant du lancement opérationnel des PITER. Le pôle Aménagement supporte en fonctionnement les augmentations du SYDEVOM. Le pôle Cadre de vie enregistre les opérations liées à l'année du pastoralisme dans sa programmation culturelle. Le pôle Environnement enregistre une légère baisse de sa programmation, avec 14 000 € en moins venant d'une réévaluation des dépenses de la STePRIM. Enfin, les deux autres pôles (Ressources/Moyens généraux et Attractivité quatre saisons) ne connaissent pas d'évolution notable.

Si on regarde dans le détail, parce que c'est important de bien comprendre ça, les charges à caractère général sont habituellement les dépenses courantes, de fonctionnement courant. Mais en fait, nous avons à la fois des dépenses de fonctionnement courant et des dépenses qui correspondent à des projets, des choses qui sont ponctuelles en face desquelles on a des subventions, où on répond à quelque chose de bien précis qui s'arrêtera dans le temps. Si on fait la distinction entre ce qui relève du fonctionnement courant et les projets, on se retrouve dans les proportions de deux tiers/un tiers, comme l'année dernière. Cette distinction permet de préciser l'augmentation des 247 580 € que l'on constate au niveau global du chapitre. 137 792 € viennent du fonctionnement courant (en fait du SYDEVOM, puisque c'est une charge courante ; en fait, on sous-traite, mais, dans l'absolu, on pourrait porter cela en propre), et 109 788 € des projets de fonctionnement. En 2026, 40 projets sont identifiés contre 34 en 2025. C'est le pôle Attractivité du territoire qui enregistre la plus forte augmentation en valeur : il y a +118 412 €, avec (je le disais tout à l'heure) le PAT et les PITER. Les autres pôles restent dans les mêmes volumes qu'en 2025. Dans le détail, ce sont les opérations de la GEMAPI et de la STePRIM qui expliquent cette forte proportion de projets pour le pôle Environnement. Comme on le voit, il constitue quasiment la moitié des projets. Les prestations des navettes touristiques expliquent, pour sa part, le montant qu'on observe pour le Cadre de vie, donc les 479 763 €.

**Mme la Présidente** – Les particularités, c'est qu'il y a certains programmes qui ne sont pas des programmes d'investissement, mais qui sont dans le cadre de projets. C'est le cas d'un PAT, par exemple, qui charge la structure, mais qui est en fait un projet. C'est le cas également de tout ce qui est animation politique européenne avec les PITER. Ça nous permet de mener des projets. Ils sont inscrits au fonctionnement, mais, en fait, ce sont des projets qui s'inscrivent plutôt sur de l'investissement dans l'avenir. La nomenclature comptable crée un tiers de projets. Des questions ? Yvan ?

**M. Yvan BOUGUYON** – Une petite question : on a anticipé une augmentation des produits pétroliers de combien (pour le carburant, le chauffage...) ?

**M. Pierre EUGÈNE** – On a anticipé une augmentation en faisant au cas par cas, avec les directeurs de pôle, en fonction des trajets prévus, donc ce n'est pas forcément un taux qui a été systématiquement appliqué, mais une augmentation a bien été prévue.

**Mme la Présidente** – Au niveau de la consommation sur la régie, sur le système de damage, ça a été pris en compte dans le cadre du budget damage de la régie, vu, en effet, l'augmentation significative qui a été prise sur la fin de saison hivernale et potentiellement celle du mois de décembre. Ça a été le cas sur l'utilisation des véhicules, mais au cas par cas, chacun, sans faire une augmentation globale, puisque ça a été géré dans le cadre du budget de chacun. Est-ce qu'on a d'autres questions avant de passer aux charges de personnel ? Alors, charges de personnel !

**M. Pierre EUGÈNE** – Je me suis donné, je ne comprendrais pas qu'on ne comprenne pas !

Les charges de personnel comprennent les éléments de rémunération, ainsi que des éléments annexes liés au personnel. Les rémunérations directes représentent 95 % du total. Les 5 % restants concernent l'assurance couvrant la CCVUSP en cas d'arrêt de nos agents (2 %), le personnel refacturé (1 %), l'adhésion au CNAS et la médecine du travail. Ces derniers éléments sont en baisse de 34 000 €, puisque les apprentis du CREPS ont terminé leur alternance au mois de mars. En revanche, les relations statutaires sont en hausse de 10 538 €, en raison d'un décalage de facturation sur 2026 (une facture 2025 n'était pas parvenue, elle est arrivée en 2026, donc on la paiera cette année). Quand on regarde l'évolution de la masse salariale, la masse salariale projetée est en augmentation de 447 180 €. Cette évolution vient de deux éléments. Le premier est la variation des permanents. Les permanents augmentent de 419 002 €. Et le second est le volume alloué aux saisonniers, qui est de 136 241 € supplémentaires. Ces deux éléments sont diminués par le volume consacré aux nouvelles embauches, 71 000 € en moins, l'enveloppe consacrée au RIFSEEP, 27 000 € en moins, et celle allouée aux astreintes et heures supplémentaires, 9 688 € en moins. L'évolution des permanents (les permanents sont les titulaires et les contractuels, mais les contractuels qui ne sont pas saisonniers) s'explique à la fois par des agents auparavant comptés parmi les embauches. Là, il va y avoir un petit jeu de chaises musicales, mais on va essayer de s'y retrouver. Autrement dit, les 327 250 € projetés en 2025 donnent 389 521 € en 2026. Ici, moi, j'ai distingué, pour les budgets, les agents qui étaient déjà dans les murs, des enveloppes qu'on souhaitait ajouter. Donc, l'année dernière, on avait rajouté 327 000 € pour de nouveaux agents : les embauches ici. Ces embauches-là se retrouvent parmi les permanents. Donc pour ces nouveaux agents (c'est dans le graphique suivant), l'enveloppe de 327 000 € s'est transformée en 389 000 € pour 2026, pour la simple et bonne raison que ces agents passent sur un an à présent, alors que, l'année dernière, ils avaient été proratisés. On a par ailleurs des agents remplacés en 2025 après quelques mois de battement, donc ces agents-là, on les compte à part, puisque les embauches avaient déjà été actées. C'est un passage sur un an, donc ce sont les 85 000 € que vous voyez en dessous. Et les volumes sont diminués par 75 474 € de suppressions de postes. Certains postes ont été supprimés, donc on obtient une économie.

Si l'enveloppe allouée aux saisonniers augmente relativement au budget... Ça, c'est l'autre point.

**Mme la Présidente** – Changement de méthodologie comptable : c'est pour ça que ça augmente.

**M. Pierre EUGÈNE** – Changement de méthodologie comptable. Pourquoi une augmentation des saisonniers ? Les saisonniers, je vous le disais, augmentent de 136 241 €. Ils augmentent, tout simplement, comme je vous le disais tout à l'heure, parce que le budget 2025, c'est le budget consolidé avec la décision modificative. Passée en septembre, la décision modificative avait pu prendre acte du nombre de contrats qui avaient été conclus avec des saisonniers et de la durée de ces contrats. Là, moi, au moment où j'élabore le budget, je n'ai que les délibérations d'ouverture de postes des saisonniers, donc je prends l'intégralité des postes ouverts et je les mets sur la durée maximale : principe de prudence. Aussi, c'est normal qu'on se retrouve avec une augmentation sur les saisonniers. On reviendra sur cette augmentation-là quand on passera une décision modificative en septembre, pour l'ajuster.

**Mme la Présidente** – En résumé, les renforts pour aller à la collecte des déchets, on a pris un laps de temps large dans la délibération, du 1<sup>er</sup> au... Pareil pour les forts, etc. Après, nous, dans les services, on regarde les plannings, et on dit « non, on ne l'embauche pas le 1<sup>er</sup>, on l'embauche le 15 ; lui, on l'embauche au cours du mois », etc. Tout ça, ça crée 110 000 € de différence : ce sont les ajustements de début et de fin de contrats. Du coup, quand il compare au budget, on aura un réalisé moindre et on aura certainement une moindre consommation.

**M. Pierre EUGÈNE** – Là, comme vous le voyez, on a ajouté une enveloppe de 375 531 € pour de nouveaux postes. Ces nouveaux postes se répartissent ainsi par pôles. Je vous donne la liste, comme ça, ce sera exhaustif. On comprend dans les nouveaux postes budgétés pour 2026, un collaborateur de cabinet qui a été acté à un Conseil précédent, un agent de nettoyage, un chargé de mission SCoT, un animateur jeunesse, un animateur pour le relais Petite enfance, un chargé de mission Communication, un chauffeur Mobilité, un chef de projet Attractivité quatre saisons, un technicien Assainissement, un adjoint au pôle Ressources et moyens généraux, et un directeur du pôle Cadre de vie. Si on prend l'ensemble de ces postes, si on résume, nous avons 375 000 € de nouvelles embauches, et l'histoire des saisonniers. C'est ça qui explique l'augmentation. C'est-à-dire que, sans le changement de méthode d'évaluation et sans les nouvelles embauches, notre masse salariale resterait identique à ce qu'elle a été en 2025.

**Mme la Présidente** – Donc si on vous propose une augmentation, vous avez des postes qui sont dédiés et c'est à vous de juger si ces postes sont utiles ou pas, de vous en rendre compte. Monsieur BARBO ?

**M. Bertrand BARBO** – Est-ce que là, on rentre dans les 12 postes qui manquaient que vous avez évoqués tout à l'heure, ou c'est encore en augmentation ?

**Mme la Présidente** – Non, là, on est sur de nouvelles missions. Le collaborateur de cabinet est un nouveau collaborateur. C'est ce qu'on a voté la dernière fois. Un agent de nettoyage, vous l'avez vu lorsque l'on a présenté le CFU, on a une augmentation du montant du nettoyage pour une réalisation qui ne s'améliore pas en qualité. Donc on va essayer d'alléger nos charges à caractère général et embaucher quelqu'un en interne, donc c'est un nouveau poste, il n'existait pas. Le chargé de mission SCoT, il a été longtemps cherché, et on l'a trouvé, a priori, ça va le faire. Un animateur Jeunesse, il est financé par ailleurs dans le cadre de la CTG, donc du travail que l'on a fait avec la CAF, qui nous finance par ailleurs une partie de ce poste. Donc c'est une nouvelle mission, mais qui est financée, on l'aura sur les recettes qui sont en face. L'animateur pour le relais Petite enfance, c'est exactement la même chose, c'est financé par la CAF. En fait, c'est parce que la CAF aujourd'hui muscle le jeu des intercommunalités et parle aux intercommunalités au titre des compétences Enfance et Jeunesse, pour avoir une équité dans le territoire et qu'on puisse mutualiser les coûts. Du coup, on nous pousse à la compétence Enfance-Jeunesse. C'est la CAF qui nous finance également ce poste. Un chargé de mission Communication, c'est parce que Monsieur Nicolas SERVEL s'occupe à la fois de la communication et à la fois des réseaux et que ça devient compliqué aujourd'hui de gérer les deux postes en même temps. Et on imagine peut-être prendre quelqu'un à la communication pour pouvoir mieux informer, dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit. C'est pour ça qu'il m'a été soumis de vous proposer un nouveau poste. Donc c'est nouveau, ça n'y était pas, pour répondre à la question. Le chauffeur Mobilités, c'est l'expérimentation du transport à la demande, transport d'utilité sociale, et, du coup, nous avons besoin d'un chauffeur, parce que les bus ont été financés par la Région et que les coûts de fonctionnement ont été financés au titre du Fonds Vert. Donc, par ailleurs, on va avoir une subvention pour l'expérimentation de cet accès à la mobilité pour tous. Donc il n'y était pas, c'est une nouvelle mission Mobilité. Pour ce qui est du chef de projet Attractivité quatre saisons, on l'a essayé déjà, on en a déjà eu un, donc ce n'est pas vraiment un nouveau poste, c'est juste qu'il est vacant, celui-là, et qu'on aimerait bien le pourvoir, si tant est que, quand j'aurai terminé de travailler avec l'équipe du Bureau, on reste sur le même organigramme. Mais en tout cas, c'est quelque chose qui va ressembler : sports d'eau vive, tout ce qui est relatif aux équipements, à la filière sportive, à la création d'un projet sportif local

intercommunal... Tous les sports outdoor. Donc ça, c'est une nouvelle démarche de pouvoir réaliser des équipements sportifs à destination des sportifs, et pas des touristes. Donc, c'est une nouvelle mission à travailler. On a également la possibilité potentiellement de se faire financer dans le cadre d'un LEADER un chargé de mission projets sportifs de la vallée de l'Ubaye, qui viendra étayer les projets d'infrastructures sportives qui pourraient exister sur les communes et qui seraient d'intérêt intercommunal. Ensuite, je continue, un technicien Assainissement, ça, c'est la montée en puissance de notre service Assainissement. Un adjoint au pôle Ressources et moyens généraux, ce serait l'adjoint qui est au pôle de Pierre, c'est un nouveau poste. C'est une demande qui est faite par Pierre, qui est légèrement en saturation. Et le directeur du pôle Cadre de vie est déjà créé, mais n'est pas pourvu.

**M. Bertrand BARBO** – Si je vous ai bien suivie, la plupart des postes sont financés ou sont subventionnés, ou alors, c'est pour compenser de la sous-traitance.

**Mme la Présidente** – Oui.

**M. Bertrand BARBO** – Est-ce pérenne dans le temps ?

**Mme la Présidente** – Pour ce qui est du chargé de mission SCoT, ça doit être trois ans. L'agent de nettoyage, ça doit être un CDI. L'animateur jeunesse, je ne veux pas me tromper, mais ça doit être trois ans. L'animateur pour le relais Petite enfance, ça doit être trois ans. Le chargé de mission Communication, c'est à demeure. Le chauffeur mobilité, c'est pour deux ans. Un chef de mission Attractivité quatre saisons, c'est sur trois ans. Le technicien Assainissement, c'est à demeure, parce que là, on est sur les compétences traditionnelles. L'adjoint au pôle Ressources et moyens généraux serait à demeure. Enfin, ce sont des contractuels, mais c'est un contractuel de trois ans renouvelables. C'est trois ans, mais c'est destiné à être à demeure, pour être très honnête. Le directeur pour Cadre de vie, c'est à demeure. On en a besoin. Donc ça dépend.

Qu'est-ce qu'on ne traite pas ? L'aérodrome, si on a besoin d'un chargé de mission aérodrome. Je ne l'ai pas mis, parce que je considère qu'on a un bureau d'études et qu'on ne sera pas matures sur cette année pour avoir quelqu'un qui suive le projet Aérodrome : on ne l'a pas encore fait. Donc je ne vais pas le mettre là, c'est trop tôt. On ne sait même pas si on en a vraiment besoin. Et le deuxième, c'est le projet sportif local, parce que celui-là de projet sportif local, on redépose un dossier LEADER parce qu'on a eu un petit déboire sur le premier LEADER. Si on est financés sur ce poste-là, ça nous permettra d'avoir une vraie politique sportive à proposer aux communes.

**Mme Camille COLAS** – Dans le cadre de l'analyse du projet LEADER sur le plan sportif, une des réserves qui avaient été émises, c'était la compétence. Est-ce que vous avez avancé sur ce point ? Parce que j'ai vu que le projet revenait au LEADER...

**Mme la Présidente** – Totalemment. On a affiné, et en fait, le sujet de compétence est venu dans le sujet parce qu'on n'a pas eu suffisamment de lettres de soutien de la part des communes. C'est arrivé très tard, la demande de lettres de soutien. On n'a pas eu le temps de mobiliser l'intégralité des soutiens nécessaires sur les équipements sportifs et, à ce titre-là, ils nous ont dit « on a une problématique ». Donc on va revenir vers vous, on est revenus vers vous pour avoir les lettres de soutien nécessaires. Dans ce cadre-là, ils acceptent qu'on soit dans la période d'expérimentation de la création du projet sportif et que ce soit mené en partenariat avec les communes, justement, pour pouvoir lever les fonds nécessaires à nos différents équipements sportifs dans une négociation globale. Et ensuite, on affinera la compétence, si, à la fin de ce projet sportif, il émane que la compétence doit venir à l'Interco. Les demandes ne sont pas encore parties, mais elles vont arriver rapidement. Ce serait pour fin mai, les réponses, mais Marine a coordonné cela pour faire ça rapidement.

D'autres questions sur la masse salariale ? Typiquement, voilà les types de financement que l'on a obtenus.

**M. Pierre EUGÈNE** – Effectivement, à l'instar de l'année dernière, plusieurs postes sont financés, pour un total de 334 346 €.

**Mme la Présidente** – Là, vous revoyez ce que je vous ai dit. Ensuite, ceux qui existaient déjà, que je ne vous ai pas dits. La mission Natura 2000 : en fait on est sur un renouvellement mais on va avoir une interrogation, à savoir si on continue l'animation. Villages d'Avenir, c'est à destination des communes ; c'est un petit peu comme Petites Villes de demain, mais à destination des petites communes. Du coup, on mutualise un poste, un peu comme un animateur Petites Villes de demain. Le projet alimentaire territorial, vous en connaissez le principe, puisque vous l'avez certainement vu émerger. Donc nous avons un poste qui est financé. La charte forestière également. L'AMO de Breissand nous permet également de financer une partie du poste, pour faire émerger un tiers lieu nourricier. Là, vous avez le chauffeur Mobilité pour la quote-part de l'année ; j'ai mis en stand-by le recrutement qui m'était proposé aujourd'hui, parce que j'ai envie d'abord de vous présenter le projet : c'est la moindre des choses avant d'imaginer recruter quelqu'un. Vu l'importance de l'expérimentation, je pense que c'est la moindre des choses. Et comme j'ai lu sur chacun de vos programmes que la mobilité était un élément essentiel, je connais votre intérêt sur cette thématique. La STePRIM, c'est sur la gestion des risques. Les médiateurs pastoraux, c'est une double subvention au titre à la fois de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais également de la Région AURA, qui nous financent toutes les deux une partie des postes des deux médiateurs pastoraux que l'on a sur la structure. Et du coup, on étend de plus en plus leur présence au sein de la structure. Avant, c'était tout petit pendant la saison, mais maintenant, ils peuvent en amont être très présents pour voir les groupements et s'installer avec eux sur la montée en estive : au moins, ils n'arrivent pas comme des cheveux sur la soupe ! Et ils restent un peu plus tard, ce qui induit des rapports assez circonstanciés sur la manière dont se passe une saison en estive. L'origine de cela, c'est que l'on a un partage des territoires compliqué, entre la randonnée et...

**Mme Chantal BONAGLIA** – Une petite question. Les médiateurs pastoraux sont-ils toujours les mêmes ou ce sont des nouveaux recrutés chaque année ?

**Mme la Présidente** – C'est un recrutement chaque année. On a quelques personnes qui repiquent d'année en année, et on a quelques personnes qui ne repiquent pas. Cette année, je pense qu'on aura un changement des deux : deux nouveaux, je pense que Romain ne repartira pas, et... De fait, on va devoir refaire la formation. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a constitué un service : au lieu qu'ils aient l'impression d'être tout seuls au monde, qu'ils n'aient pas de référent, et que nous-mêmes, on n'utilise pas bien leur travail, aujourd'hui, ils sont intégrés au pôle Environnement. Ils font ainsi partie d'un service avec les sentiers, la médiation montagne, également la STePRIM... Ça permet d'avoir un groupe de travail qui soit sous autorité, mais qui prend des décisions. C'est agréable, et nous, on tire un meilleur bénéfice de leur travail, parce qu'avant, ils étaient un peu isolés...

La CTG, c'est ce que je vous ai dit. Et le RPE, c'est ce que je vous ai dit.

Si c'est OK, on passe aux autres dépenses ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Les autres dépenses comprennent les chapitres 014, 65, 66, 67 et 68. Par commodité de lecture, on peut les distinguer par ordre de grandeur pour avoir des graphiques distincts.

Les dépenses financières et fiscales sont en forte croissance, de 68 %, du fait du remboursement des allocations compensatrices liées à la fiscalité du barrage EDF. Voilà le fameux rôle supplémentaire qui nous a été attribué l'année dernière. Je l'inscris en dépenses ici, à hauteur de 2 396 357 €. Le montant inscrit correspond donc au rôle supplémentaire. Par ailleurs, les intérêts d'emprunt sont en hausse de 87 000 €, du fait des nouveaux emprunts souscrits.

Pour les subventions aux tiers, les subventions aux tiers sont en baisse de 413 000 €, c'est-à-dire -9 %. Cette baisse vient de la subvention d'équilibre allouée à la régie Ubaye Ski (-562 000 €). Au regard des demandes reçues, l'enveloppe allouée aux subventions aux associations a été rehaussée de 103 775 €. Par ailleurs, les budgets annexes ont requis une

participation plus forte, de 55 000 €, et en particulier le Pôle Éco Bois, qui demande 29 000 € supplémentaires.

Enfin, dernières dépenses parmi ces autres dépenses, ces chapitres comprennent des postes plus petits. Ils sont globalement en baisse de 128 000 €. Celle-ci provient, d'une part, d'une baisse des provisions constituées pour la GEMAPI, ayant vu leurs crédits directement mobilisés en 2026. L'année dernière, on avait fait ce système de provision, en ne fléchissant pas certaines dépenses. Cette année, on ne peut pas se le permettre, comme le disait la Présidente : en réalité, le budget GEMAPI n'a pas été en équilibre cette année, le budget principal va abonder à hauteur de 150 000 € au budget GEMAPI. C'est-à-dire que, normalement, le budget GEMAPI se finance uniquement avec sa taxe. Or, là, la taxe ne suffira pas à couvrir l'intégralité des dépenses inscrites. D'autre part, il y a des crédits pour logiciels qui sont en baisse de 61 000 €, du fait d'efforts d'optimisation faits à ce niveau-là. Voilà pour les autres dépenses.

**Mme la Présidente** – Avez-vous des questions sur ces autres dépenses ?

Là, on a terminé tout ce qui est relatif au fonctionnement. Est-ce que vous avez des questions relatives au fonctionnement, avant qu'on passe aux investissements ? Quelque chose qui vous reviendrait ? Non ? Alors, passons aux investissements. Commençons par les recettes d'investissement : tu nous fais la présentation globale, recettes et dépenses d'investissement dans leurs grandes masses. Et ensuite, on passera pôle par pôle, pour pouvoir broser les investissements spécifiques qui sont envisagés.

**M. Pierre EUGÈNE** – Tout à fait, et qui correspondront à ce qu'on avait vu ensemble pendant la commission de travail.

Les recettes d'investissement sont en baisse, au global, de 5 075 000 €. Cette baisse est en réalité le fait de la disparition des emprunts prévus l'année dernière, puisqu'au chapitre 16, il y avait 5 207 147 €. Parallèlement, les subventions reçues au chapitre 13 sont en hausse de 827 267 €. Les dotations sont en baisse de 694 957 €. Ce chapitre de dotations (donc le chapitre 10, qui se trouve tout en bas du graphique) enregistre uniquement les recettes issues du fonds de compensation de la TVA. Sa baisse est liée à la réduction des crédits reportés en dépenses. Ça, c'est pour les recettes en général.

Les dépenses en général se ventilent comme suit. Les dépenses d'investissement sont en baisse de 15 %, donc de 2 M€. Cette baisse par rapport à l'année dernière est liée au chapitre 204 (le chapitre 204, ce sont subventions d'équipement versées), puisque la participation à la construction du télésiège du Sauze figurait dans ce chapitre, l'année dernière. De même, les dépenses d'immobilisations corporelles sont en baisse de 1 092 000 €. Cette baisse est compensée par la hausse des remboursements de capital (donc capital d'emprunt) à hauteur de 1 928 824 €. Alors quand même, il faut qu'on s'arrête un peu sur cette dépense particulière de remboursement de capital d'emprunt. Normalement, le remboursement du capital d'emprunt se fait selon l'échéancier. Donc il paraît un peu étonnant qu'on ait autant à rembourser sur le capital d'emprunt. Qu'est-ce que j'ai inscrit là-dedans ? En fait, j'ai inscrit le remboursement par anticipation de l'emprunt pour le protocole Couttolenc qui avait été souscrit l'année dernière, qui n'a pas pu être déboursé. Ça peut être soit une option en disant « on rembourse cette année cet emprunt-là », ce qui nous permettrait d'avoir moins d'intérêts à payer sur les années suivantes si cet emprunt ne nous sert pas, mais surtout, ça nous permet aussi, par prudence, étant donné qu'ils se sont pourvus en cassation, de mobiliser cette somme-là, en disant « on ne va pas utiliser cet emprunt-là pour financer d'autres choses dans la Communauté de communes, après quoi on devrait reprendre de nouveau un emprunt pour financer un éventuel remboursement »...

**Mme la Présidente** – À l'heure actuelle, si nous le remboursons, nous avons des frais pour rembourser, et en plus, si on a à souscrire un nouvel emprunt, aujourd'hui, les taux sont plus élevés. Donc, on inscrit parce qu'il y a une certaine logique, si nous avons une opportunité à le faire. Et de toute façon, je ne vais pas consommer cet argent-là pour équilibrer des choses sans vous le dire. Donc autant que je vous les enlève : au moins, quand j'ai mes équilibres,

on n'a pas fictivement créé 2 M€ pour que je fasse tout et n'importe quoi qui n'aurait pas été voté. En revanche, il n'est pas certain à la fin qu'on ne dise pas, dans une délibération, un jour, « nous avons prévu le remboursement de l'emprunt à 1,9 M€ et quelques, mais les conditions aujourd'hui financières n'étant pas favorables, nous demandons à la banque de plutôt le réfléchir sur une piste cyclable ».

**M. Jean-Michel TRON** – Sur un autre investissement.

**Mme la Présidente** – Vous voyez, c'est un peu ça, l'objectif.

On l'inscrit, parce que je ne voulais pas le consommer en face, sinon, ç'aurait été tromper l'assemblée.

**M. Pierre EUGÈNE** – Ça nous permet de réserver ces crédits-là.

Ces dépenses sont plus le fait de reports qu'en 2025 : +14 points de pourcentage. Pour autant, une dépense importante reportée... Là, vous voyez en bleu les crédits reportés de l'année précédente sur l'année 2026 ; et en orange les nouveaux crédits. Mais en fait, il faut avoir en tête que, parmi les 4 331 914 € de report, il y avait 2 333 686 € pour payer les équipements dans le cadre du protocole Couttolenc, parce que, au moment du nouvel exercice, début janvier, nous n'avions pas le rendu du délibéré du tribunal. Donc on avait provisionné ces crédits-là en report.

L'importante baisse de cette répartition est d'abord le fait d'un changement de méthode. En 2026, les reports sont égaux aux crédits provisionnés pour le paiement entre janvier et le moment du vote du budget. Je précise, parce que cette phrase n'est pas très claire ; auparavant, la méthode était la suivante : si un projet doit avoir lieu l'année prochaine, on prend l'intégralité des crédits, on les met dans les reports, mais en faisant ça, en fait, on plombait systématiquement notre résultat d'investissement. Donc cette année, les reports sont des restes à réaliser, c'est-à-dire que ce sont les factures que l'on considérait devoir être payées entre janvier et aujourd'hui. C'est pour ça qu'on a moins de reports sur les deux dernières années que sur les années précédentes.

**Mme la Présidente** – Ce qui correspond à la règle, puisqu'en fait, le reste à réaliser est constitué de ce qui a été engagé et qui va être payé avant le vote du nouveau budget. Donc tout va bien.

On passe à l'aménagement ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Tout à fait : on va regarder maintenant par pôles, on aura un peu plus de détails. Je vous ai mis de nouveau la même légende : en bleu, les études ; en violet, les travaux ; et en vert, le matériel.

Le pôle Aménagement affiche 2 536 230 € de dépenses d'investissement. Les projets majeurs concernent les points d'apport volontaire, les travaux en déchetterie et la rénovation des logements de l'ancien centre de secours. 57 % des dépenses concernent des travaux. 37 % concernent l'acquisition de matériel, en particulier, l'achat de colonnes de tri et d'un compacteur pour la déchetterie (un compacteur à hauteur de 157 000 €). 6 % concernent les études, en particulier pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

**Mme la Présidente** – Il ne vous donne aucun montant, mais quand il considère un truc cher, il vous donne le montant ! Il considère que le compacteur est cher, donc il vous a dit « 157 000 € ».

**M. Jean-Michel TRON** – Il nous fera faire des économies ....

**M. Pierre EUGÈNE** – Ça frappe les esprits. Mais c'est le prix, c'est sûr.

**M. Arnaud LE GUILLOUX** – J'ai l'impression qu'on a deux fois l'amélioration des appartements du bâtiment 18.

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, parce qu'en fait ce sont deux opérations distinctes dans le budget. Effectivement, elles pourraient être fusionnées dans une seule.

**M. Arnaud LE GUILLOUX** – A contrario, il n'y a pas les investissements de rénovation énergétique de l'école artistique de l'Ubaye.

**Mme la Présidente** – De quoi tu te mêles, toi ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Il a raison, mais c'est un peu de la jalousie. C'est de la jalousie, tu sais pourquoi ? Parce que ces dépenses-là, comme celles de Tournoux et autres, en fait...

**Mme la Présidente** – ... Elles ne sont pas dans ton pôle !

**M. Pierre EUGÈNE** – Voilà : elles ont été mises dans le cadre de vie.

**Mme la Présidente** – Il faut quand même savoir que, quand on réalise des suivis, notamment, sur des taux de réalisation, je leur mets un peu la pression. C'est-à-dire que moi, j'analyse pôle par pôle la réalisation des investissements. Quand nous, on les vote, on ne les vote pas pour se faire plaisir et aligner les chiffres : je veux que ce soit fait. Donc il se trouve que je leur mets un peu la pression sur les réalisations. Donc chacun des directeurs de pôle que vous avez derrière vous étudie son taux de réalisation. C'est pour ça qu'il y a parfois des transferts, quand il y a un groupe de travail, un groupe de projet qui est mis en œuvre, à qui sont affectées les dépenses et les réalisations. Voilà pourquoi il dit que c'est un peu de jalousie. Merci de ne pas mettre le désordre dans cette assemblée, il y en a assez.

**M. Arnaud LE GUILLOUX** – C'est quand même moi qui vais le réaliser !

**Mme la Présidente** – Oui, tu auras un bon point et une image !

**M. Pierre EUGÈNE** – Non, mais c'est vrai, Arnaud, c'est plus par thématique, en fait. Cette présentation est plus par thématique.

**Mme la Présidente** – Oui, mais c'est lui qui va le réaliser.

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, c'est lui qui le réalisera, du coup.

Donc il y a deux opérations de rénovation énergétique, parce que ce sont deux programmes de subventions différents. C'est pour ça qu'ils sont distingués.

**Mme la Présidente** – Passons à l'Attractivité du territoire.

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, mais, par ailleurs, précisons quand même que ces opérations sont financées.

**Mme la Présidente** – Et très bien financées. Ça, c'est mon travail. Vous voyez là que c'est financé : État, Région, Département, Europe, et d'autres financeurs, qui nous permettent de financer ces investissements. Donc 2 536 000 € de dépenses. Tu as fait le total sur le montant des recettes ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Non, je n'ai pas fait le total, ce n'est pas très malin...

**Mme la Présidente** – 2,3 M€ ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Je pense que c'est quelque chose comme ça.

**Mme la Présidente** – Très, très bien financé ! On est dans l'air du temps. Certes, il y a des reports... Mais tu ne l'as pas dit tout à l'heure sur le CFU, donc j'ai le droit de me vanter maintenant !

**M. Pierre EUGÈNE** – Oui, oui, vous avez raison, à nous de les faire rentrer !

**Mme la Présidente** – Attractivité du territoire ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Le pôle Attractivité du territoire compte 986 775 € de dépenses prévisionnelles. Elles concernent la friche de Breissand, le développement d'une application mobile, la création d'un centre de transformation du bois et le lancement d'études hydro-électriques. Dans le cadre de la convention ACTÉE+, nous servons de boîte aux lettres et la somme ne fait que transiter par nos comptes (la somme que vous voyez en bas, les 149 975 €.

Au total, 62 % de ces dépenses sont des études ; 32 % de l'acquisition conception de matériel ; et 6 % des travaux.

**Mme la Présidente** – Comment sont-ils financés ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Ces dépenses sont très bien financées, majoritairement par la Région, mais également par l'État, par l'Europe et par le Département.

**Mme la Présidente** – Des questions sur ce pôle Attractivité ?

**M. ( ?)** – Qu'est-ce que le Marteloscope ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Le Marteloscope est une parcelle pédagogique (Marine me regarde, derrière) sur laquelle l'ONF fait des démonstrations sur la manière de marquer les bois en forêt. C'est une parcelle pédagogique.

**Mme la Présidente** – C'est dans le cadre de l'animation de la charte forestière.

**M. Jean-Michel TRON** – Et financé par le Département.

**Mme la Présidente** – Pas de questions sur l'Attractivité du territoire ?

C'est financé par le Département, en effet.

On passe au pôle Attractivité quatre saisons.

**M. Pierre EUGÈNE** – Le pôle Attractivité quatre saisons enregistre 325 022 € de dépenses d'investissement. Elles sont essentiellement consacrées à des fonds de concours appelés par les communes, comme pour la base nautique d'Ubaye Serre-Ponçon, le gymnase de Barcelonnette ou par le SMADESEP pour le projet d'interprétation du cimetière Ubaye. Les autres opérations concernent l'aire du Moulin et la Transubayenne VTT, ainsi que l'acquisition d'un véhicule. 80 % sont consacrés à des travaux, 20 % à de l'acquisition de matériel.

**Mme la Présidente** – Des questions ? Comment est-ce financé ?

**M. Pierre EUGÈNE** – C'est financé par l'État à hauteur de 40 000 € et par le Département à hauteur de 25 000 €.

**Mme la Présidente** – Très mal financé !

**M. Pierre EUGÈNE** – Très mal financé, mais en même temps, comme ce sont des fonds de concours qui composent en grande partie ces dépenses, c'est normal qu'on ne soit pas financés, puisque c'est nous qui finançons !

**Mme la Présidente** – Nous sommes le financeur, en fait, là... S'il n'y a pas de question, on passe au Cadre de vie.

Parmi les travaux, nous avons la réhabilitation de la Batterie des Caurres (ça, ça se situe à Tournoux), pour 573 819 €. Le réaménagement de l'école artistique de l'Ubaye, pour 447 400 €. Les travaux sur la Maison des services et des solidarités, pour 426 611 €... Je vous laisse lire le reste.

**M. Pierre EUGÈNE** – Le pôle Cadre de vie enregistre 2 573 000 € de dépenses. Elles concernent la réhabilitation d'équipements culturels. Le reliquat de factures lié à la Maison des services et des solidarités, ainsi que la piste cyclable entre Jausiers et Barcelonnette. 42 % sont consacrés aux études, un tiers aux travaux, et 24 % à de l'acquisition de matériel.

**Mme la Présidente** – Et comment est-ce financé ?

**M. Pierre EUGÈNE** – C'est financé plutôt par l'Europe, à hauteur de 145 267 €, et ensuite par l'État, la Région, et le Département.

**Mme la Présidente** – L'Europe financera, si on y arrive, la piste cyclable de Jausiers-Barcelonnette. On est sur les phases finales...

**M. Bertrand BARBO** – Justement, j'avais une question là-dessus, parce que c'est un peu le serpent de mer. J'ai vu qu'il y avait encore des budgets pour les études. On réétudie quoi, là ?

**Mme Jennifer DUPITIER** – Sur l'année 2026, c'est toute la partie Assistance à maîtrise d'ouvrage. L'objectif n'était pas de mettre la partie travaux en dépenses dès 2026, alors qu'en ayant des réponses de financement au mois de juin, il est peu probable qu'on puisse engager les travaux sur 2026.

**Mme la Présidente** – Donc on a prévu un bout de programme pour attaquer, si on a besoin de nommer notre maîtrise d'ouvrage ou même la maîtrise d'œuvre, mais concrètement, les travaux, vu qu'on attend encore l'Europe... ça fait déjà un an qu'on est en instruction, donc... En juin, tu n'auras pas une entreprise qui va mettre un coup de pelle, donc on devra attendre l'année prochaine.

**M. Yvan BOUGUYON** – C'est comme nous hier : il y a certains programmes où l'on ne met que la maîtrise d'œuvre, et puis les travaux se font l'année suivante.

**Mme la Présidente** – Les études faune-flore ne sont pas finalisées sur le tracé... Là, on est en phase finale et c'est très concurrentiel. Il faut juste qu'on arrive sur cette phase finale à transformer l'essai avec l'Europe. Là, le montant de financement en jeu est de combien ?

**Mme Jennifer DUPITIER** – 2,4 M€

**Mme la Présidente** – Donc là, on n'est pas sur 24 000 € de subvention. 2,4 M€ de subvention. Donc on se bat fort sur cette thématique. Et on a, notamment, encore un rendez-vous avec la vice-présidente, on doit les avoir demain soir à 17 h 30, on repasse encore une sorte de test... C'est très lourd. L'Europe, c'est ainsi, on le sait, mais quand on a, ça paie bien ! Donc ça, c'était pour le pôle Cadre de vie avec les supers financements qui étaient sur le slide suivant.

Y a-t-il des questions sur le cadre de vie ?

**Mme Chantal BONAGLIA** – Une petite question. En fait, on n'a jamais la partie d'autofinancement. On a l'État, la Région, etc., mais...

**Mme la Présidente** – Programme par programme ?

**Mme Chantal BONAGLIA** – Non, pas forcément, mais pour avoir une idée, une proportion de combien il nous reste à payer...

**M. Pierre EUGÈNE** – C'est vrai, ça pourrait se faire...

**Mme la Présidente** – Tu amélioreras ? Là, c'est compliqué de le faire en direct, mais il pourra l'améliorer pour pouvoir vous le présenter. Parce qu'en fait, nous, dans les tableaux qui sont donnés par les directeurs de pôle, on est programme par programme, dépenses/recettes, dépenses/recettes, donc on a les données programme par programme.

**M. Pierre EUGÈNE** – Ce sera la différence, effectivement. Ça pourrait être amélioré.

**Mme la Présidente** – Pour le pôle Environnement ?

**M. Pierre EUGÈNE** – Le pôle Environnement prévoit 637 000 € de dépenses.

**Mme la Présidente** – Quand c'est en bleu, ce sont des études.

**M. Pierre EUGÈNE** – Quand c'est en bleu, ce sont des études (et de l'eau). Ces dépenses concernent presque exclusivement la GEMAPI. Si une enveloppe a été provisionnée pour d'éventuels travaux d'urgence, le reste de ces dépenses est consacré à des études de danger, pour le système d'endiguement du Bachelard ou la digue du Parpaillon, et à la sélection d'assistants à maître d'ouvrage et de maîtres d'œuvre. Ainsi, 72 % des dépenses sont consacrées à des études, 20 % à des travaux, 8 % à l'acquisition de matériel.

**Mme la Présidente** – Des explications peut-être ? Lors du transfert de la compétence GEMAPI, en 2018, il a été fait état d'une liste de systèmes d'endiguement. Parmi cette liste, on peut avoir différentes catégories : on en a quatre qui étaient déjà classés, et qui ont fait

*l'objet des premières études de danger nécessaires au transfert de la propriété, de quelqu'un à quelqu'un d'autre (ça peut être une commune, ça peut être de l'État à la Communauté de communes). Pour pouvoir le réaliser, il faut faire une étude de danger. Ça, c'étaient les quatre qui ont donné lieu à la première étude de danger. Ensuite, dans la liste, il fallait continuer, et là, on a à nouveau de nouvelles études de danger nécessaires pour pouvoir continuer, notamment donc Parpaillon, Bachelard, Murette et les Galamonds sur la commune d'Enchastrayes. Ça, ce sont des études de danger nécessaires pour pouvoir qualifier l'état de l'ouvrage. C'est une sorte d'inventaire, qui nous dit quel est l'état de l'ouvrage avant de nous le transférer. Ce qui nous importe surtout, c'est que, grâce à cette étude de danger, on qualifie la qualité de cet ouvrage et les types d'événements qu'il est capable de supporter. Et à partir de là, Madame la Préfète émet un arrêté, que l'on signe, pour le transfert de cette propriété.*

*On est quand même assez en guerre là-dessus. De fait, on va avoir une réunion de Bureau axée uniquement sur la GEMAPI, parce que les ouvrages qu'on nous transfère, on nous les transfère sans moyens. Donc on va vous transférer un ouvrage ; on va avoir une qualification d'une étude de danger, en Q10, Q25, Q50, Q100... En réalité, on a beaucoup d'ouvrages qui aujourd'hui souffrent de vieillesse et qui, donc, ont un niveau de protection très faible. Or, si je le prends, ça veut dire que j'admets un niveau de protection très faible, donc que je me donne pour ambition d'avoir un niveau faible. Même si je ne regarde que le coût de gestion de nos ouvrages à un niveau très faible, on n'a déjà pas les moyens et on n'est pas suffisamment en sécurité. Donc on va arriver sur un bras de fer mais, pour le faire, il faut des études de danger, avec des bureaux d'études qui qualifient le linéaire. Donc on est vraiment en attente.*

*Il y a d'autres études qui sont beaucoup plus intéressantes, notamment lorsqu'on va lancer le cahier des charges sur l'étude de la gestion sédimentaire de l'Ubaye. Là, c'est intéressant, parce que ça nous permet d'effectuer des travaux pour intervenir dans l'Ubaye ou dans les zones de confluence où nous avons des systèmes d'endiguement, sans avoir à demander des études environnementales au cas par cas. Une fois qu'on a dressé notre profil en long et notre niveau objectif, lorsque ça vient charger, on est autorisés, de fait, à pouvoir évacuer et éventuellement valoriser donc c'est extrêmement intéressant pour éviter qu'on ait un système qui se déséquilibre au sein de l'Ubaye, avec des niveaux qui montent et d'autres niveaux qui vont descendre et où on a des zones d'affouillement, et donc potentiellement des systèmes d'endiguement qui pourraient déchausser. Donc très intéressantes ! Ça, c'est une étude qui nous permet de pouvoir beaucoup plus agir de manière positive. Voilà pourquoi vous avez beaucoup d'études sur la GEMAPI et que nous allons devoir collégialement, à nouveau, marquer notre nécessité d'avoir un retour de solidarité, soit de l'aval à l'amont avec une taxation GEMAPI de l'intégralité des consommateurs de notre eau, soit une solidarité nationale où on comprend que, si on veut maintenir des habitats en montagne, il va falloir quand même nous donner les moyens d'entretenir nos digues. Voilà comment ça se déroule aujourd'hui, la compétence GEMAPI au sein de l'intercommunalité.*

*Est-ce que vous avez des questions là-dessus ?*

*Comment est-ce financé ?*

**M. Pierre EUGÈNE** – *Ce sont les financements de l'État qui viennent en face, financements qui sont plutôt dus au titre des années antérieures, en particulier sur les travaux d'urgence des crues de 2023.*

**Mme la Présidente** – *on va enfin toucher nos subventions, c'est pour ça que, là, en l'occurrence, on a plus de subventions que de dépenses, mais on a eu beaucoup de dépenses pour lesquelles il a fallu se battre pour que finalement l'argent rentre, quand même.*

*Ensuite, on a le pôle Moyens généraux qui est en fait le pôle infrastructures.*

**M. Pierre EUGÈNE** – *Tout à fait, et ce sera notre dernier camembert de la soirée (sans regret, j'espère). Les dépenses du pôle Ressources et moyens généraux enregistrent des écritures transversales, mis à part l'acquisition de véhicules et de mobilier. Le capital d'emprunt est grevé du remboursement anticipé de l'emprunt souscrit pour régler le contentieux Couffolenc*

*(c'est ce que je vous disais tout à l'heure). Si cette écriture n'est pas aujourd'hui acquise, elle permet au moins de réserver ces crédits dans le cadre du pourvoi en cassation des parties adverses. La subvention d'investissement de la régie est certes en baisse par rapport à 2025, où le télésiège avait été construit. Elle n'en demeure pas moins plus élevée que les années précédentes à hauteur de 421 733 € en moyenne, sur les années précédentes. Là, on est aujourd'hui à 1 628 000 €. Voilà pour ce dernier pôle. Il n'y a rien en dépenses d'investissement.*

**Mme la Présidente** – *Est-ce qu'on a des questions sur ce joli budget de l'intercommunalité, qui est proposé en section de fonctionnement équilibré à 22 270 778 €, et pour la section d'investissement, à 11 885 265 € ? Des questions ?*

*Par ailleurs, vous savez que l'on délègue également à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans une limite de 7,5 % des dépenses, tel que prévu par les autorisations données par la loi, mais je préfère vous le préciser. Ça me permet de faire des équilibrages jusqu'à 7,5 %, sauf le 012.*

*Y a-t-il des questions ? Non. Alors, je passe au vote sur cette délibération numéro 29. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup pour la confiance. Soyez assurés que je ferai mon maximum pour que la réalisation budgétaire soit la plus juste possible.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **CADRE DE VIE – JEUNESSE ET SERVICES AU PUBLIC**

### **30. TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL – SIGNATURE DE CONVENTION**

*Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 111-1, L. 211-1 et suivants ;

**VU** la politique nationale France Ruralités et le dispositif des Territoires Éducatifs Ruraux (TER) ;

**VU** la délibération du Bureau communautaire n° DB2025-34 en date du 15 octobre 2025, autorisant la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon à candidater au dispositif « Territoire Éducatif Rural » ;

**CONSIDÉRANT** que le dispositif des **Territoires Éducatifs Ruraux (TER)** vise à renforcer l'égalité des chances et la continuité éducative dans les territoires ruraux ;

**CONSIDÉRANT** que la candidature au label « Territoire Éducatif Rural » pour la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a été co-portée par la Direction académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence et la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, en concertation avec les communes du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Territoire Éducatif Rural concerne l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, sur l'ensemble des temps éducatifs, et repose sur des alliances éducatives multi-partenariales ;

**CONSIDÉRANT** que la convention cadre fixe les orientations stratégiques, les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du dispositif pour une durée de trois ans ;

**CONSIDÉRANT** que la labellisation est assortie de l'attribution d'une subvention annuelle de 30 000 €, versée à la cité scolaire André-Honorat, établissement support du dispositif, destinée à financer l'ensemble des actions du TER déployées sur le territoire intercommunal ;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », annexé à la présente délibération ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente déléguée au pôle Cadre de vie,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de ladite convention.

*Mme la Présidente – Les questions n° 30 et 31, ce sont des petits rattrapages sur lesquels on a besoin d'avancer.*

*En ce qui concerne la question n° 30, il s'agit du territoire éducatif rural. Hélène, tu as encore un peu de forces, ou je fais quelque chose de rapide ?*

*Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – Ça va, je fais quelque chose de rapide.*

*La convention-cadre relative à l'établissement du territoire éducatif rural vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a pour objet de définir les orientations stratégiques du TER, ainsi que les modalités de pilotage de gouvernance, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du dispositif. Elle formalise les engagements respectifs des signataires (État, Éducation nationale, collectivités territoriales et partenaires institutionnels) et précise l'organisation du pilotage reposant, notamment, sur un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires, et sur des comités techniques chargés de la mise en œuvre opérationnelle des actions. La convention fixe un cadre d'intervention pluriannuel de trois ans, garantissant la cohérence et la continuité du projet éducatif territorial, tout en laissant une souplesse d'adaptation aux besoins et priorités du territoire. Elle prévoit également l'articulation du TER avec les dispositifs existants (CTG, actions jeunesse, santé, culture), afin d'éviter les doublons et de renforcer les complémentarités.*

*La labellisation du territoire éducatif rural est assortie de l'attribution d'une subvention annuelle de 30 000 €. Celle-ci est versée à l'établissement scolaire support, la cité scolaire André-Honorat, chargée de gérer les crédits pour le compte du dispositif. Cette subvention vise à financer l'ensemble des actions du territoire éducatif rural déployées sur l'ensemble du territoire intercommunal, dans une logique partenariale, et non à financer une action propre à un seul établissement.*

*La convention a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires institutionnels et il sera également proposé à l'ensemble des communes du territoire d'y être associées par leur signature, afin d'affirmer leur engagement dans la démarche et de renforcer l'ancrage territorial et la gouvernance partagée du territoire éducatif rural.*

*Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document afférent aux conditions nécessaires au déploiement opérationnel du territoire éducatif rural à l'échelle intercommunale.*

*Est-ce que vous avez des questions ?*

*Mme la Présidente – Juste une petite chose, je suis désolée : pour les besoins de la retranscription, Sandra a dû nous quitter. Elle est partie à partir de la question 29 et a donné pouvoir à Frédéric.*

*Par ailleurs, le territoire éducatif rural, c'est une opportunité qui est donnée au titre de plusieurs plans d'action. À la fois, on peut renforcer l'orientation choisie, on peut renforcer la santé de nos jeunes, on peut renforcer l'accès à la culture et au sport. Donc c'est une petite opportunité qui est donnée au territoire d'accompagner les actions à destination de la jeunesse de 0 à 25 ans. 30 000 € par an. C'est une opportunité. Ça n'a pas vocation à changer le monde, mais*

*ça nous permet de pouvoir être labellisés. Charge à nous d'aller chercher d'autres financements par ailleurs à destination de la jeunesse. Là, par exemple, les fonds de l'ARS ne sont pas du tout indiqués, mais quand on est territoire éducatif rural, imaginons que nous ayons des actions à mener sur le bien-nourrir à destination de la jeunesse ou avec le sport santé pour pouvoir les mettre au sport, c'est autant de crédits complémentaires qui vont venir s'ajouter à notre projet. Ça lance l'idée que l'on doit agir pour la jeunesse. Charge à nous de l'étoffer au fur et à mesure : vous verrez en commission les propositions qui vont éventuellement émerger. Si vous avez des idées, vous les ferez émerger en commission.*

*S'il n'y a pas de question, on passe au vote.*

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** – *Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvée à l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **CADRE DE VIE – PATRIMOINE**

### **31. CONVENTION DE PARTENARIAT MULTIPARTITE POUR L'ACCUEIL DU MUMO X CENTRE POMPIDOU SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON**

*Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.*

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la compétence optionnelle « Culture » de la CCVUSP ;

**CONSIDÉRANT** que la CCVUSP mène une politique active de démocratisation culturelle et d'accès à la culture pour tous les habitants du territoire, en particulier en direction des publics scolaires, du champ social et médico-social et des habitants des zones rurales ;

**CONSIDÉRANT** que le MuMo (Musée Mobile) est un dispositif culturel itinérant reconnu au niveau national et international, dédié à la diffusion de l'art moderne et contemporain auprès des publics éloignés des institutions culturelles ;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Art Explora, en partenariat avec le Centre Pompidou, organise la circulation du dispositif MuMo x Centre Pompidou, présentant des œuvres issues de la collection du Musée national d'art moderne ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la tournée régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur 2026, la Fondation Art Explora a proposé à la CCVUSP ainsi qu'aux communes de Jausiers, Barcelonnette et Ubaye Serre-Ponçon « La Bréole » d'accueillir une étape du MuMo x Centre Pompidou du samedi 25 au jeudi 30 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour l'organisation de cette manifestation culturelle, de formaliser les engagements respectifs de la CCVUSP, des communes partenaires et de la Fondation Art Explora par le biais d'une convention de partenariat multipartite ;

**CONSIDÉRANT** que la CCVUSP s'engage, dans ce cadre, à soutenir financièrement et logistiquement la venue du MuMo x Centre Pompidou, notamment par une participation financière de 1 500 € (mille cinq cents euros), correspondant à cinq jours d'ouverture au public, ainsi que par la prise en charge de frais de restauration, d'hébergement et de nettoyage tels que définis dans la convention ;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention ci-annexé ;

**VU** l'information faite en commission Patrimoine culturel, naturel et sites remarquables de l'Ubaye réunie le 9 décembre 2025 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente déléguée au pôle Cadre de vie

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les termes de la convention qui lui est soumise
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature

*Mme la Présidente – Ne perds pas la main, Hélène. Tu m'as demandé de venir formaliser l'intervention du MuMo, avec notre participation financière.*

*Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – Tout à fait. Comme vous avez pu le constater, le MuMo est arrivé depuis samedi sur le territoire, et, dans le cadre de sa politique culturelle et de démocratisation de l'accès à la culture, la Communauté de communes a été sollicitée par la fondation Art Explora pour accueillir une étape MuMo x Centre Pompidou, musée itinérant d'art moderne et contemporain. Cette étape, programmée du 25 au 30 avril, s'inscrit dans la tournée régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de l'exposition Pompidou Circus, et se déroulera en partenariat avec les communes de Jausiers, Barcelonnette et Ubaye Serre-Ponçon La Bréole.*

*Ce projet vise à proposer une offre culturelle gratuite et de qualité sur le territoire, sensibiliser les publics, notamment, scolaires à l'art moderne et contemporain, et renforcer le maillage culturel et la visibilité du territoire.*

*La convention définit les engagements des partenaires, et la Communauté de communes participe au projet à hauteur de 1 500 €, ainsi que par une prise en charge logistique (hébergement, restauration de l'équipe de médiation et nettoyage du camion). Ils sont logés et hébergés à la cité scolaire. La restauration, pareil. Ils assurent les médiations toute la journée. Ils ont déjà vu pas mal de classes et ils vont continuer jusqu'à jeudi soir. Donc c'est juste pour que la Présidente puisse signer cette convention.*

*M. Bertrand BARBO – J'aurai juste une remarque, je trouve dommage qu'il n'y ait pas de nocturnes pour les gens qui travaillent, parce qu'il y a eu la journée de samedi, mais si on l'a ratée...*

*Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – Effectivement, mais on dépend de la fondation Art Explora, qui s'occupe de ce camion pour le centre Georges-Pompidou, et c'est vrai qu'on n'a pas tellement de marge de manœuvre.*

*Mme la Présidente – Mais on pourra leur faire part de cette remarque pour l'année prochaine. C'est une suggestion. Et le dimanche aussi. Il faudra le leur suggérer. Je n'avais pas imaginé pour le soir, mais c'est vrai. Il y a bien des nocturnes dans les musées. C'est logique.*

*Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – C'est le commencement de leur tournée, là. On est premiers.*

*Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais mettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvée à l'unanimité. Je vous remercie.*

*Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Mme la Présidente – Youpi, bravo ! Il est 21 h 24, et les questions à l'ordre du jour sont terminées.*

*Questions diverses, parole ouverte : Monsieur BARBO.*

**M. Bertrand BARBO** – Je voulais féliciter les équipes pour le travail de présentation et la qualité des explications qui ont été données, parce que ce n'est pas un exercice facile. On s'est accrochés aussi, de notre côté, mais merci pour ce travail !

[Applaudissements]

**Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Et tu as raison, il était nécessaire de le faire et effectivement, on m'a soufflé exactement « est-ce qu'on peut au moins applaudir ? », et finalement, vous l'avez fait de manière spontanée, donc c'est encore mieux. Bravo, félicitations ! Merci à vous aussi de vous être rendus disponibles sur un moment comme celui-là.

Ce n'est pas fini : je veux dire, ce n'est pas parce qu'on a un vote que ça se termine. Le vote, il ouvre des orientations et il ouvre des enveloppes. Maintenant, le travail commence. Maintenant, vous avez déterminé en commune les membres des commissions, et c'est maintenant que le travail s'accomplit. C'est maintenant qu'on y va, que l'on contribue et qu'on avance, donc ce n'est que le début.

Par ailleurs, prenez vos agendas si besoin. Le 5 mai à 15 h, pour les personnes qui sont concernées, j'ai une commission MAPA. Et comme on n'a pas encore les membres de la MAPA, ce sont les membres de la CAO que nous avons invités.

Le jeudi 21 mai, pour les membres du Bureau, on va avoir une grosse réunion à 9 h. Réservez, Mesdames, Messieurs les Maires, votre 21 mai matin.

Le 21 mai à 18 h, on sera là pour la régie Ubaye Ski. Val d'Oronaye, je n'avais personne, hier soir, à la régie. Ça veut dire que le mail ne passe pas. Il n'y a plus d'Internet. Donc il faut prendre le temps, parce que, derrière La Rochaille, ils sont en galère. OK ? Super.

Le 26 mai, première commission permanente : la journée 8 h – 19 h. Donc selon vos commissions, c'est le 26 mai. Vous avez noté ?

On a une petite difficulté parce qu'on avait un Bureau thématique GEMAPI, mais j'ai le SMEL en même temps qui est tombé à 14 h, donc ce sera certainement le temps que je rentre de Digne-les-Bains, pour les membres du SMEL... Donc on le fera certainement après, mais donc ça veut dire que vers 17 h, on aura un bureau thématique GEMAPI. Là, c'est la présentation des études de danger aux Maires.

Le 26, ce sont les commissions ; le 28, c'est le Bureau.

Et le 2 juin, Conseil communautaire à 18 h.

La séance est levée. Il est 21 h 30. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance  
Hélène GARCIER-RICHAUD

La Présidente,  
Élisabeth JACQUES

